LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Au théâtre de Quat'sous

ma, maudite main gauche veut pus suivre

Rens: 845-7277

Vol. LXXIII — No 64 | Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 4 **(détail en page 16)** | Montréal, jeudi 18 mars 1982 | (Hauterive, Baie-Comeau, Sept-Iles **45 cents**) **35 CENTS**

AU SOMMAIRE

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Une nouvelle stratégie

La poussée spectaculaire des taux d'intérêt amorcée il y a plus d'un an a forcé la Caisse de dépôt et placement du Québec à modifier sa stratégie de placements en 1981. L'organisme, qui a rendu public son rapport annuel hier, recherche maintenant des valeurs liquides lui permettant de réduire l'importance de son portefeuille d'obligations. **Page 11**



L'enquête à la CTCUM

Après deux jours de discussions, Me Germain Jutras a fixé au jeudi 25 mars le début des audiences de la Commission d'enquête sur les relations de travail à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal. Cette commission a été créée en vertu de la loi spéciale adoptée en janvier pour forcer le retour au travail des grévistes de la CTCUM. **Page 2**

Editorial

En éditorial, Lise Bissonnette étudie le rapport du Commissaire aux langues officielles du Canada pour 1981 et conclut que M. Yalden a tendance à s'évader hors des limites de son mandat. **Page 8**

Le monde

- Reagan présente son plan des Caraïbes au Congrès. **Page 4**
- Le gel des SS-20 n'impressionne pas l'OTAN. **Page 5**

Logement: Québec va en appel

Le gouvernement du Québec en appellera de la décision de la Cour supérieure rendant «ultra vires» plusieurs pouvoirs attribués à la Régie du logement par la loi 107. Entretemps, celle-ci demeure en vigueur et locataires et propriétaires y restent soumis, annonce M. Guy Tardif. **Page 3**

Veto: la Cour délibère

La Cour d'appel a pris en délibéré hier le renvoi du gouvernement québécois qui estime avoir un droit de veto sur tout changement de la constitution canadienne touchant sa juridiction. **Page 3**

Accusée d'homicide involontaire de huit mineurs

Un jury acquitte la société Belmoral

VAL-D'OR (PC) — À l'issue d'un procès de plus de 70 jours, la société des Mines Belmoral, de Vancouver et Calgary, a été acquittée hier des huit accusations d'homicide involontaire portées contre elle à la suite de la mort de huit mineurs dans l'affaissement survenu le 20 mai 1980 de la mine d'or Ferderber, à Val-d'Or.

Le jury a rendu son verdict unanime peu avant 15 h., à l'issue de trois jours de délibération dans la salle même où a été instruit ce procès extrêmement complexe.

C'est avec un soulagement évident que Mes Marcel Cinq-Mars et Claude Décarie, procureurs de la défense, ont accueilli ce verdict qui a mis un terme à un suspense amorcé le 16 septembre 1981.

Le procès était présidé par le juge Ivan Mignault, de la Cour supérieure.

«Je pense que ce verdict démontre que le système des procès devant jury peut encore fonctionner et rend en même temps hommage à l'intégrité des citoyens de Val-d'Or», a déclaré Me Cinq-Mars à sa sortie de la salle d'audience.

La Couronne était représentée par Me Jean-Pierre Major, dont les commentaires n'ont pu être immédiatement recueillis.

Parmi la cinquantaine de personnes présentes dans la salle au moment où le porte-parole du jury a annoncé la décision se trouvaient le directeur général de la mine Belmoral, M. Don Lavigne, et l'un des principaux responsables de l'exploitation, le capitaine Rodrigue Beauchesne.

C'est vendredi que le juge Mignault avait remis dans les mains des sept femmes et cinq hommes de Val-

Voir page 10: Belmoral

Après 15 jours d'arrêt, les travaux reprennent

Les conservateurs mettent fin au boycottage des Communes



Le long ajournement provoqué à la Chambre des communes a pris fin hier avec le retour des conservateurs pour le vote annoncé préalablement. Et le chef de ces derniers, M. Joe Clark, a été vivement applaudi par les membres de son parti lorsqu'il a été le premier à voter sur la nouvelle proposition du gouvernement concernant le bill C-94. (Photolaser AP)

OTTAWA (PC — LE DEVOIR) — La crise parlementaire qui paralysait les Communes depuis 15 jours a pris fin hier lorsque l'opposition conservatrice a accepté de revenir en Chambre, soutenant que le gouvernement libéral avait finalement concédé des points importants en vue de l'étude du projet de loi contesté sur la sécurité énergétique.

Le chef du Parti conservateur, M. Joe Clark, a déclaré à la presse que l'action de son parti aux Communes s'était soldée par une «victoire pour la démocratie et pour le parlementarisme».

De son côté, le leader parlementaire du gouvernement, M. Yvon Pinard, a dit croire que la crise ne laissait «aucun gagnant, mais plutôt un grand perdant, le Parlement».

La sonnerie, qui appelait les députés en Chambre depuis 16 h 20, le mardi 2 mars, a cessé hier à 14 h 25, lorsque les conservateurs se sont présentés en Chambre pour la mise aux voix de leur propre motion d'ajournement, qui a été défaite, malgré l'appui des néo-démocrates, par 131 voix contre 107.

Si la crise de deux semaines — un record dans les annales du parlementarisme britannique — a pris fin, l'épreuve de force sur la façon de procéder désormais avec le projet de loi C-94 se poursuit jusqu'à un certain point, puisque les leaders parlementaires des trois partis représentés aux Communes ont entrepris dès hier après-midi des négociations dans la plus grande confidentialité sur la façon de scinder le projet et sur le temps qu'il faudra consacrer aux débats pour l'ensemble des provisions contenues dans l'actuel projet C-94.

L'épreuve se poursuivra également aujourd'hui aux Communes, où M. Clark présentera une motion priant la Chambre de confier à un comité permanent l'étude de propositions en vue d'une réforme parlementaire. Il s'agit de propositions formulées par son gouvernement au cours de la brève période où il a exercé le pouvoir en 1979.

M. Pinard a lui aussi fait valoir qu'il faut donner la priorité à une réforme parlementaire, comme il le souhaite depuis qu'il exerce les fonctions de leader parlementaire libéral.

Libéraux et conservateurs estiment que la crise parlementaire des deux dernières semaines a beaucoup sensibilisé la population canadienne à la nécessité d'une réforme.

M. Clark a déclaré que «le pays n'aime pas la façon dont le Parlement s'est comporté, n'aime pas les limites imposées aux institutions démocratiques et il veut une réforme qui rétablisse le système démocratique».

M. Pinard a déploré qu'à cause de cette crise «il y a plus de cynisme dans le public à propos de ceux qui font la politique». À son avis, «le grand perdant c'est le Parlement» à la suite de cette crise et il reproche aux conservateurs d'avoir abusé de la procédure et d'avoir posé un geste inutile qui nuit à la population.

Le chef conservateur estime que le gouvernement a cédé sur les deux points à l'origine du refus de voter: scinder le projet de loi C-94 et discuter de la façon de disposer de son contenu avant d'en reprendre l'étude devant la Chambre.

En outre, M. Clark a dit «accepter la parole» de M. Pinard en ce qui concerne l'acceptation de la lettre de M. Erik Nielsen, leader parlementaire conservateur, comme base de discussion, le respect du droit du public à être entendu (en comités parlementaire) et sur le principe que c'est le Parlement et non le pouvoir exécutif qui détient le droit d'imposer des taxes aux citoyens.

M. Pinard a refusé de parler en termes de gagnants et de perdants. Il a exprimé sa satisfaction que le gouvernement n'ait fait «aucun compromis sur le principe». La suprématie du Parlement, à son avis, a prévalu.

Voir page 10: Conservateurs

La SDBJ aurait englouti $25 millions dans la mine Joe Mann à Chibougamau

par Pierre O'Neill

La Société de développement de la Baie-James a décidé de laisser l'eau submerger la mine d'or «Joe Mann», à Chibougamau, au Nouveau-Québec, et d'y engloutir, du même coup, les $10 millions qu'elle y a investis depuis juillet 1980.

Les dirigeants de la société d'État ont fait savoir hier que la SDBJ cessera, à compter de demain 17 h, d'assumer les frais des «mesures conservatoires». L'avis transmis à l'entrepreneur chargé des travaux d'entretien implique notamment l'arrêt du pompage de l'eau des puits et galeries de la mine.

Co-sociétaire de la SDBJ dans l'exploitation de la mine, la corporation Meston tentera aujourd'hui d'obtenir de la Cour supérieure une injonction visant à empêcher la société d'État de mettre sa menace à exécution. L'inondation menace de causer des dommages considérables et, à toutes fins utiles, rendrait la mine inexploitable. Les experts de Meston estiment qu'il en coûterait probablement près de $8 millions pour remettre les installations en état de fonctionnement. La valeur d'exploitation de la mine se situe à plus de $30 millions et sa fermeture entraînerait une perte sèche minimale de $15 millions, pour la Société de développement de la Baie-James.

La décision de la SDBJ de cesser d'assumer les frais des «mesures conservatoi-

Voir page 10: SDBJ

Landry et les «collabos»

Lévesque appuie son ministre

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le premier ministre est d'accord avec M. Bernard Landry qui, à Paris, a pourfendu les «collaborateurs» d'Ottawa dans le dossier constitutionnel.

«L'expression traduit assez clairement ce que nous pouvons tous ressentir en tant que Québécois face aux comportements de nos élus fédéraux devant le sabotage constitutionnel de droits et de pouvoirs qui nous appartenaient collectivement depuis 115 ans», a répondu M. René Lévesque au leader parlementaire de l'opposition, à l'Assemblée nationale.

M. Gérard-D. Lévesque estimait que les propos vitrioliques du ministre d'État au développement économique venaient en contradiction avec ceux du nouveau

Voir page 10: Lévesque

Israël-Egypte: le désaccord persiste

JÉRUSALEM (AFP) — Le chef de la diplomatie égyptienne Kamal Hassan Ali n'a rien réglé des problèmes pour lesquels il a séjourné de lundi à hier en Israël.

Son principal interlocuteur, le ministre israélien de la Défense Ariel Sharon effectuera encore ce mois-ci au Caire la visite qu'il prévoyait de faire en avril pour tenter d'apporter une solution au moins au désaccord frontalier égypto-israélien. Ce sera en principe la dernière rencontre bilatérale de haut niveau avant le 26 avril, date de la restitution finale du Sinaï par Israël à l'Égypte.

Ce désaccord constitue, avec le projet de visite du président Moubarak en Israël et les pourparlers — toujours dans l'impasse — pour un régime d'autonomie des Palestiniens dans les

Voir page 10: Israël

Reagan: la solution ou le problème?

5) Les Etats-Unis espèrent que le Programme énergétique sera amendé en septembre

par Michel Vastel

Notre correspondant parlementaire à Ottawa a effectué récemment un séjour d'information à Washington où il a notamment rencontré des cadres supérieurs du Fonds Monétaire international.

OTTAWA — Les États-Unis n'ont pas perdu tout espoir que le Programme énergétique national soit amendé, dans le sens où ils l'espèrent.

Au cours d'un entretien avec LE DEVOIR, l'ambassadeur des États-Unis à Ottawa, M. Paul Robinson, a déclaré qu'il a obtenu des indications selon lesquelles le projet de loi C-48, sur l'exploitation du gaz et du pétrole dans les Terres du Canada, «devra de toute manière être amendé en septembre pour y intégrer l'entente avec la Nouvelle-Écosse».

Ce projet de loi, qui vient tout juste d'être promulgué par le gouverneur général, représente l'essentiel du contentieux Canada-États-Unis. «Les investisseurs américains s'en prennent notamment à la prise de contrôle de 25% par la Couronne sur toutes les découvertes réalisées notamment dans l'Arctique et au large de Terre-Neuve».

«Il y a eu de très importantes découvertes réalisées sur ces terres avant le Programme énergétique, a dit M. Robinson, et les investisseurs américains demandent au moins une compensation équitable». Pour calmer quelque peu les espris, le gouvernement canadien a offert une indemnité qui, selon M. Robinson, représente seulement 1% de la valeur des réserves découvertes par ces compagnies. C'est évidemment insuffisant selon le gouvernement américain qui voit là un dangereux précédent. «Ce n'est pas une question d'argent, c'est pour nous une question d'éthique, une question de principe», a précisé l'ambassadeur.

Contrairement à l'impression qu'on semblait vouloir laisser dans les milieux officiels canadiens, selon laquelle les Américains se sont résignés à la fatalité de la politique énergétique canadienne, les déclarations de l'ambassadeur des États-Unis à Ottawa indiquent au contraire qu'ils sont loin d'avoir renoncé et que le lobby américain est plus intense

Voir page 10: Reagan

Restaurant
Butch Bouchard
grillades et fruits de mer
de grande réputation
— salle de réception
881 de Maisonneuve, Est,
tél.: 527-1221

bobino
la maison des artistes
226 boul. des laurentides
laval,
présente
du 25 au 27 mars 1982.
Renée Claude
Réservations
669-3866
Admission $8.00

Plus que l'enquête, les syndicats de la CTCUM veulent un contrat

par Alain Duhamel

Dans une déclaration commune, faite hier au Palais de justice, les syndicats d'employés de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) ont indiqué au commissaire Germain Jutras que leur priorité allait au renouvellement négocié de leur convention collective puisque, à leurs yeux, son enquête ne pourrait mener à une analyse approfondie de la situation des relations de travail.

«Les syndicats ont toujours comme priorité le renouvellement de leur contrat respectif dans les meilleurs délais et ils constatent que cette enquête aura pour fâcheuse conséquence de retarder encore une fois la conclusion d'ententes négociées dans le délai prévu par la Loi 47. D'ici le 11 mai 1982, les énergies seront monopolisées par cette enquête et il est illusoire de croire que les négociations pourront être menées de front avec l'enquête...»

Instituée dans le cadre d'une loi extraordinaire (Loi 47) de l'Assemblée nationale adoptée en janvier dernier, l'enquête de Me Germain Jutras doit établir les faits entourant les conflits actuels et constater la situation des relations de travail et de la gestion du personnel à la CTCUM. Il doit rendre rapport au plus tard le 11 mai prochain, date à laquelle les effets de la loi extraordinaire cessent et les parties retrouvent leurs recours habituels.

«Ne prenez pas la commission comme bouc émissaire», a répondu Me Jutras aux syndicats. «Les deux parties veulent négocier mais elles ne négocient pas pour des raisons que je ne connais pas». En aucun cas, le commissaire ne voudrait faire obstacle à une reprise des négociations lesquelles, a-t-il constaté, étaient rompues avant le début de ses travaux bien que la loi ait été adoptée depuis le 15 janvier dernier.



Me Germain Justras, commissaire enquêteur sur les relations de travail, la gestion du personnel et les conflits de travail actuels à la CTCUM.

(Photo Jacques Grenier)

Pour le Syndicat du transport de Montréal (employés des services d'entretien, CSN), le Syndicat des employés de bureau de la CTCUM (CSN), la Fraternité des chauffeurs, opérateurs de métro et employés des services connexes, le Syndicat du transport en commun et des caissiers (SCFP-FTQ) et la Fraternité des constables et agents de la paix de la CTCUM, cosignataires de la déclaration commune lue par Me Guy Bélanger, avocat de la Fraternité des chauffeurs, le mandat du commissaire demeure beaucoup trop limité dans sa portée et dans le temps pour qu'il puisse approfondir le sujet.

Pour eux, l'enquête s'inscrit dans les grandes manoeuvres du gouvernement québécois et de la CTCUM pour retarder le règlement de leur convention collective. «Ces syndicats ont défié la Loi 47 parce qu'ils voyaient une atteinte inacceptable à l'exercice de leur droit de grève et un complot du gouvernement et de la CTCUM en vue de retarder le renouvellement des conventions collectives avant que ne soit élaborée la politique salariale du gouvernement à l'égard des secteurs publics et parapublics: la CTCUM, pas plus que le gouvernement, n'étaient prêts.»

Le commissaire donne un sens large à son mandat et entend mener son enquête rondement. Aux parties qui demandaient des délais supplémentaires pour la production de mémoires et de répliques ou qui tentaient de circonscrire ses travaux le plus possible sur les circonstances des conflits actuels, le commissaire a tracé un horaire de travail serré portant aussi bien sur les relations de travail, la gestion du personnel que sur les conflits en cours en les invitant à s'en tenir aux faits sans déborder dans la rédaction de traités ou de factum.

À Me André Loranger, porte-parole de la CTCUM, qui l'interrogeait sur un éventuel recours à des séances ex parte, le commissaire a réitéré son intention de procéder en plein jour, à haute et claire voix. «Il y a une partie impliquée qui n'y est pas, ce sont les usagers et la seule façon de les rejoindre, c'est par les médias.»

Demain, le commissaire Germain Jutras consacre sa journée à la visite des lieux de travail en présence de représentants des parties en cause. La semaine prochaine, il entreprend l'examen des faits et des situations relatifs aux rapports entre l'employeur et les syndicats des constables et des caissiers.

Rapport de la Régie de l'assurance-automobile

Baisse de 17% du nombre de morts sur les routes

QUÉBEC (PC) — Le nombre des victimes de la route a diminué de 17% en 1980 au Québec.

Dans son «rapport statistique 1980», déposé hier à l'Assemblée nationale, la Régie de l'assurance-automobile signale que 1,491 personnes ont perdu la vie sur les routes du Québec en 1980 comparativement à 1,789 décès l'année précédente.

On précise que 936 personnes ont été tuées dans des accidents impliquant des véhicules de promenade tandis que 199 victimes étaient des piétons. Avec 118 décès, viennent au troisième rang les personnes qui avaient pris place sur une motocyclette ou sur un cyclomoteur.

Le nombre des blessés est cependant demeuré sensiblement le même, c'est-à-dire 62,631 en 1980 par rapport à 62,987 en 1979.

Au 29 mai 1981, la Régie avait reçu 31,585 demandes d'indemnité de victimes d'accidents survenus en 1980 et prévoyait verser à ces victimes $301.6 millions. Ce montant comprend $187.3 millions pour les indemnités de remplacement de revenu et $74.2 millions pour les indemnités de décès.

Environ 57% des victimes décédées et 63% des personnes blessées pour lesquelles la Régie a reçu une demande d'indemnités avaient moins de 30 ans. Ce groupe est de loin le plus touché, si l'on considère qu'il ne représente que 51% de la population.

Selon le rapport, ce sont les régions de la Côte-Nord (699 victimes pour 100,000 habitants) et de l'archipel de Montréal (880 victimes pour 100,000 habitants) qui ont eu les taux les plus bas de victimes d'accidents de la route en 1980.

Par contre, le taux le plus élevé a été enregistré dans la région des Laurentides-Lanaudière avec 1,364 victimes pour 100,000 habitants.

Ces régions sont suivies dans l'ordre de celles de l'Abitibi-Témiscamingue et de la baie James, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Outaouais, du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, de Trois-Rivières, de Montérégie, de l'Estrie et de Québec.

Si l'on ne considère que les personnes tuées, le Montréal-métropolitain, la Montérégie et l'Estrie ont, dans l'ordre, les taux les plus faibles par 100,000 habitants. À l'opposé, ce sont les régions du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la baie James ainsi que des Laurentides-Lanaudière qui ont les taux les plus élevés.

Conséquence de la fusion du Bureau des véhicules automobiles et de la Régie, c'est la première fois qu'un même document contient des statistiques sur les accidents et en même temps sur l'indemnisation des victimes pour les dommages corporels.

Au NPD, Gallup fait qu'on pavoise

OTTAWA (PC) — On pavoisait hier chez les néo-démocrates à l'annonce du récent sondage Gallup révélant que cette formation politique avait fait un bond sans précédent de 6% dans les intentions de vote. Le NPD atteint 26% du suffrage populaire, un record inégalé depuis 1967 pour ce parti.

Visiblement heureux du récent sondage, le leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent, avant d'entrer au caucus de son parti où l'attendaient des députés enthousiastes, a soutenu qu'il voyait là une conséquence de l'acharnement de son parti sur les questions économiques.

Il a aussi rappelé que son parti s'était concentré sur des questions comme les taux d'intérêt et le chômage, où libéraux et conservateurs n'avaient pas montré autant de détermination.

Dans son plus récent sondage, publié hier, la firme torontoise Gallup montre que si une élection s'était tenue le 4 février, les conservateurs auraient obtenu 36% des suffrages, contre 35% pour les libéraux et 26% aux néo-démocrates. Effectué au début de février, le sondage ne témoigne toutefois pas des retombées qu'aura eu dans l'opinion publique la crise parlementaire, qui aura paralysé les travaux des Communes pendant quinze jours.

Pour les conservateurs et les libéraux, ces résultats constituent des baisses respectives de quatre et trois points par rapport au mois précédent.

À l'entrée de la réunion hebdomadaire du caucus de son parti, le chef tory, M. Joe Clark, a soutenu «que l'opinion publique était fort changeante» et que les résultats n'avaient rien à voir avec la question du leadership de son parti. «Je suis heureux de voir que nous sommes en avance depuis six mois de suite; j'aurais évidemment préféré voir un écart plus marqué avec les libéraux», a-t-il dit.

Du côté libéral, on n'a pas manqué d'interpréter ce sondage comme une preuve flagrante que les tories n'avaient pu capitaliser politiquement sur un mécontentement normal en période de difficultés économiques.

Pour le ministre de la Consommation et organisateur en chef de son parti au Québec, M. André Ouellet, ces résultats sont un reflet normal d'une période économique difficile.

Le CSE souhaite que le droit à une éducation de qualité apparaisse aux prochains contrats

par Rodolphe Morissette

Les prochaines conventions collectives des enseignants des paliers primaire et secondaire devraient mieux respecter les droits des enfants et des adolescents à une éducation de qualité, recommandait hier le Conseil supérieur de l'éducation du Québec.

L'avis que le Conseil a remis au ministre de l'Éducation, le Dr Camille Laurin, portait sur l'amélioration des conventions collectives d'enseignants, lesquelles doivent être renégociées à l'automne qui vient. L'organisme s'est préoccupé tout particulièrement des aspects des ententes collectives qui peuvent améliorer la relation maître-élève, «qui est au centre de l'activité pédagogique». La réflexion du Conseil vise donc essentiellement les dispositions des conventions «qui ont une incidence directe sur le climat des écoles et l'attitude du personnel».

Afin de préserver «le climat» de cette relation maître-élève, et par conséquent celui de l'école même, le Conseil recommande de réduire le plus possible les problèmes de la négociation, de les simplifier, de leur donner «des contenus plus allégés» que ceux des ententes collectives actuelles. Il faudrait remplacer le climat d'affrontement, à ce sujet, par celui «de l'échange, de l'ouverture et de la bonne entente».

Le Conseil souhaite «une application plus souple et différenciée» des définitions touchant la tâche des enseignants. Celle-ci a une dizaine de composantes actuellement: cours et leçons, supervision d'activités, encadrement et récupération, etc. et à chacune on attribue un nombre d'heures maximum. Le Conseil voudrait que «l'équipe-école» puisse aménager autrement ces tâches au besoin.

L'organisme dénonce «la prédominance abusive du facteur de l'ancienneté dans certains milieux» lorsqu'il est question d'affectations ou de mutations d'enseignants. Le Conseil recommande que l'ancienneté soit désormais subordonnée au facteur de la capacité des enseignants à remplir les tâches offertes. Il souligne que le phénomène du «bumping» ou des mutations forcées contribue à déstabiliser la continuité pédagogique, a appauvrir les forces vives du corps enseignant, à abaisser la qualité des services; il est signe, de plus, «d'improvisation et d'amateurisme».

Il faut rendre plus adéquates, dit par ailleurs le Conseil, les possibilités de recyclage et de perfectionnement des enseignants. Compte tenu et en fonction des nouveaux programmes d'étude et des nouvelles approches pédagogiques, les conventions collectives devraient «maintenir les possibilités individuelles et collectives» à cet égard; de plus, c'est la pertinence du perfectionnement avec la tâche de l'employé, enseignant ou non, qui devrait former le critère majeur de l'attribution des fonds à cette fin.

Au sujet des heures de disponibilité, le Conseil souhaite que les 27 heures requises actuellement forment un minimum et qu'elles soient passées normalement sur le lieu de travail; il demande également que l'organisation matérielle et pédagogique appropriée soit prévue de sorte que cette présence obligatoire soit perçue positivement et soit fructueuse pour les élèves et pour les enseignants.

Le Conseil a formulé enfin une foule de recommandations relatives à la participation des catégories variées de personnel, à l'intégration des enfants en difficulté et à la situation des professionnels non enseignants.

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC - 45, rue Jarry est - 387-2486

Il y a 19 banques au Québec. Vous pouvez faire affaires avec la 1ère en importance: la Banque Nationale.

Le plus important réseau bancaire au Québec

Le marché bancaire au Québec est un marché important. 19 institutions se font concurrence pour le desservir. La Banque Nationale arrive en tête de peloton avec le plus grand réseau bancaire de la province. Et vous, où que vous soyez au Québec, pouvez faire affaires avec la Banque Nationale, parce que nous comptons des succursales dans toutes les régions.

Un réseau qui sera de plus en plus efficace

Nous sommes en train de terminer la phase de rationalisation du réseau de la Banque Nationale. À la suite de la fusion qui a donné naissance à la banque, nous nous sommes retrouvés avec des succursales face à face, dans la même rue, dans le même centre commercial ou tout simplement trop rapprochées pour pouvoir donner leur pleine mesure. Nous avons mis en œuvre un programme qui, en 30 mois, permettait d'éliminer plus de 250 succursales improductives. Ce programme se termine très bientôt. Après cette opération, nous serons toujours à la tête du plus important réseau bancaire au Québec. Il comptera alors plus de 500 succursales, c'est-à-dire au-delà de deux fois plus que la plus proche banque concurrente. Notre réseau deviendra ainsi très efficace car toutes ses succursales seront des succursales stratégiques qui pourront donner un rendement à la mesure de leur potentiel et un service d'autant meilleur.

Des chiffres éloquents: 1ère au Québec, 6e au Canada, 24e en Amérique

La Banque Nationale est donc la plus grande banque au Québec et avec ses actifs de près de 20 milliards de dollars*, elle se place au 6e rang des banques canadiennes. En soi, ces chiffres sont intéressants et ce qui est encore plus remarquable, c'est que sur les quelque 15 000 institutions bancaires établies en Amérique du Nord, la Banque Nationale est la 24e. C'est pourquoi nous pouvons dire que la Banque Nationale est une grande banque, bien établie.

Un avenir prometteur

Notre actif croît sans cesse et nous disposons des ressources nécessaires à la mise en œuvre de tous les projets, que ce soit pour prêter au consommateur ou pour financer le développement des entreprises, petites, moyennes ou grandes. Et dans l'avenir, nous allons travailler encore plus étroitement avec nos partenaires économiques afin de faire profiter les épargnes de tous ceux qui choisissent nos services. Nous sommes prêts à faire face à l'avenir et cet avenir s'annonce prometteur...parce que nous, on s'en occupe, à la Banque Nationale.

*Actif au 31 octobre 1981

BANQUE NATIONALE
Nous, on s'en occupe.

en bref...

■ Un outil en cas de grève

QUÉBEC (d'après PC) — Le gouvernement québécois envisage d'apporter des amendements à la Loi du recours collectif de façon à ce que le public puisse s'en servir comme outil pour forcer les travailleurs du secteur public à assurer le maintien des services essentiels en cas de conflit de travail, a confirmé hier M. Pierre Marois, ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. La levée des barrières quant à l'utilisation du recours collectif par les usagers était l'une des recommandations majeures du Comité provincial des malades, en septembre dernier, devant la commission parlementaire chargée d'étudier la question du maintien des services essentiels.

■ Les lords et la constitution

LONDRES (d'après PC) — Quarante-deux pairs ont annoncé leur intention de participer, aujourd'hui, au débat en deuxième lecture sur la résolution constitutionnelle canadienne, à la Chambre des lords. Malgré le grand nombre d'orateurs, le débat ne devrait pas durer plus d'une journée, de sorte que l'étude en comité pourra se faire mardi prochain et la troisième lecture le 25 mars. Il ne manquera plus, alors, que la proclamation royale. Dès son arrivée à Londres hier, le ministre canadien de la Justice, M. Jean Chrétien, a eu un entretien avec la baronne Young, leader du gouvernement à la Chambre haute. M. Chrétien doit assister au débat de la galerie des visiteurs. Il semble que les pairs s'inquiètent surtout du sort réservé aux aborigènes par la nouvelle constitution.

■ Hausses postales graduées

TORONTO (d'après PC) — La Société des postes du Canada imposera des augmentations tarifaires graduellement sur une base annuelle jusqu'en 1986. Un porte-parole de la nouvelle société de la Couronne, M. Yvon Gariépy, a précisé que les prochaines majorations pourraient survenir dès le début de l'année 1983, bien que la date et le montant de ces hausses n'aient pas encore été fixés. Il a ajouté que ces augmentations annuelles aboutiraient éventuellement à l'équilibre budgétaire de la Société d'ici cinq ans, après un déficit de $620 millions pour la présente année financière.

■ Rencontre Mitterrand-Trudeau?

PARIS (d'après AFP) — Le président de la République française, M. François Mitterrand, pourrait rencontrer le premier ministre Trudeau en avril prochain au Canada, a laissé entendre hier M. Pierre Beregovoy, secrétaire général de la présidence de la République. Il a précisé que cette rencontre pourrait avoir lieu, soit à l'aller soit au retour du Japon, où M. Mitterrand doit se rendre en visite officielle du 14 au 19 avril. Mais aucune décision définitive n'a été prise au sujet de cette rencontre, qui pourrait avoir lieu à Vancouver.

■ Columbia craint la pluie

WASHINGTON (d'après AFP) — En raison de fortes pluies, la base militaire d'Edwards, en Californie, où reviendrait se poser la navette spatiale en cas d'accident de vol, sera inutilisable lundi prochain, date prévue pour le prochain lancement de Columbia. L'agence spatiale américaine pourrait donc décider, au cours des deux prochains jours, de reporter à une date ultérieure le 3e vol expérimental de la navette de sept jours dans l'espace. La NASA exige en effet que les pistes de sable de la base d'Edwards soient totalement opérationnelles le jour du lancement à Cap Canaveral, en Floride. Or, de nouvelles chutes de pluie sont prévues sur les pistes déjà détrempées.

■ Leader adjoint du PLQ

QUÉBEC (d'après PC) — Le député de Marguerite-Bourgeoys, M. Fernand Lalonde, a été nommé leader parlementaire adjoint de l'opposition à l'Assemblée nationale, a annoncé hier le chef du Parti libéral du Québec (PLQ), M. Claude Ryan. M. Lalonde, qui est député depuis 1973, travaillera en collaboration avec le leader actuel, M. Gérard-D. Lévesque, député de Bonaventure. Ancien membre du cabinet Bourassa, M. Lalonde est également chef de la mission Éducation et Culture au sein du PLQ, un poste qu'il conserve.

■ Michel Jobert au Canada

M. Michel Jobert, ministre français du Commerce extérieur, séjournera au Canada du 30 mars au 3 avril et se rendra notamment dans les provinces de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec, ainsi que dans la capitale fédérale, a-t-on appris hier de bonne source dans la métropole. Invité par M. Herb Gray, ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Jobert coprésidera avec lui, le 1er avril à Ottawa, la réunion de la Commission économique gouvernementale franco-canadienne. Le but du voyage de M. Jobert serait de favoriser la coopération économique et industrielle entre la France et le Canada et d'étudier les perspectives de développement des échanges, dont on reconnaît de part et d'autre qu'ils restent insuffisants.

la véritable
boucherie charcuterie française

Un délice pour les yeux... Une évasion gastronomique grâce à ses viandes, ses pâtés, ses fromages...

- Pâtisseries fines
- Vaste choix de fruits et de légumes frais
- Poissons frais

Une tradition depuis 1953

Notre spécial cette semaine...
Paupiettes de veau
qualité Anjou Québec
Sachez l'apprêter!
Obtenez gratuitement une recette appropriée.

Bien manger signifie



Anjou QUÉBEC
où la qualité fait sa renommée
1025 ouest, Laurier
Tél.: 272-4065 — 272-4086
Stationnement gratuit de 30 minutes avec tout achat de $20.

Le droit de veto constitutionnel

L'appel du Québec pris en délibéré

par **Rodolphe Morissette**

La Cour d'appel du Québec a pris en délibéré hier le renvoi du gouvernement québécois qui estime avoir un droit de veto sur tout changement constitutionnel touchant sa juridiction.

Dans cette affaire qui oppose le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, c'est l'interprétation de l'histoire, y compris celle des tout derniers mois, qui est au coeur du litige.

Ainsi, les procureurs d'Ottawa, Mes Raynald Langlois et Michel Robert, ont fait valoir que le comportement des acteurs politiques au cours de la conférence des premiers ministres du Canada qui, le 5 novembre, a abouti à l'accord constitutionnel duquel seul le Québec fut exclu, a confirmé que la province française n'avait pas, à titre de «convention» constitutionnelle, un droit de veto.

Essentiellement, soutiennent les procureurs fédéraux, parce que les neuf provinces signataires de l'accord avec le gouvernement fédéral, y compris les sept qui avaient fait front commun avec le Québec contre Ottawa sur la résolution constitutionnelle, se sont proposées au départ, par la voix de leur premier ministre respectif, d'en arriver à un accord respectant les paramètres établis par la Cour suprême le 28 septembre précédent. Celle-ci n'avait pas dit que le consentement préalable des provinces, bien que nécessaire pour respecter la «convention» ou tradition constitutionnelle au Canada, n'a pas à être unanime.

Or, a dit Me Langlois, la convention (celle du droit de veto, en l'occurence) que le Québec voudrait se faire reconnaître par la Cour d'appel aurait pu l'être, voire être créée à cette occasion; elle ne l'a pas été, toutefois, et voilà qui prouverait que les acteurs politiques en cause «étaient convaincus que le test de la Cour suprême avait été fait et que la résolution constitutionnelle devait suivre son cours malgré l'opposition du Québec».

L'argumentation des procureurs fédéraux pointe une nouvelle fois vers la conclusion qu'ils défendent devant le tribunal d'appel: «Le Québec vous (à la cour) demande de faire l'histoire et de créer des conventions. Ne répondez pas! C'est une question purement académique!»

Au nom du procureur général du Québec, Me Jean K. Samson a répliqué hier en contestant le présumé «accord» constitutionnel du 5 novembre dernier. «Il s'agit en vérité d'un désaccord! Si c'est cela un accord, j'en perds mon latin!» De son côté, son associé, Me Lucien Bouchard, a contesté une double prétention des procureurs fédéraux. D'abord, la réponse que pourrait donner la Cour d'appel à la demande du Québec «viendrait après le fait»? — Mais le fait n'est pas accompli encore, réplique Me Bouchard: la constitution n'est pas encore rapatriée, elle n'a toujours pas obtenue la sanction royale, elle n'est guère en vigueur.

D'autre part, le Québec aurait-il «perdu le droit de veto» qu'il prétendait détenir quand son premier ministre, M. René Lévesque, a signé avec les sept autres provinces qui s'opposaient à la démarche d'Ottawa l'accord du 16 avril 1981, au terme duquel ces provinces cédaient leur droit de veto à la condition précise de pouvoir se retirer (opting out) de certaines dispositions de la nouvelle résolution contre compensation financière? — «Si la condition alors émise n'est pas respectée, rétorque Me Bouchard, l'accord ne tient plus; c'est une règle fondamentale de moralité.» Et l'accord du 5 novembre ne comportait pas d'indemnité financière.

Me Samson ajoute que les procureurs fédéraux jouent de rhétorique quand ils parlent d' «abandon du droit de veto» par le Québec en avril. «Cela fait image, dit-il. Mais la cour saura distinguer entre des négociations qui ont lieu autour d'une table et la règle de droit préalable à celles-ci.»

Les deux parties ont également fait appel à l'histoire plus ancienne, notamment à celle qui retrace l'évolution, dans les textes juridiques, de «la dualité canadienne». Pour les procureurs fédéraux, la «véritable» dualité canadienne est d'abord linguistique, voire culturelle, et transcende les frontières géographiques des provinces. Elle se traduit d'abord et «parfaitement par la coexistence sur le territoire canadien de deux grandes collectivités linguistiques». Ce régionalisme géographique se traduit, expliquent-ils, par «l'égalité juridique des provinces», notamment au plan des pouvoirs qu'elles possèdent.

Si Québec devait avoir un droit de veto à ce titre, voilà, disent les représentants d'Ottawa, qui empêcherait la réconciliation harmonieuse des deux dimensions canadiennes, «en faisant du gouvernement du Québec le porte-parole exclusif de la collectivité francophone devant le reste du Canada dont le porte-parole demeure indéfini». Et Mes Langlois et Robert de réfuter longuement, à coup de fragments juridiques et d'opinions d'historiens, la conception du «dualisme canadien» que défendent les procureurs du Québec.

Mes Samson et Bouchard soutiennent de leur côté que la conception fédérale du dualisme nie la spécificité du Québec et les garanties que réclamait le Québec à ce sujet lors de son adhésion au pacte fédératif de 1867. Ils nient la prétention du gouvernement fédéral à avoir, seul, «la représentation et la dualité voulue pour être garant de celle-ci». La constitution actuelle, au contraire, «consacre la dualité» et, partant, «fonde la convention» suivant laquelle un pacte constitutionnel ne saurait valoir sans l'accord du Québec.

Les deux parties ont terminé hier leurs présentations devant les cinq juges de la Cour d'appel (Marcel Crête, Amédée Monette, Maurice Jacques, George Montgomery et Jean Turgeon). Ceux-ci ont pris l'affaire en délibéré. Si la cour devait se prononcer avant l'entrée en vigueur de la résolution Trudeau et reconnaître la prétention du Québec au droit de veto, voilà qui embarrasserait considérablement et Ottawa et Londres. Dans l'hypothèse d'une défaite du Québec en Cour d'appel, la province pourrait en appeler à la Cour suprême du pays, mais rien n'a encore été arrêté à ce propos à Québec.

La loi de la Régie du logement reste en vigueur, assure Tardif

par **André Tardif**

Malgré le jugement de la Cour supérieure déclarant inconstitutionnels plusieurs pouvoirs conférés à la Régie du logement par la loi 107, celle-ci demeure en vigueur «et, conséquemment, locataires et propriétaires y restent soumis», a déclaré hier le ministre de l'Habitation du Québec, M. Guy Tardif.

«À cette période de l'année où l'on procède au renouvellement des baux, il est très important que la population sache que les pouvoirs de la Régie concernant la fixation des loyers sont maintenus et que seules certaines attributions de l'institution chargée d'appliquer la loi sur le logement sont contestées», a précisé M. Tardif.

Plus tôt dans la journée à l'Assemblée nationale, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, avait annoncé que le gouvernement du Québec contesterait en Cour d'appel la décision du juge Jean-Claude Nolin, rendue la veille, déclarant «ultra vires» 27 pouvoirs accordés à la Régie par la loi 107 adoptée en 1979.

M. Tardif s'interroge par ailleurs sur l'opportunité de la démarche de certains propriétaires, faisant allusion à la cause intentée au gouvernement et gagnée par l'Association des propriétaires d'immeubles du Québec.

«Déjà, (les propriétaires) dénonçaient les longues procédures de la Régie du logement. Ont-ils espoir de les activer si jamais l'application de la loi se voit confiée à la Cour supérieure?» demande-t-il en ajoutant que «de toute façon, quel que soit le déroulement des événements, la loi demeure».

Aux yeux du ministre de l'Habitation, le jugement de la Cour supérieure démontre à quel point la constitution fédérale ne répond plus aux besoins du Québec.

«Il est aberrant, a-t-il affirmé, que la population du Québec doive en 1982 adapter sa réalité à celle de 1867 et, de plus, en faire les frais.»

En annonçant sa décision d'interjeter appel jusqu'en Cour suprême au besoin, le gouvernement du Québec doit en effet tenir compte d'une décision de cette dernière, l'an dernier, déclarant inconstitutionnelle une loi ontarienne similaire à celle du Québec.

Le Regroupement des comités de logement et associations de locataires du Québec, par ailleurs, se réjouit de la décision gouvernementale de faire appel, ne serait-ce que pour dissiper la confusion que le jugement risquait de semer chez les locataires à l'heure du renouvellement des baux.

«Les recours qu'offre la Régie aux locataires sont loin de nous satisfaire et de constituer l'intervention politique rendue nécessaire dans la situation actuelle de crise du logement», a déclaré un porte-parole du Regroupement, M. André Lavallée.

«Par contre, la décision de la Cour supérieure implique que de nombreux cas de litige entre propriétaires et locataires devraient dorénavant être entendus par les tribunaux plutôt que par la Régie du logement», a-t-il ajouté en précisant qu'à cause des énormes frais d'avocat et de cour que cela entraînerait, «cette chicane constitutionnelle remet en cause l'accès universel et gratuit au recours prévu par la loi».

Le Regroupement exige enfin pour les locataires, quelle que soit la juridiction, un tribunal administratif gratuit dont le mandat sera d'exercer un contrôle universel, gratuit et obligatoire sur toutes les questions du logement.

Saisie de 800 kilos de hachisch

VALLEYFIELD (PC) — Le détachement local de la Gendarmerie royale du Canada a annoncé hier la saisie de 800 kilos de hachisch, une valeur de plus de $12 millions sur le marché noir.

La drogue a été saisie dans une maison de Saint-Chrysostôme, au sud-ouest de Montréal, où elle avait été dissimulée derrière de faux murs. La drogue était contenue dans des sacs d'équipement de hockey.

Les limiers ont procédé à l'arrestation de Pierre Provencher, 32 ans et celui-ci a comparu devant le tribunal sous l'accusation de possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic.

Provencher a été reconduit aux cellules sur l'ordre du juge Pierre Brassard, de la Cour des sessions de Valleyfield, en attendant la tenue de son enquête sur cautionnement.

La SQ a résolu 84% des crimes économiques

Dans un rapport statistique sur son activité de l'an passé, la Sûreté du Québec affirme cette semaine que sa réussite la plus spectaculaire de 1981 concerne les crimes économiques, dont le taux de solution a atteint 88.9%. Ainsi, la grande majorité des 3,937 actes criminels de cette nature signalés par les citoyens ont été élucidés par le corps policier québécois.

La catégorie «crimes économiques» comprend entre autres les faillites frauduleuses, les fraudes, les malversations et les abus envers les consommateurs. Selon les statistiques rendues publiques par la SQ, seulement 1,748 crimes à caractère économique avaient été signalés en 1980.

La SQ a également constaté une augmentation considérable des vols par effraction, dont le nombre est passé de 16,314 en 1980 à 17,739 en 1981. Le taux de solution dans cette catégorie de crimes a atteint 35.7%.

Les attentats contre les personnes ont par ailleurs connu une augmentation de 8%, passant de 2,578 en 1980 à 2,783 en 1981. Dans ce cas, les policiers ont réussi à élucider 88.8% des crimes qui leur ont été signalés.

Aide-toi et Shell t'aidera

BANGKOK (AP) — Des spécialistes avaient trouvé un moyen ingénieux de rouler aux frais de la compagnie Shell et de faire de substantiels bénéfices: ils avaient loué une maison près d'un dépôt de la compagnie pétrolière dans le centre de la Thaïlande et percé un trou dans une conduite d'essence souterraine.

Selon le journal Bangkok World, les responsables du dépôt de Nakhon Sawan, au nord de Bangkok, avaient constaté que 3,000 litres de carburant disparaissaient mystérieusement chaque jour. Pour trouver la clef du mystère, de l'eau a été pompée dans la canalisation et a inondée la maison des trafiquants où une perquisition de la police a permis de découvrir le pot aux roses.

On estime qu'en l'espace de deux ans, les escrocs ont détourné au moins un million de litres d'essence. Mais comme la maison a eu plusieurs locataires, la police ne les a pas encore identifiés.

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS GRANDIT AVEC CEUX QU'ELLE ASSURE.

L'Assurance-vie Desjardins améliore ses produits et ses services parce que les besoins de ses assurés deviennent plus complexes. Leurs responsabilités familiales augmentent, leurs entreprises prospèrent, leurs objectifs financiers évoluent. Il leur faut des produits et des services professionnels bien adaptés à leurs besoins.

Les assureurs-vie Desjardins se perfectionnent sans cesse. Ils acquièrent des connaissances sur tous les aspects de la sécurité financière. Ils offrent des produits souples, faciles à comprendre, qui tiennent compte des préoccupations de leurs assurés: coût et inflation.

Meilleur service, meilleurs produits, assureurs-vie toujours plus compétents, l'Assurance-vie Desjardins grandit au rythme des besoins de ses assurés afin de mieux les servir.



Assurance-vie Desjardins

Les diplomates, cible du terrorisme au Liban

BEYROUTH (AFP) — Des diplomates qui plient bagage, d'autres qui se font garder par une véritable armée de gardes du corps et qui ne circulent plus qu'en voiture blindée: pour la première fois depuis 1975, la crise libanaise est entrée au cours des dernières semaines dans une nouvelle phase avec l'apparition d'un terrorisme dirigé contre les intérêts et les diplomates étrangers.

Ce nouvel élément sur l'échiquier libanais pourrait être, estiment les observateurs, le prélude à la remise en cause de l'autorité de l'État.

Le 10 mars, l'ambassadeur du Koweit, M. Abdel Hamid Boueijane, donnait le coup d'envoi de la série des départs précipités des diplomates arabes en quittant Beyrouth en compagnie de sa famille et des fonctionnaires koweitiens de son ambassade sans même en avertir le ministère libanais des Affaires étrangères.

Trois jours plus tard, le dernier diplomate jordanien à Beyrouth ayant rang d'attaché partait, pour des raisons relatives à «sa sécurité personnelle». L'agence jordanienne d'information avait, quelques jours plus tôt, retiré de Beyrouth tout son personnel jordanien également pour des raisons de sécurité.

Les diplomates bahreinis, un ambassadeur et un attaché, ont eux aussi quitté Beyrouth récemment. Selon certaines informations, ils auraient reçu des coups de téléphone anonymes demandant que leur gouvernement «rectifie» sa politique. Interrogée par l'AFP, une source de l'ambassade a indiqué que les deux diplomates sont absents. Le premier pour «raisons de santé», le second pour raisons professionnelles.

L'ambassadeur saoudien pour sa part semble avoir «compris» il y a bien longtemps. Il est absent de Beyrouth cinq mois sur six. L'Irak a, après le dynamitage de son ambassade, carrément transféré le mois dernier ses services consulaires de Beyrouth-Ouest vers la partie est de la capitale.

Hormis l'assassinat en septembre dernier de Louis Delamare, ambassadeur de France au Liban, les diplomates occidentaux ne sont pas encore directement inquiétés. En revanche, ce sont les intérêts occidentaux, notamment français, qui sont la cible d'actes terroristes.

À la suite de l'attentat à la dynamite dirigé lundi contre les locaux du centre culturel français à Beyrouth-Ouest, le nouvel ambassadeur de France au Liban, M. Paul-Marc Henry, a révélé que sa chancellerie «est constamment l'objet de menaces». La France, chargée des intérêts égyptiens au Liban depuis la rupture des relations diplomatiques entre les pays arabes et l'Égypte en novembre 1979, était peut-être également visée dans l'attentat à la voiture piégée qui a eu lieu mardi à proximité de l'ex-ambassade d'Égypte à Beyrouth-Ouest.

Dans ce fatras d'actes terroristes certains connaissent des épilogues heureux: tel l'enlèvement lundi du deuxième secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Beyrouth, M. Mohammad Mokdad, d'origine libanaise, et sa libération 48 heures plus tard par ses ravisseurs bien que la rançon réclamée n'eût pas été versée.

Les principales parties concernées par l'ordre et la sécurité à Beyrouth-Ouest ont condamné ces attentats: les dirigeants officiels libanais, les chefs des partis de la gauche et la Syrie dont la presse a fermement condamné le terrorisme dirigé contre les chancelleries étrangères et qui «vise à montrer que la Force arabe de dissuasion, aux effectifs syriens, est incapable d'assurer la sécurité au Liban».

Les autorités libanaises redoutent surtout un lâchage arabe, notamment après le report à deux reprises de la réunion du comité quadripartite arabe (Syrie, Koweit, Arabie saoudite, Liban) chargé de contribuer au règlement des problèmes libanais. Les ministres des Affaires étrangères saoudien et koweitien avaient invoqué d'autres engagements pour demander le report des travaux. Les autorités libanaises ont interprété ce geste comme une véritable dérobade. Pour elles, par-delà les diplomates menacés ou visés par des actes terroristes, c'est le Liban que l'on cherche à saper et dont on cherche à accroître l'isolement diplomatique au mépris des Libanais eux-mêmes.

La junte polonaise épure la presse

VARSOVIE (d'après Reuter et AFP) — Le pouvoir communiste en Pologne s'efforce de réaffirmer son autorité sur les journalistes, en écartant ceux qui manifestent leur indépendance.

La presse officielle a accordé hier une large place à des informations de l'agence PAP d'après lesquelles les journalistes favorables au gouvernementaux ont réclamé un nouveau syndicat pour remplacer l'Association des journalistes polonais (SDP) qui était proche de Solidarité.

Dans une lettre adressée au général Wojcieh Jaruzelski, le chef du gouvernement militaire, une douzaine de journalistes de Pozman ont demandé la dissolution du SDP et la création d'une nouvelle «association» qui reconnaisse la suprématie du Parti ouvrier unifie polonais (POUP).

La même information de PAP comportait une lettre presque identique, signée par 24 employés de l'hebdomadaire des agriculteurs communistes *Chlopska Droga*, sollicitant l'aide de M. Stefan Olszonski, un tenant de la ligne dure au sein du bureau politique, pour établir une association de presse communiste.

Ces deux lettres font suite à des informations faisant état la semaine dernière d'une purge importante des journalistes qui refusent de désavouer Solidarité et qui sont peu enclins à coopérer avec les militaires au pouvoir.

Trybuna Ludu, l'organe du parti polonais, a publié hier un article accusant le SDP de jouer avec la politique et d'ignorer les besoins de la communauté des journalistes. Cet article, reproduit du quotidien de la jeunesse communiste, Sztandard Mlodych, déclare que toute nouvelle association de journalistes devra oeuvrer pour raffermir le contrôle du parti sur les médias.

Selon des sources proches de Solidarité, 513 journalistes favorables à Solidarité ont perdu leurs postes, et 134 autres sont en congé illimité à la suite de la «vérification», le terme utilisé pour désigner l'examen individuel attentif qui a lieu depuis la proclamation de la loi martiale au niveau des postes délicats.

Aussitôt après le coup de force militaire du 13 décembre, deux journaux seulement — *Trybuna Ludu* et *Zolnierz Wolnosci* — avaient été autorisés à paraître.

D'autres journaux ont pu rouvrir après que leur personnel eut été soumis à la «vérification», mais tous sont fortement censurés.

Toutes les opinions dissidentes ont disparu des organes d'information officiels après l'arrivée des militaires au pouvoir, mais réapparaissent, en volume très réduit, dans des feuilles clandestines.

D'autre part, les autorités locales de Gdansk s'opposent à la venue de journalistes étrangers dans leur ville, dimanche prochain, à l'occasion du baptême du septième enfant de Lech et Danuta Walesa, la petite Maria Wiktoria, a-t-on appris de source officielle hier à Varsovie.

Les journalistes étrangers en poste dans la capitale polonaise ne peuvent en effet se déplacer à titre professionnel hors des limites de la ville sans une autorisation écrite du centre de presse du ministère des Affaires étrangères et ce document n'est fourni qu'avec l'accord des autorités locales de l'endroit où ils désirent se rendre.

En ce qui concerne Gdansk, la situation se complique encore du fait qu'il s'agit d'une «zone frontalière» et que toute personne qui s'y rend, même à titre privé, doit se présenter à la milice et obtenir une autorisation de séjour. La présence de Lech Walesa au baptême de sa fille reste d'ailleurs hypothétique. Son épouse «espère» toujours qu'il pourra s'y rendre mais elle n'en a pas eu de confirmation officielle. Elle a indiqué à des représentants de la presse occidentale qui l'ont jointe de Varsovie par téléphone qu'elle était en bonne santé.

Reagan présente son plan des Caraïbes au Congrès

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Le président Reagan a transmis hier au congrès son programme d'aide économique destiné au bassin des Caraïbes, au moyen duquel il entend prémunir les pays de la région et de l'Amérique centrale contre un effondrement économique et une vague de subversion politique.

En annonçant le projet le 24 février devant l'Organisation des États américains (OEA), M. Reagan avait proposé d'augmenter l'aide économique de 350 millions de dollars et de supprimer les barrières douanières sur la plupart des importations en provenance de la région. Il proposait une aide supplémentaire de 128 millions de dollars au Salvador si le programme était approuvé par le Congrès.

Dénonçant une «crise sans précédent», il a déclaré hier que si les États-Unis n'agissaient pas maintenant, «de nouveaux Cuba surgiraient en Amérique centrale». Pour le chef de la Maison-Blanche, il le souligne dans son message au Congrès, il est urgent d'accroître l'aide à l'Amérique centrale où, dit-il, les éléments extrémistes exploitent des situations de crise économique.

M. Reagan a précisé que l'aide se répartirait comme suit: 128 millions au Salvador, 70 au Costa-Rica, 35 au Honduras, 50 à la Jamaïque, 40 à la République dominicaine, 10 aux pays de la zone est des Caraïbes, 10 à Bélize, 5 à Haïti, 2 à l'Institut américain pour le développement du travail.

Ces fonds seront octroyés durant l'exercice financier 1982, qui s'achève en septembre prochain. M. Reagan a indiqué son intention de réclamer une aide économique de 664 millions de dollars en faveur du bassin des Caraïbes durant l'exercice 1983 qui commence en octobre.

Le programme a été dans l'ensemble bien accueilli au Congrès, malgré certaines critiques visant l'accroissement de l'aide militaire. Le président Reagan a fait valoir que le supplément d'assistance s'imposait même au vu des difficultés économiques actuelles des États-Unis: «Je ne proposerais pas ce programme s'il ne relevait pas de notre intérêt national».

Le gouvernement américain a par ailleurs demandé au Congrès de réunir les fonds nécessaires à la création d'un nouveau réseau de stations de radio émettant sur ondes moyennes en Amérique centrale, ceci afin d'y renforcer l'influence de Washington.

M. Charles Wick, directeur de l'Agence internationale des communications des États-Unis, a déclaré devant une sous-commission de la Chambre des représentants qu'il était nécessaire de contrecarrer par ce moyen les initiatives soviéto-cubaines dans la région.

En outre, l'Argentine et le Venezuela fournissent une aide militaire au gouvernement du Salvador, a déclaré hier à Buenos Aires l'ambassadeur salvadorien en Argentine, le colonel Carlos Humberto Figueroa.

D'Aubuisson lié au meurtre de Romero?

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le quotidien *Boston Globe* a affirmé hier avoir obtenu des copies de documents qui impliqueraient le major Roberto d'Aubuisson, dirigeant du mouvement d'extrême-droite salvadorien Arena, dans l'assassinat de l'archevêque de San Salvador, Mgr Oscar Romero.

L'archevêque avait été abattu le 24 mars 1980 alors qu'il célébrait la messe dans la cathédrale de San Salvador.

Selon le Boston Globe, ces documents ont été pris au major d'Aubuisson en mai 1980 par les autorités salvadoriennes, qui en ont fourni des copies au département d'État américain. Selon le quotidien, ces documents contiennent notamment l'ébauche d'un plan qui aurait mené à l'assassinat de Mgr Romero, ainsi que des plans pour un coup d'État.

D'Aubuisson dirige l'Alliance pour la rénovation républicaine (Arena), qui sera le concurrent de la démocratie-chrétienne lors des prochaines élections pour une Assemblée constituante salvadorienne. Déclaré hors-la-loi par les autorités en mai 1980 après avoir souhaité que les forces armées cessent de reconnaître la junte dirigée par M. Napoleon Duarte, il a par la suite bénéficié de l'amnistie décrétée par le président.

D'autre part, des accrochages ont opposé hier au Salvador les forces gouvernementales aux guérilleros aux abords de Santa Ana, ville située à 65 kilomètres au Nord-ouest de la capitale, tandis qu'explosions et fusillades étaient signalées en divers points du pays.

À San Salvador, un calme relatif régnait à nouveau après les attaques menées deux jours durant par la guérilla contre la banlieue nord de la ville.

Mobilisation pour les cantonales en France

PARIS (AFP) — Majorité de gauche et opposition de droite sont totalement mobilisées en France pour le second tour, dimanche prochain, des élections cantonales, pour le premier test politique de la majorité socialiste française depuis son accession au pouvoir le 10 mai 1981.

Le premier ministre socialiste Pierre Maurdy et les principaux dirigeants politiques des deux bords ont jeté tout leur poids dans la campagne. En effet, de la consultation de dimanche prochain dépendra la composition des nouveaux conseils généraux qui assureront la gestion des départements dans des domaines comme l'équipement ou l'action sanitaire ou sociale.

Bien plus, les conseils éliront chacun le 24 mars un président qui sera un vrai «patron» du département. La loi sur la décentralisation, que les socialistes considèrent comme l'une de leurs réformes fondamentales, donne en effet au président le pouvoir exécutif départemental détenu autrefois par le préfet, cette institution napoléonienne qui aura vécu près de deux siècles en France.

Cette politisation des «cantonales» qui avaient jusqu'à présent moins d'impact sur la vie politique française — s'est encore accentué avec le succès au premier tour de l'opposition qui a frisé la majorité absolue (49,9% des voix). La majorité par contre (49,6% des voix), a essuyé son premier revers notoire depuis 10 mois qu'elle est au pouvoir. Cette baisse, due notamment à la perte d'audience (moins six pour cent) du parti communiste, fait suite, relèvent les observateurs, à la révélation de plusieurs «affaires».

Une seule est toujours d'actualité, celle du «suicide» au début du mois de René Lucet, un fonctionnaire régional de la sécurité sociale. Amplement exploitée par la droite pour dénoncer «l'intolérance» de la gauche, elle paraît susceptible, selon les observateurs, de se retourner contre l'opposition, la thèse du crime au même titre que celle du suicide étant sérieusement examinée par les enquêteurs.

Dans ce contexte M. Mauroy, en qualité de leader de la majorité, a lancé un appel aux «Français qui ont voulu le changement» mais qui ne se sont pas mobilisés au premier tour. En s'engageant ainsi, certains observateurs estiment que M. Mauroy a lié la crédibilité du gouvernement au verdict des urnes, prenant le risque d'être désavoué si la tendance favorable à l'opposition se confirmait au second tour.

Quelle que soit l'issue du scrutin, elle n'aura aucune influence sur la composition de l'Assemblée nationale dominée par la majorité de gauche qui siège pour encore plus de quatre ans. C'est pourquoi le premier ministre a annoncé qu'il ne modifierait pas sa politique. «Le changement doit garder son rythme et s'approfondir», a-t-il déclaré mardi.

À droite, où la généralisation des candidatures uniques a été bénéfique aux partis néo-gaulliste et giscardien, les électeurs ont été invités par ces deux formations à «confirmer puissamment leur premier vote» qui a marqué «leur refus de donner au pouvoir socialo-communiste l'approbation qu'il sollicitait».

La gauche devrait avoir beaucoup de mal à atteindre son objectif qui était la conquête de la majorité des présidences de conseils généraux. Bien que largement majoritaire en voix lors des précédentes consultations, la gauche ne dispose actuellement, du fait du découpage des cantons et du scrutin majoritaire, que de 44 présidences de conseils généraux contre 51 à l'autre camp.

L'opposition appuie Managua

MANAGUA (Reuter) — Le gouvernement du Nicaragua, qui vient de décréter l'état d'urgence dans le pays, a obtenu hier le soutien des partis de l'opposition face à ce qu'il considère comme une entreprise de déstabilisation inspirée par Washington.

La junte sandiniste au pouvoir a réuni mardi soir les dirigeants de l'opposition pour leur exposer les raisons qui ont conduit à l'instauration de l'état d'urgence pour trente jours, avec suspension des droits et garanties constitutionnels.

M. Alfonso Robelo, membre du Parti social-démocrate ayant quitté la junte il y a deux ans à cause d'un désaccord politique avec les sandinistes, a estimé hier que la mesure d'exception était justifiée.

«Si je m'étais trouvé au sein de la junte, j'aurais pris cette mesure, a-t-il dit. Mais je tiens à souligner que cela ne signifie nullement que je soutienne le FSLN (Front sandiniste de libération nationale)».

D'autres partis de l'opposition ont publié des communiqués approuvant l'état d'urgence, qui confère des pouvoirs spéciaux aux forces de sécurité et soumet la presse à la censure officielle.

La proclamation de l'état d'urgence est intervenue peu après la destruction de deux ponts importants, à proximité de la frontière avec le Honduras, par des éléments de droite dont le gouvernement affirme qu'ils ont été entraînés par la CIA.

guérin
l'éditeur qui édite

Writebook
Groupe E.S.L.



Ce «Writebook» est l'oeuvre d'un groupe de professeurs d'anglais, langue seconde, dont l'expérience a révélé le besoin de documents complémentaires pour l'enseignement de l'anglais écrit. S'appuyant sur un apprentissage préalable de la langue parlée, les cinq (5) cahiers de la série proposent une présentation formelle et systématique des objectifs de la langue écrite.

En vente dans toutes les librairies

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514)842-3481

Dans le choix du contenu, les auteurs se sont d'abord appuyés sur les objectifs formulés dans le «Programme par objectifs» (PPO) du ministère de l'Éducation du Québec. Ils ont aussi tenu compte de certains objectifs spécifiques des méthodes «orales» les plus couramment utilisées dans ce pays.

Sec., Cégep, Adultes
☐ 1, 28 cm x 21,5 cm - 139 p. 4,50$
☐ 2, 28 cm x 21,5 cm - 129 p. 4,50$
☐ 3, 28 cm x 21,5 cm - 165 p. 4,50$
☐ 4, 28 cm x 21,5 cm - 145 p. 4,50$
☐ 5, 28 cm x 21,5 cm - 134 p. 4,50$

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

VOUS,
QUI CONDUISEZ UN CYCLOMOTEUR!



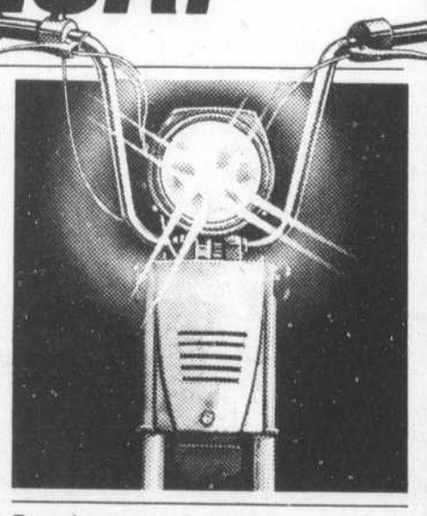
Conduire prudemment, c'est important pour vous. C'est important aussi pour la qualité de la vie sur les routes du Québec. Bien conduire, en fait, c'est l'affaire de tout le monde. C'est pourquoi il y a un nouveau Code de la sécurité routière.

Certaines mesures de ce Code entreront en vigueur le 1er avril. Si vous conduisez un véhicule à deux roues muni d'un moteur d'une cylindrée d'au plus 50 cm³ et d'un pédalier (CYCLOMOTEUR) ou un véhicule muni d'un moteur d'une cylindrée d'au plus 125 cm³ (VÉLOMOTEUR), ces mesures vous concernent directement. Voici ce que les conducteurs et futurs conducteurs de cyclomoteurs et de vélomoteurs doivent savoir:

Casque protecteur
Vous savez déjà que tous les motocyclistes portent un casque protecteur lorsqu'ils se promènent en moto. Désormais, sur votre cyclomoteur ou vélomoteur, vous devrez également porter un casque protecteur. Peut-être en portiez-vous déjà un! Après tout, ce n'est pas une question de puissance de moteur... Même à 15 km/h un choc à la tête peut être fatal!

Phare
Parce qu'il est essentiel d'être vu, et bien vu, les conducteurs de cyclomoteurs et de vélomoteurs devront circuler en laissant allumé le phare avant de leur véhicule en tout temps, comme les motocyclistes.
Les conducteurs de vélomoteurs quant à eux, doivent détenir un permis de conduire leur donnant accès à ce type de véhicule.





Permis et autorisation
Pour conduire un cyclomoteur, il faut être âgé d'au moins 18 ans; si l'on est âgé de 14 à 18 ans, il faut détenir une autorisation écrite de ses parents. L'an prochain, en 1983, la personne de 14 ans et plus n'ayant pas de permis de conduire devra obtenir un certificat de compétence pour conduire un cyclomoteur.

Si vous désirez plus de renseignements sur le Code de la sécurité routière, communiquez avec le Centre de renseignements de la Régie:
Région de Québec: 643-7620
Région de Montréal: 873-7620
Ailleurs au Québec: 1-800-361-7620

Régie de l'assurance automobile du Québec

BIEN SE CONDUIRE POUR MIEUX VIVRE

le monde

■ Haughey rencontre Reagan

WASHINGTON (Reuter) — M. Charles Haughey, premier ministre irlandais, a été reçu hier à la Maison-Blanche par le président Reagan qui en a profité pour demander aux Américains de cesser d'envoyer des fonds aux groupes liés au conflit d'Irlande du Nord. L'entretien entre les deux hommes, qui ne se connaissaient pas, a duré une heure et demie. Il s'est tenu dans une atmosphère chaleureuse en présence du vice-président, M. George Bush, et de M. Alexander Haig, secrétaire d'État. L'invitation pour cette visite avait, à l'origine, été lancée au prédécesseur de M. Haughey, M. Garret Fitzgerald. Dans l'après-midi, M. Haughey devait se rendre au Congrès. Dans son discours, M. Reagan a renouvelé un appel qu'il avait fait l'an dernier en demandant à ses compatriotes d'éviter de fournir de l'aide financière ou autre «aux groupes impliqués dans le conflit d'Irlande du Nord afin que ces contributions ne tombent pas entre les mains de ceux qui perpétuent la violence, directement ou indirectement».

■ Haïtiens armés arrêtés

MIAMI (Floride) (AFP) — Une quinzaine de personnes, apparemment en route pour un coup de main à Haïti, ont été interceptées en mer dans la soirée de mardi, a annoncé à Miami la sûreté fédérale (FBI). Des armes automatiques ont été trouvées à bord de leurs deux embarcations, arraisonnées par le FBI et les gardes-côtes à quelques milles au sud des côtes de Floride. Le groupe, qui, selon le porte-parole du FBI Welton Merry, faisait l'objet d'une surveillance depuis plusieurs jours, a été escorté jusqu'à la base des gardes-côtes à Miami, pour y être interrogé et répondre de violation des lois sur la neutralité des États-Unis. On ignorait hier matin si leur entreprise était liée à celle lancée en janvier dernier par M. Bernard Sansarico et 35 autres exilés haïtiens. Cette opération, rappelle-t-on, s'était soldée par la mort de plusieurs membres du commando sous les balles des forces haïtiennes dans l'île de la Tortue, et par l'arrestation de M. Sansarico et de ses lieutenants par les gardes-côtes américains.

■ Plan subversif déjoué

ASUNCION (AFP) — Les autorités du Paraguay ont annoncé avoir déjoué un vaste plan subversif communiste-prochinois qui visait selon elles à installer des groupes de guérilla dans le pays. Trente-et-une personnes impliquées dans ce plan ont été arrêtées récemment, a rapporté la presse hier à Asuncion. Les éléments subversifs, précise la presse, ont été arrêtés simultanément dans plusieurs villes du pays. Leur chef, affirme le quotidien gouvernemental *Patria*, était un certain Antonio Gonzalez Arce, qui effectuait «de fréquents voyages en Argentine, et même à Pékin, où il recevait ses instructions». Selon le journal, Gonzalez Arce a reconnu que son organisation (toutes les activités de partis ou d'organisations se réclamant du marxisme sont proscrites dans le pays) rencontrait peu de succès dans son effort de recruter des paysans, en raison de l'écrasante majorité des catholiques au Paraguay.

■ Soutien moral aux gitans

BONN (AP) — Le chancelier Helmut Schmidt a reconnu, au cours d'une réunion avec le conseil ouest-allemand de Sinti et Roma, que les nazis avaient commis un génocide contre les gitans et il a promis d'apporter aux survivants un soutien moral. C'était la première fois qu'un dirigeant ouest-allemand rencontrait les représentants officiels du conseil gitan. L'organisation représente environ 30,000 gitans en Allemagne de l'Ouest. Contrairement aux Juifs, ils n'ont jamais reçu d'indemnisation. Le porte-parole gouvernemental, M. Kurt Becker, a déclaré que l'holocauste a fait entre 200,000 et 500,000 victimes.

■ Un chef du coup arrêté

LA HAYE (AFP) — Un des chefs du coup d'État manqué survenu la semaine dernière au Surinam, l'ex-lieutenant Surendre Rambocus, a été arrêté par le Conseil national militaire, a annoncé hier l'agence de presse surinamienne SNA reçue à La Haye. Rambocus, qui avait dirigé jeudi dernier un coup d'État contre le Conseil national militaire, dirigé par le lieutenant-colonel Desi Bouterse, a été arrêté dans la région de Saramacca (nord du pays) où il s'était réfugié depuis samedi avec une quarantaine de partisans. Un autre chef des puschistes, le sergent-major Wilfred Hawker, a été passé par les armes par le Conseil national militaire samedi dernier quelques heures après son arrestation.

Washington demande des explications à Moscou

Le gel des SS-20 n'impressionne pas l'OTAN

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Les États-Unis ont demandé à l'URSS des éclaircissements sur les menaces contenues dans le discours prononcé mardi par le président Leonid Brejnev, a-t-on appris de source sûre hier à Washington.

Une demande en ce sens a été faite dès mardi soir lors d'un entretien entre le secrétaire d'État Alexander Haig et l'ambassadeur de l'Union soviétique aux États-Unis, M. Anatoli Dobrynine, a-t-on ajouté de même source.

Le porte-parole du département d'État, M. Dean Fischer, s'est borné hier à confirmer la rencontre entre l'ambassadeur et le général Haig tout en se refusant à fournir la moindre indication sur la teneur de leur entretien.

Cette demande d'éclaircissement porte en particulier sur un passage du discours du président Brejnev dans lequel il menace de prendre des «mesures de rétorsion» contre les États-Unis au cas où les pays de l'OTAN mettaient à exécution leur décision de déployer des missiles nucléaires de moyenne portée en Europe, a-t-on précisé en privé au département d'État.

Ces mesures de rétorsion, a dit M. Brejnev, «mettraient dans une situation analogue, l'autre partie, y compris directement les États-Unis, leur territoire».

Cette petite phrase du «numéro un soviétique» continuait hier à faire beaucoup de bruit aux États-Unis, où certains y voient une menace à peine voilée d'installer des armes nucléaires à proximité des côtes américains, peut-être à Cuba.

Le président Reagan a déclaré à ce sujet hier matin que les responsables américains étudiaient la portée de ce passage du discours de M. Brejnev.

Tout en dénonçant le «langage menaçant» tenu par le président Brejnev, un haut fonctionnaire du département d'État a reconnu mardi que ce passage était ambigu. «Je ne sais pas précisément ce que M. Brejnev avait à l'esprit» a-t-il remarqué.

En termes de pure réciprocité, la menace d'installer des fuées soviétiques dans les Caraïbes ou en Amérique centrale reste plausible. Mais sur le plan pratique, les experts militaires occidentaux affichent un net scepticisme.

D'abord, disent-ils, les Soviétiques disposent de missiles capables d'atteindre, depuis leur territoire, les États-Unis. Ensuite, à moins d'être décidé à jouer son va-tout et à risquer une conflagration mondiale, le Kremlin pourra difficilement faire acheminer cet arsenal et affronter une nouvelle crise de Cuba.

L'attitude extrêmement prudente de la direction soviétique face aux événements d'Amérique centrale montre bien, s'il en était besoin, qu'elle est parfaitement consciente de l'importance de l'enjeu pour les États-Unis. Même si, comme l'affiche un commentateur soviétique, «Yalta n'a pas partagé le monde sur le plan idéologique».

D'autre part, la décision de Moscou de suspendre le déploiement des SS-20 à l'ouest de l'Oural revient à figer l'actuel avantage de l'URSS en ce domaine, l'Alliance atlantique ne disposant pas de missiles comparables, a estimé hier M. Joseph Luns, secrétaire général de l'OTAN.

Ces propos ont été rendus publics à l'issue d'une réunion de l'OTAN durant laquelle les États-Unis ont rendu compte à leurs alliés des derniers pourparlers américano-soviétiques de Genève sur la limitation des euromissiles.

À Paris, M. Claude Cheysson, ministre français des Relations extérieures, a déclaré pour sa part à l'issue du conseil des ministres qu'il n'y avait «rien de nouveau» dans l'annonce de Moscou. «On attendait cela depuis trois mois», a-t-il dit.

M. Luns a indiqué que l'URSS avait installé environ 300 missiles SS-20 à triple ogive, en maintenant un nombre égal d'anciens SS-4 et SS-5. Il a précisé qu'environ 200 SS-20 se trouvaient en Europe, chiffre qui s'approche du total auquel s'attendaient les Occidentaux.

L'OTAN ne possède pas de missiles de cette catégorie, aussi la décision annoncée mardi par Moscou revient-elle à «geler» un avantage existant, a-t-il souligné.

De son côté, M. Paul Nitze, chef de la délégation américaine à Genève, a déclaré que la dernière série de discussions avait apporté certains éclaircissements, indique-t-on de source proche de l'OTAN. Les pourparlers ont été ajournés pour une période de deux mois.

M. Nitze a dit que les États-Unis avaient expliqué le contenu de leurs propositions et que les Soviétiques les avaient interrogés en profondeur. Aucune négociation proprement dite n'a cependant eu lieu et il est trop tôt pour savoir si les entretiens aboutiront rapidement à un accord, a-t-il ajouté.

De source américaine, on fait savoir que Washington n'attend pas de résultat majeur avant le milieu de l'année prochaine, soit peu avant la date prévue en principe pour le déploiement des premiers missiles de croisière et fusées Pershing-2 en RFA et en Grande-Bretagne.

L'URSS n'entamera probablement pas de négociations sérieuses tant qu'elle garde l'espoir de faire échec au projet de déploiement par l'OTAN de missiles à moyenne portée et d'en obtenir la réduction, ajoute-t-on de même source.

Les Américains considèrent le discours du président Leonid Brejnev comme une manoeuvre en vue d'influencer l'opinion des pays occidentaux.

À Rome, le ministère italien des Affaires étrangères a estimé pour sa part que l'initiative soviétique pouvait difficilement se concilier avec l'objectif fondamental qu'est la parité des armes nucléaires de moyenne portée des deux blocs.

Selon lui, toutefois, l'URSS semble se rapprocher peu à peu du point de vue de l'OTAN sur les armes en question.

Dans son communiqué, M. Luns regrette que Moscou n'ait pas décidé de s'imposer des limitations avant de commencer le déploiement des SS-20. Soulignant que la décision annoncée mardi est limitée à la partie européenne de l'URSS, il note que les soviétiques restent libres de poursuivre l'installation de SS-20 à l'est de l'Oural, d'où il leur est encore possible d'atteindre des objectifs ouest-européens.

Le secrétaire général de l'OTAN met aussi en doute le caractère unilatéral de la décision soviétique, qu'il ne s'attend à voir maintenir que si les États-Unis et leurs alliés renoncent aux préparatifs en vue du déploiement des Pershing et des Cruise en Europe occidentale.

De son côté, le gouvernement du chancelier Helmut Schmidt a brutalement rejeté hier la proposition de Moscou.

Une déclaration officielle publiée à Bonn à l'issue du conseil de cabinet estime en effet que la proposition du numéro un soviétique a pour but «d'empêcher le stationnement de fusées Pershing-2 et des missiles de croisière américains et de maintenir le déséquilibre qui existe dans ce domaine en faveur de l'Union soviétique».

La RFA réaffirme ensuite son adhésion totale à la solution zéro, proposée par le président Ronald Reagan, c'est-à-dire le non-déploiement dans cinq pays d'Europe occidentale fin 1983 des euromissiles américains en échange du démantèlement des 300 fusées SS-20 soviétiques.

Brejnev tente de renforcer le courant pacifiste américain

WASHINGTON (AFP) — Dénoncée par Washington comme une simple opération de propagande, la décision de Moscou de geler le déploiement des fusées SS-20 en Europe apporte déjà de l'eau au moulin du mouvement antinucléaire qui commence à prendre de l'ampleur aux États-Unis.

La rapidité tout à fait inhabituelle avec laquelle la Maison-Blanche a réagi aux discours du «numéro un» soviétique est en grande partie fondée sur le souci d'éviter que le Kremlin marque des points auprès de l'opinion publique américaine, de plus en plus hostile à la menace nucléaire.

Tout en se félicitant du fait que la presque totalité des gouvernements européens aient réagi froidement aux propos de M. Brejnev, le gouvernement américain redoute que l'annonce d'un moratoire nucléaire soviétique ne renforce les arguments des mouvements pacifistes tant aux États-Unis qu'en Europe.

On reconnaît en privé à Washington que le président Brejnev a habilement choisi le moment de lancer une «offensive de charme» vers les mouvements pacifistes occidentaux. Son discours est en effet intervenu au lendemain du rejet formel par le président Reagan de toute possibilité de gel des armes nucléaires et de l'annonce par Washington de la suspension pour deux mois des négociations de Genève sur les armes eurostratégiques.

«Il faut être vraiment naïf pour prendre ces déclarations soviétiques au sérieux, car il est évident que Brejnev ne cherche qu'à diviser les alliés (occidentaux) afin d'empêcher le déploiement par l'OTAN de missiles Pershing et Cruise», a déclaré un haut responsable du département d'État ayant requis l'anonymat.

Il a exprimé la «certitude» que l'opinion publique en Europe et aux États-Unis ne se laisserait pas «prendre à ce nouveau piège tendu par Moscou».

Ce haut fonctionnaire a insisté à plusieurs reprises sur le «ton menaçant» du discours de M. Brejnev, espérant ainsi, de l'avis des observateurs, convaincre la presse et l'homme de la rue que l'initiative soviétique n'est en fait qu'une manoeuvre destinée aux mouvements antinucléaires des deux côtés de l'Atlantique.

Malgré les efforts de la Maison-Blanche et du département d'État, cette initiative a déjà suscité aux États-Unis certains commentaires favorables, au grand dam du gouvernement Reagan.

Ainsi, M. Tip O'Neill, speaker (président) de la Chambre des représentants déclarait dès mardi que le moratoire soviétique sur le déploiement des fusées de moyenne portée en Europe était «un pas dans la bonne direction». «Il semble qu'un certain assouplissement soit apparu dans la rigidité glaciale de la position soviétique», ajoutait M. O'Neill.

Bien qu'il ait dénoncé l'initiative de Moscou, M. Edward Kennedy, l'un des 19 sénateurs et des 122 représentants qui ont récemment déposé au Congrès une proposition en faveur du gel des armements nucléaires, a déclaré que le président Reagan ne devrait pas se borner à critiquer le moratoire soviétique.

«Nous devrions au contraire inciter les Soviétiques à faire mieux, à se joindre à nous pour faire un grand pas en arrière afin de ne pas tomber dans le gouffre d'une guerre nucléaire», a dit le sénateur démocrate.

3 SAVIEZ-VOUS QUE...

L'employé en service depuis plus de trois mois doit être prévenu, par écrit, de son licenciement, ou d'une mise à pied de plus de six mois. Le préavis est de une à huit semaines, selon la date d'arrivée de l'employé.

L'employeur qui n'a pas respecté le préavis légal doit lui verser une indemnité.

Pour en savoir plus long sur **le préavis de licenciement** et sur une foule de sujets tels le salaire minimum, le congé de maternité, la femme au travail..., consultez le chapitre 4 du GUIDE 82.



LE GUIDE 82... en vente partout

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications

Prenez le Prêt-à-partir du Connaisseur.

VOUS AVEZ TOUT NOTRE TEMPS

Vous êtes à bord de notre **Service Connaisseur**. Et voilà que, petit à petit, vous ne vous sentez plus pressé par le temps. Vous vous laissez aller au plaisir du voyage. Le Service Connaisseur est **un Prêt-à-partir relax** qui vous permet enfin de profiter du temps. Le temps d'un personnel expert. Celui d'Air Canada. Au départ, en vol et à l'arrivée. Ce service **fait sur mesure pour les grands voyageurs fait déjà** l'envie des autres lignes aériennes, tant par son exceptionnelle qualité que par l'étendue de son **réseau.** Ici au pays. Vers les États-Unis. Et même vers l'Europe. **En Connaisseur, vous profitez d'un service grand confort en vol. Au tarif de la classe économique!** Nous ne ménageons aucun effort pour créer autour de vous une ambiance de quiétude et de raffinement. Laissez-vous aller au plaisir du voyage. En notre compagnie.

SERVICE CONNAISSEUR

VANCOUVER: Les 2 seuls vols quotidiens sans escale (sauf le samedi) Départs à 10h10 et 17h55 en plus de 4 autres vols quotidiens.

EDMONTON: Le seul vol quotidien sans escale (sauf le samedi) Départ à 19h15 en plus de 5 vols quotidiens.

WINNIPEG: Plus de vols quotidiens sans escales que tout autre transporteur Départs à 8h10 et 16h40 en plus de 5 autres vols quotidiens.

CALGARY: Plus de vols quotidiens sans escale que tout autre transporteur avec 2 vols quotidiens sans escale (sauf le samedi) Départs à 10h45 et 19h55.

Renseignez-vous auprès de votre agent de voyages ou au comptoir d'Air Canada.

AIR CANADA



Service Connaisseur et Prêt-à-partir sont des marques de commerce d'Air Canada

HUGO C'EST

20% de remise sur tous nos livres en librairie

sauf sur marchandise étiquettée en rouge et à prix net

Hugo, c'est aussi...
- un stationnement
- un service personnalisé
- un vaste choix de livres
- une ambiance musicale agréable

Librairie Hugo
librairie agréée
Centre commercial Wilderton, 2375 Van Horne, Montréal. 739-9251 — 739-0512
Service aux collectivités Commandes téléphoniques

JEUNESSE ■ LIVRES DE POCHES ■ ROMANS ■ COMMANDES SPÉCIALES ■ CASSETTES ■ DISQUES ■ NOUVEAUTÉS ■ PSYCHOLOGIE ■ DICTIONNAIRE ■ PHILOSOPHIE ■ LITTÉRATURE ■

Le comité d'avortement thérapeutique est qualifié d'«aberration juridique»

par Renée Rowan

«Pour nous, de la Coordination nationale pour l'avortement libre et gratuit, le comité d'avortement thérapeutique est un abus de pouvoir et une aberration juridique... Il décide pour les femmes et ses décisions sont sans appel.»

C'est ce qu'affirment les porte-parole de la Coordination, un mouvement créé en 1978 qui vient d'accorder publiquement son appui au Centre de santé des femmes et aux cinq CLSC qui ont entrepris des démarches aboutissant à la mise sur pied de services d'avortement sur demande en dehors du milieu hospitalier.

«Si les comités d'avortement thérapeutique chargés de juger les demandes d'avortement à l'hôpital ont présentement, dans la région de Montréal, une attitude libérale et respectueuse à l'endroit des femmes, cela ne doit pas nous endormir... On ne dispose d'aucune garantie que cela va continuer comme ça. Ça peut changer à l'occasion d'une nouvelle élection des membres du comité ou sur l'ordre d'un nouveau conseil d'administration.» Et la situation qui prévaut à Montréal n'est pas celle qui existe à travers tout le Québec, a-t-on aussi noté.

Face à l'inertie du gouvernement et l'échec des «cliniques Lazure», la nécessité d'une solution concrète, c'est-à-dire la pratique de l'avortement en dehors du milieu hospitalier et sans comité d'avortement thérapeutique s'imposait, a affirmé Mme Andrée Côté, porte-parole de la Coordination, ajoutant que l'initiative du Centre de santé et des CLSC représente «une victoire énorme pour toutes les femmes du Québec».

La Coordination nationale appuyée par 23 autres groupes et par le Conseil du statut de la femme, demande au gouvernement du Québec d'appuyer les revendications des femmes: «Il doit forcer la main du fédéral de la même manière que les CLSC lui ont eux-mêmes forcé la main.»

La Coordination demande au gouvernement «qu'il autorise en bonne et due forme la pratique des avortements en bas de 12 semaines de grossesse dans les Centres de santé des femmes et dans les CLSC».

Elle demande aussi au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour que les hôpitaux offrent des services d'avortement tardif (entre 12 et 20 semaines) et qu'il mette sur pied des programmes complets de formation pour les médecins et infirmières afin de leur enseigner à pratiquer des avortements.

La Coordination nationale appuyée gouvernement du Québec de subventionner prioritairement les Centres de santé des femmes contrôlés par les travailleuses et les usagères. «Les Centres de santé, fait-elle valoir, représentent des expériences uniques où les femmes peuvent faire un apprentissage de leur corps et de leur santé dans un milieu qui respecte leur intégrité et leur expérience.»

Lalco estime que le «Amylo-Ban» a été faussement déclaré dangereux

par Renée Rowan

Même si la compagnie pharmaceutique montréalaise Lalco affirme par la voie de son président, M. Gilles Côté, que son produit amaigrissant AMYLO-BAN à base d'antiféculents est «inoffensif» et qu'il a été «faussement déclaré dangereux», ce produit et tous les autres du même type ne doivent plus être commercialisés jusqu'à nouvel ordre, déclare le ministère de la Santé. Pourtant, on en trouve encore dans certaines pharmacies au Québec.

M. Côté a sévèrement dénoncé, hier, au cours d'une conférence de presse, la prise de position de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) et de la Corporation des diététistes du Québec (CDQ) qui avaient mis le public en garde, l'invitant à la prudence face à un produit que la publicité a qualifié de «produit miracle.» «Par leurs déclarations fausses et irresponsables du mercredi 10 mars dernier, la présidente de la CDQ, Mme Hélène Tremblay, et le président de l'OPQ, M. Jean-Claude Marquis, ont à toutes fins utiles acculé à la faillite quatre compagnies pharmaceutiques responsables de 300 à 400 emplois directs ou indirects au Québec».

Amylo-Ban, Calorex, Calorinul, Carbo-Lit et autres produits du même type ont été classifiés «nouvelles drogues» en vertu de l'article C.08.001 des Règlements des aliments et drogues. Une «nouvelle drogue» ne peut être vendue ou annoncée pour la vente au Canada jusqu'à ce que les renseignements requis par l'article C.08.002 ne soient présentés et un avis de conformité délivré au titre des règlements mentionnés dans cet article. En d'autres mots, ces produits doivent être retirés du marché tant qu'on n'en connaîtra pas la composition exacte et que la preuve n'aura pas été faite de leur innocuité et de leur efficacité.

«Aucune des compagnies en cause n'a encore fait la preuve que les produits impliqués sont non dangereux et efficaces», déclare M. Pierre Saucier, inspecteur des médicaments à la Direction générale de la protection de la santé pour la région du Québec, joint par téléphone à son bureau de Longueuil. Il est encore trop tôt pour affirmer quoi que ce soit. Ce qui ne veut pas dire que ces produits sont dangereux.

Au cours de la conférence de presse donnée sur les lieux mêmes de la compagnie Lalco, M. Côté et le Dr Gérard Léonard, de la clinique du même nom et qui se spécialise dans le traitement de l'obésité depuis 20 ans, ont tous deux insisté sur le fait que les antiféculents sont des produits naturels et non un médicament et qu'ils ne présentent aucun effet nocif.

«Amylo-Ban est un concentré de fèves blanches, employé couramment en concentrations diverses par au moins 20 compagnies canadiennes dans la préparation de produits aussi divers que la nourriture pour bébés, les substituts de lait tel Similac, les substituts de viande et le pain, a déclaré M. Côté. Une portion de fèves, c'est bon! Tout le monde en mange. Alors comment un concentré en comprimés, équivalent à trois ou quatre portions de fèves, pourrait-il être nocif pour la santé? De plus, si Amylo-Ban et Kilo-Stop étaient dangereux, leur vente en pharmacie serait interdite et ce n'est pas le cas.»

«Si la vente en pharmacie de ces produits n'est pas interdite comme telle, leur commercialisation l'est jusqu'à nouvel ordre», rappelle M. Saucier. Toutes les compagnies concernées ont été officiellement avisées par écrit que leurs produits ont été classifiés «nouvelles drogues» et que de ce fait, ils ne doivent pas être vendus au grand public. On s'attend à ce que les pharmacies qui sont au courant du problème n'en vendent pas. La vente d'une «nouvelle drogue» est défendue en vertu du titre 8 des règlements de la Loi des aliments et drogues. Les pharmaciens responsables ne devraient pas vendre ces produits; ils devraient les retirer de leurs tablettes jusqu'à nouvel ordre. Mais le premier responsable demeure l'agent légal, c'est-à-dire la compagnie qui fabrique ces produits. Le pharmacien n'est que l'intermédiaire.»

Quant à l'affirmation «qu'une portion de fèves, c'est bon», encore faut-il savoir de quelles fèves il s'agit. Et le produit ne doit pas seulement se contenter de n'être pas dangereux, il doit aussi être efficace. «Il n'y a pas qu'une seule variété de fèves en question, souligne au cours d'un entretien téléphonique le Dr Robert Armstrong, directeur adjoint du Bureau des médicaments en vente libre de la Direction générale de la protection de la santé au ministère de la Santé, à Ottawa. Il y a au moins trois variétés, peut-être plus. Lalco utilise une variété, Calorex une autre, Kilo-Stop une troisième et quant à Calorinul, on n'en connaît pas encore la variété; ça peut être une de ces trois-là, mais peut-être aussi une quatrième, ce que nous ignorons pour l'instant. Ce que nous savons, c'est qu'au moins une de ces variétés de fèves ne donne pas les résultats escomptés. En d'autres mots, elle n'est pas efficace. Mais il est encore trop tôt pour en dire plus, le dossier étant encore à l'étude.»

La convocation à cette conférence de presse indiquait que les représentants de Santé et Bien-être Canada, le ministre des Affaires sociales du Québec et le président de l'Ordre des pharmaciens du Québec, M. Jean-Claude Marquis, avaient été invités à y participer. Or tous brillaient par leur absence et il appert que les représentants gouvernementaux n'avaient en fait pas été convoqués. Quant à Mme Tremblay, on l'a tout simplement écartée de la rencontre: «Quand elle a détruit notre compagnie, a-t-elle pris le temps de nous inviter?» a lancé M. Côté.

Droit familial: Bédard maintient la règle des procès à huis clos

QUÉBEC (PC) — Les procès en matière de droit familial (divorce, séparation et garde des enfants) auront lieu à huis clos à moins que le juge estime «dans l'intérêt de la justice» qu'il en soit autrement.

Telle est la position finale adoptée hier par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, lors de l'étude en commission parlementaire d'un projet de loi révisant le Code civil en matière de droit familial.

M. Bédard a en effet indiqué que le gouvernement ne changerait pas sa philosophie de base sur cette question: les procès impliquant des questions de droit familial doivent avoir lieu à huis clos afin de respecter la vie privée des gens.

M. Bédard a toutefois consenti un amendement en vertu duquel le juge pourra tenir des audiences publiques s'il l'estime utile dans l'intérêt de la justice, à la demande d'une personne.

Cette personne pourra être une des deux parties impliquées, ou même un journaliste, selon M. Bédard. La décision finale sera entre les mains du juge.

L'opposition libérale mène depuis deux semaines une lutte contre le huis clos comme règle générale lors des procès de droit familial.

Le député de D'Arcy-McGee, M. Herbert Marx, a défendu le principe du caractère public des procès. M. Marx a suggéré que les procès pour divorces ne soient à huis clos que si une des deux parties en fait la demande.

Il a également insisté pour que les journalistes soient admis à tout procès à huis clos à condition de respecter l'anonymat des personnes impliquées.

Ses demandes ont été rejetées par le ministre, et le débat se poursuit ce matin en commission parlementaire.

Plusieurs groupes de femmes appuient M. Bédard dans ce débat tandis que M. Marx s'appuie sur la Commission des droits de la personne et sur la Fédération professionnelle des journalistes pour défendre sa position.

Les députés fédéraux veulent nous ruiner, soutient la SSJB-M

Selon la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, les députés fédéraux du Québec veulent ruiner l'organisation nationaliste en lançant une poursuite en dommages de $440,000 contre elle.

«Comme le leur ont sans doute appris les policiers qui les conseillent, la meilleure manière leur apparaît de s'attaquer au moyen matériel dont dispose la société, a soutenu hier dans un communiqué M. Gille Rhéaume, président de la SSJB-M. Mais qu'ils se rassurent, ils ne réussiront pas à nous faire taire.»

Au début de la semaine, quatre députés du Québec aux Communes ont entamé une poursuite civile contre la SSJB. Le mois dernier, le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, avait rejeté leur requête en injonction à la suite d'une annonce parue dans LE DEVOIR.

Le 4 décembre, cette annonce de la SSJB-M lançait le substantif de «traîtres» aux députés du Québec qui ont voté pour la nouvelle constitution canadienne à Ottawa.

Après avoir été déboutés en Cour supérieure, poursuit M. Rhéaume, «ils se sont mis à la recherche d'autres juges qui sauraient mieux comprendre leur point de vue». Dans cette cause d'injonction, les quatre députés ont porté en appel la décision du juge Deschênes.

L'argent d'Ottawa pourrait créer des emplois (Bertrand)

QUÉBEC (PC) — Les $6 millions qu'Ottawa a l'intention de dépenser en publicité au Québec à l'occasion de la venue de la reine pourraient créer 1,100 emplois permanents ou empêcher la fermeture de 400 entreprises, a suggéré hier le ministre québécois des Communications, M. Jean-François Bertrand.

M. Bertrand répondait à l'Assemblée nationale à une question du député péquiste de Mille-Iles, M. Jean-Paul Champagne, qui s'inquiétait de «cette opération de propagande fédérale pour manipuler les Québécois».

M. Bertrand en a profité pour se moquer de l'actuelle campagne de publicité fédérale menée sous le thème: «On a de la chance d'être Canadien.»

«On a de la chance d'être Canadien quand on a des taux d'intérêt 4% plus élevés qu'aux États-Unis, ou un taux d'inflation de 12.5% alors que nos voisins américains sont à 9.6% ou qu'on a 1,150,000 chômeurs», a parodié M. Bertrand.

«Je veux indiquer que le gouvernement du Québec n'a pas l'intention de tomber dans ce genre d'orgie publicitaire», a-t-il poursuivi.

Ottawa vient d'ajouter $3 millions à un montant déjà prévu de $9 millions pour une campagne visant à promouvoir le rapatriement de la constitution effectué malgré la volonté du Québec. La moitié de la somme, soit $6 millions, sera dépensée au Québec.

Le chef du Parti libéral, M. Ryan, s'est demandé pour sa part si Québec renonçait ainsi «à cette propagande de type idéologique qui ne convient pas à des gouvernements démocratiques».

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

avis d'audience publique

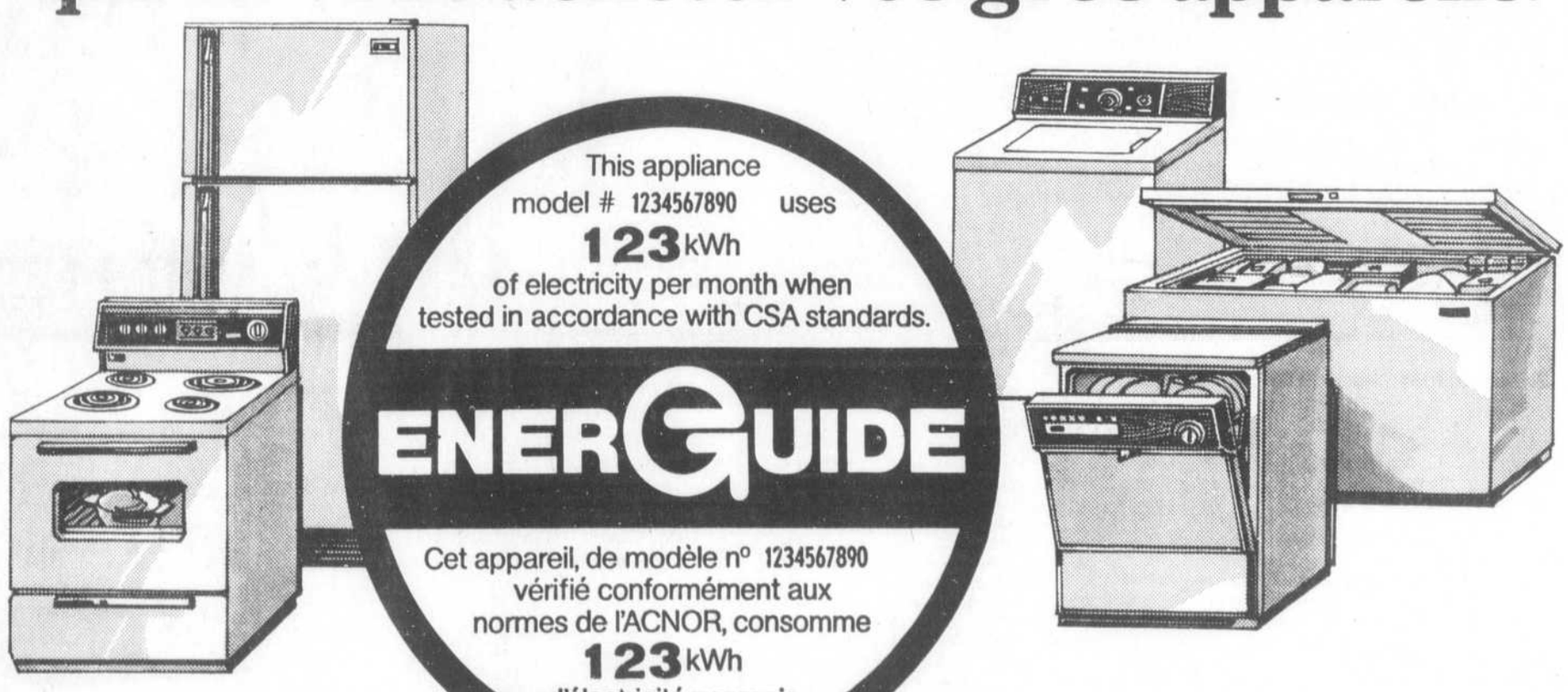
Avis public

Le C.R.T.C. annonce par la présente le calendrier des audiences publiques de radiodiffusion pour la période qui va de mars 1982 à juin 1982. On trouvera en annexe une liste des dates et des lieux. Même si aucun changement majeur n'est envisagé à l'heure présente, il peut arriver qu'on doive modifier le calendrier à cause de circonstances imprévisibles.

Région de la Capitale Nationale, le 15 et le 16 mars, le 27 avril et le 15 juin, 1982, Centre des conférences, 140 promenade du Portage; Cobourg (Ont.), le 30 mars 1982, Centre communautaire des Lions, rue Elgin est; Winnipeg, (Man), le 20 avril 1982, Fort Gary Hotel, 222, avenue Broadway; Halifax, (N-E), le 3 mai 1982, Lord Nelson Hotel, 1515 sud, rue Park; Saint-Jean)T-N), le 6 mai 1982, Holiday Inn, chemin Portugal Cove; Vancouver, (C.-B.), le 11 mai 1982, Georgia Hotel, 801 ouest, rue Georgia; Windsor, (Ont.), le 26 mai 1982, Holiday Inn, 480, chemin Riverside; Edmonton, (Alta) le 8 juin 1982, Château Lacombe, 101ième rue, angle Bellamy Hill.
(PN-82-17)

Canada

Faites de grosses économies quand vous achetez vos gros appareils.



Recherchez l'étiquette "Énerguide".
Lorsque vous achetez un appareil électroménager, il y a deux étiquettes que vous devez regarder: l'une qui vous donne le prix de l'appareil, l'autre qui vous donne la quantité d'électricité requise pour le faire fonctionner.

Jusqu'à récemment, il n'y avait pas d'étiquette indiquant la consommation d'énergie. On achetait sans trop savoir ce qu'on aurait à débourser par la suite. Maintenant, on trouve une deuxième étiquette: celle d'Énerguide.

Qu'est-ce qu'Énerguide?
Il s'agit d'un programme d'étiquetage des appareils électroménagers en vertu duquel des étiquettes indiquant la consommation d'énergie sont apposées sur les nouveaux réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselle, lessiveuses et cuisinières vendus au Canada. Mis sur pied par le Gouvernement du Canada, ce programme est dirigé en collaboration avec des associations de consommateurs, des fabricants et détaillants d'appareils électroménagers, des services d'électricité et des gouvernements provinciaux.

Énerguide vous permet de comparer.
Énerguide vous aide, vous le consommateur, à faire un meilleur choix. En comparant les cotes de consommation d'énergie des différents appareils, vous pourrez économiser, à la longue, beaucoup d'énergie et d'argent.

Comment lire l'étiquette Énerguide?
L'étiquette apposée sur chaque appareil indique le nombre de kilowattheures (kWh) d'électricité consommés par cet appareil pendant un mois d'utilisation normale. L'Association canadienne de normalisation fait subir un test à tous les appareils ainsi étiquetés et établit leur consommation. Le chiffre indiqué n'est pas nécessairement exact, car les essais ne tiennent pas compte des conditions qui règnent dans votre maison. Il doit être utilisé à des fins de comparaison entre les différents modèles.

Pour convertir en dollars le nombre de kWh figurant sur l'étiquette, il suffit de multiplier ce nombre par le coût d'un kWh dans votre région. (La moyenne nationale est actuellement de 4¢ le kWh). Le résultat représente le coût de l'électricité requise pendant un mois.

kWh par mois x cents par kWh = coût par mois.

Combien votre appareil vous aura-t-il coûté dans 15 ans?
Pour vraiment saisir l'importance d'Énerguide, calculez l'énergie consommée pendant la durée de l'appareil. Un appareil électroménager dure en moyenne 15 ans, ou 180 mois.

En multipliant le coût mensuel par 180, vous obtiendrez un chiffre impressionnant. Ce chiffre sera même en deçà de la réalité, car il ne tient pas compte des hausses de prix au cours des 15 prochaines années.

Deux modèles de réfrigérateurs.
Le ministère de la Consommation et des Corporations du Canada publie chaque année les cotes de consommation Énerguide des nouveaux appareils. Les exemples suivants sont tirés de la liste des réfrigérateurs de 1981:

Modèle et mode de dégivrage	Nbre total de pi³	kWh/ mois
Modèle A—		
Deux portes, congélateur supérieur, sans givre	18,2	117
Modèle B—		
Deux portes, congélateur supérieur, sans givre	17,1	190

Sur une période de 15 ans, le modèle A, malgré sa taille légèrement supérieure, coûterait en énergie une somme de 842,40 $ (à un prix constant de 4¢ le kWh). Le modèle B coûterait 1 368 $. Une différence de 525,60 $.

Payer un peu plus cher pour mieux économiser.
Les appareils dont la cote de consommation Énerguide est plus faible peuvent coûter un peu plus cher à l'achat; ils ont habituellement un meilleur isolant, des moteurs plus durables et des organes de commande plus complexes. Toutefois, comme le démontre l'exemple ci-dessus, la valeur de l'énergie qu'ils permettent d'économiser pendant toute leur durée compense amplement le surplus d'argent que vous déboursez à l'achat.

Aussi, lorsque vous achetez un nouvel appareil électroménager, lisez les deux étiquettes, faites quelques calculs et choisissez le modèle qui revient le moins cher, non seulement à l'achat, mais pendant toute la durée de l'appareil.

Énerguide profite à tout le monde!
Non seulement le programme Énerguide permet-il aux consommateurs de faire des comparaisons, mais il incite aussi les fabricants à améliorer le rendement énergétique de leurs appareils. Déjà, on constate des améliorations notables, et les spécialistes prévoient que d'ici quelques années, les appareils électroménagers consommeront près de 40% de moins d'électricité sans que leur rendement ne soit diminué. Voilà qui prouve sans équivoque que la force de persuasion du consommateur et l'innovation industrielle vont de pair.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez utiliser ce coupon-réponse:

Postez à: Gouvernement du Canada
Énergie, Mines et Ressources Canada
C.P. 3500, Succursale "C"
Ottawa (Ontario) K1Y 4G1

J'aimerais recevoir le Répertoire Énerguide pour les appareils suivants:
Réfrigérateur, congélateur, cuisinière ☐
Lessiveuse, lave-vaisselle ☐

Nom (en lettres moulées)
Initiales
Adresse
Ville
Province Code postal
Nº de téléphone
en français ☐ en anglais ☐

L'économie d'énergie à la maison: un des objectifs du PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL DU CANADA

Énergie, Mines et Ressources Canada / Energy, Mines and Resources Canada

Canada

Les casinos implantés par suite d'un référendum et interdits aux Québécois?

par Clément Trudel

QUÉBEC — Le gouvernement québécois devrait trancher le débat sur les casinos par voie de référendum et, en cas de réponse positive, réserver de tels établissements aux touristes, à l'exclusion des Québécois.

C'est du moins ce qui ressort d'une étude sur l'implantation d'un casino dans la région montréalaise qui doit être rendue publique la semaine prochaine, et dont LE DEVOIR a appris les grandes lignes. Commandée par le député libéral de Viger, M. Cosmo Maciocia, l'étude a été réalisée, selon ses termes, par des «spécialistes en économie et dans les questions de tourisme».

À l'Assemblée nationale mardi, M. Maciocia avait cherché à savoir du ministre du Revenu, M. Raynald Fréchette, s'il existait des études sur une telle implantation, et quels étaient les revenus escomptés. Réponse du ministre: «Il me semble prématuré à ce moment-ci de répondre à la question dans le détail.»

Hier, sans rien vouloir dévoiler du contenu de l'étude, qui n'est pas encore terminée, M. Maciocia a indiqué au DEVOIR qu'il rendrait le document public «avant le 25 mars, peut-être dans le but de faire modifier le point de vue du ministre» sur un point où, depuis un an, se multiplient les rumeurs, interventions, pétitions et dénonciations sur l'arrivée de maisons de jeu ou de casinos au Québec. Jusqu'ici M. Fréchette a paru favorable aux pressions exercées dans le but d'implanter un tel casino au mont Orford ou à Magog.

Quant au contenu du rapport que le député de Viger s'apprête à rendre public, LE DEVOIR en a appris, d'une autre source, les grandes lignes: suggestion serait faite de tenir un référendum sur l'île de Montréal ou auprès de tous les Québécois sur le principe même de laisser un ou des casinos s'implanter ici.

L'option retenue par l'étude serait celle d'un «modèle restreint de casino, de type plutôt chic», ce qui exclurait toute idée de répéter l'expérience d'Atlantic City (New Jersey), où des casinos plus facilement accessibles ont déjà produit nombre de problèmes pour les habitants du New Jersey, dont beaucoup perdent des sommes importantes au jeu.

Dans sa version actuelle, le document recommanderait de tenir les Québécois éloignés de ce casino, selon une sorte de discrimination positive visant à recueillir surtout les devises de visiteurs aisés en quête de loisirs. Administré et géré par le gouvernement québécois, un tel casino verserait tous ses profits à des fonds de recherche et à des programmes reliés à l'exercice du sport.

Rien n'indique pour l'instant que le Québec soit prêt, comme société, à se doter de casinos mais, chaque fois qu'il en fut question, les emplacements possibles n'ont pas manqué de se multiplier; La Malbaie, Shawinigan, Magog, Montréal, voire un paquebot de luxe ancré dans le fleuve, comme l'a déjà souhaité le maire de Montréal. La volonté politique, elle, n'est pas encore façonnée mais la Régie des loteries et courses a déjà indiqué les conditions qu'elle jugeait nécessaires à remplir avant de s'aventurer dans cette ligne.

Le Canada augmente son aide financière à la Somalie

OTTAWA (Le Devoir) — La visite du président Mohamed Barre de Somalie a été marquée hier par la signature d'un protocole de coopération entre l'Université nationale de ce pays et l'Université de Saskatchewan. L'ACDI financera les deux tiers de ce projet de plus de $3 millions.

Cette somme porte à environ $10 millions l'aide financière du Canada à l'un des pays les plus pauvres du monde. Le Canada contribue notamment au Fonds des réfugiés. Selon M. Barre, il y aurait actuellement 900,000 réfugiés éthiopiens dans son pays.

De passage à Ottawa après une visite à Washington où il a demandé l'aide militaire des États-Unis pour contrer l'influence soviétique dans la région, le président de Somalie a insisté pour que la coopération canadienne soit davantage orientée vers les besoins industriels de son pays. Outre un projet pilote d'équipement en télécommunications rurales, la Somalie souhaite voir le Canada participer à un projet d'aménagement d'une rivière du pays.

Niant toute rumeur de tension intérieure, le président de Somalie a affirmé que la stabilité politique de son pays n'est absolument pas menacée et que la République démocratique somalie représente un terrain propice aux investissements, d'autant plus qu'elle vient d'adopter une loi favorable à ces investissements étrangers.

Colloque Québec-Acadie

CARAQUET (PC) — Un important colloque traitant des relations entre le Québec et l'Acadie se déroulera sur le campus du Centre universitaire de Moncton, au Nouveau-Brunswick, les premier, deux et trois avril.

Ce colloque aura pour but de situer les rapports entre le Québec et l'Acadie dans une perspective dynamique.

Les participants s'interrogeront sur les moyens de coopération et d'échanges possibles, ainsi que sur la convergence et la divergence des projets politiques des québécois et des acadiens.

Parmi les invités, on retrouvera, entre autres, Michel Bastarache, doyen de l'école de droit de l'Université de Moncton, Denis Losier, président de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, Jean-Louis Roy, directeur du DEVOIR, et Claude Morin, ex-ministre dans le cabinet Lévesque.

Ottawa hausse les pensions

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a annoncé hier une augmentation de 2.3% des pensions de vieillesse, des revenus de supplément garanti et des allocations au conjoint à compter du mois prochain. Ces hausses trimestrielles ont pour but de suivre les augmentations du coût de la vie. La pension de vieillesse va passer de $227.73 par mois à $232.97. Le supplément de revenu garanti va passer de $228.63 à $233.89, pour les personnes seules, et de $176.27 à $180.32 pour les personnes mariées. Quant à l'allocation au conjoint, elle va passer de $404 à $413.29.





Il n'est pas toujours facile de trouver des deux-pièces, frais, gais qui se portent sans complexe aussi bien par la femme de vingt ans que par celle qui a en cinquante. Chez Eaton, vous trouverez 3 de ces ensembles aux lignes classiques et aux imprimés audacieux.

De Rouie, ensemble en coton gaufré avec encolure carrée, manches courtes; jupe avec poches fendues. Imprimé floral sur fond bleu. Tailles 6 à 16.
115.00 *l'ens.*

De Eva pour Robert Janou, deux pièces avec corsage à manches courtes, encolure en V; jupe avec élastique à la taille, ceinture en tissu avec boucle. Foulard assorti. Coton et viscose, imprimé floral noir et blanc. Tailles 10 à 20.
175.00 *l'ens.*

De Eva pour Robert Janou, ensemble rayé, corsage à manches courtes; jupe avec taille semi-élastique, ceinture de tissu avec boucle. Foulard à volant. Coton noir et blanc. Tailles 6 à 14.
210.00 *l'ens.*

Eaton Centre-ville, Boutique Nouvelle Orléans, 3e étage, et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, St-Bruno. Rayon 441.

Achats en personne seulement

BLOC-MODE
Défilés-capsules
Le jeudi 18 mars
12h30 à 14h30.
Les vêtements Ralph Lauren, coordonnatrice Jacqui
12h à 13h. ***Paris Star***
13h à 14h. ***Tan Jay***
17h à 18h. ***Tan Jay***
18h à 19h. ***Paris Star***
Eaton Centre-ville, 3e étage.

EATON

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette, Jean-Pierre Proulx | Directeurs de l'information: Pierre Loignon, Gilbert Brunet | Trésorier: Bernard Larocque | Directeur de la publicité: Marcel Payette

Le commissaire s'évade

OUTRE qu'il soit devenu un événement littéraire annuel, le seul cas du genre dans la prose gouvernementale, le rapport du Commissaire aux langues officielles du Canada se veut chaque fois plus audacieux, plus provocateur de la mauvaise conscience linguistique des citoyens, hauts et bas placés. De toute évidence ennuyé par les résistances routinières et mesquines de la machine fédérale à ses admonestations bilinguisantes, le commissaire a trouvé des dérivatifs plus intéressants, au fil des années, dans l'analyse de la dynamique langagière de ce pays. Le rapport qu'il remet a en partie, et consciencieusement, quelque chose à voir avec celui que lui réclame l'article 34 de la Loi sur les langues officielles de 1969. Mais là n'est pas son coeur qui déborde nettement ses attributions: il se veut l'arbitre moral de tous les gouvernements, fédéral et provinciaux, en matière de justice linguistique au Canada.

Le débordement pourrait être généreux, porté par un beau goût du risque. Tel il semble à première vue dans le rapport de 1981 qui n'impose plus aucune retenue, ni aucune limite de juridiction à sa critique. Le Parlement canadien est vivement accusé d'avoir adopté une Charte des droits dont le texte au chapitre des langues est «aussi procédurier qu'ambigu» quand il n'est assimilable à une «poudrière». Les provinces en prennent pour leur rhume, quant au traitement qu'elles réservent à leur minorité linguistique. Le Conseil des ministres de l'Éducation, un organisme interprovincial, se fait indiquer péremptoirement qu'il a pris le mauvais embranchement. Les universités sont enjointes de remiser leur «dilettantisme» et de se mettre «à l'avant-garde du mouvement de libération linguistique au Canada».

On peut fort bien comprendre M. Yalden de préférer ce rôle de chevalier sans peur et sans reproche à celui, beaucoup plus limité, que lui impose un mandat qui tourne désormais à vide. À part louanger quelques initiatives intéressantes du Conseil du Trésor, signaler des améliorations ici et là dans quelques ministères, et égrener le chapelet des plaintes des «consommateurs», il ne peut guère deviser plus avant sur l'application de la loi fédérale. Quant à y suggérer des amendements, comme son mandat l'y incite, il semble avoir renoncé à le faire de façon précise et systématique. N'importe qui perdrait ses illusions et son ardeur devant un gouvernement qui promettait des amendements pressants dans un discours du trône de 1977, notamment aux chapitres de la langue de travail des fonctionnaires et des pouvoirs du Commissaire, et qui n'y est jamais revenu.

Mais M. Yalden, cette année, a franchi la frontière entre le prêche incessant associé à sa tâche, et l'ingérence de nature politique. Tant par l'analyse qu'il fait des événements constitutionnels des derniers mois que par ses commentaires et ses recommandations aux provinces, il tranche allègrement dans des questions qui ne sont pas de son ressort et fait objectivement le jeu de ceux qui, à Ottawa, rêvent de normalisation dictée de la capitale fédérale. Incitatif seulement, le rapport du commissaire n'a de force que sa crédibilité; en se prêtant à une telle opération, il la met en jeu.

Le thème-vedette du rapport du Commissaire aux langues officielles, cette année, est la réforme constitutionnelle. Que M. Yalden s'en prenne au texte de la Charte des droits, à sa rédaction étriquée, aux limites de la protection linguistique qu'elle accorde, cela se conçoit. Mais qu'il accorde sa bénédiction à une opération fédérale qui dépouille l'Assemblée nationale du Québec de son pouvoir exclusif de légiférer en matière d'éducation, c'est une toute autre histoire. Voilà bien ce que fait le commissaire pourtant, qui déplore vertueusement le refus d'adhésion du Québec aux dispositions de la Charte quant à la langue d'enseignement, mais qui l'attribue uniquement et faussement à une sorte de paranoia ambiante devant les «soi-disant menaces à la sécurité du français», agitées, bien sûr, par des «doctrinaires». Un mot rassurant aux victimes de cette méchante propagande, et bravo pour l'ensemble de l'opération. Sondages à l'appui, M. Yalden se fait d'ailleurs fort de mieux connaître la «volonté des Québécois» que leur gouvernement.

De là à se faire le juge de la loi 101, il n'y a qu'un pas, franchi également. Ici encore, la charnière de l'analyse est la «susceptibilité de la majorité» peu encline à reconnaître les efforts des Anglo-québécois, et à relâcher les contraintes. M. Yalden a parfaitement le droit de brosser un tableau idyllique de la bonne volonté de la minorité. Mais il n'est pas commissaire à la loi sur la langue officielle au Québec et, à moins qu'il dispose de moyens d'analyse exhaustive qu'il n'a pas, il est tout à fait outrancier de sa part de décréter que «ce qui avait commencé comme une réforme linguistique légitime au profit du français a parfois dégénéré en quelque chose de beaucoup moins recommandable.»

L'évasion hors des limites de son mandat devient encore plus évidente au chapitre que le commissaire consacre à l'enseignement dans l'une ou l'autre langue minoritaire au Canada. M. Yalden se fait littéralement l'ombudsman des actions provinciales. Le Québec se fait semoncer à nouveau et fortement recommander de «structurer les services d'enseignement selon, principalement, des critères linguistiques». Tout au long de ce chapitre, le commissaire fait montre d'une belle ignorance de l'historique résistance des milieux scolaires anglophones à ce type de restructuration scolaire et leur donne même le crédit de la proposition! Quand on se mêle de dessiner le jardin de son voisin, encore faut-il prendre la peine d'étudier le terrain. En fait le rapport consacre plus d'espace à la critique des actions des provinces qu'à celle du Secrétariat d'État responsable des programmes de langues officielles dans l'enseignement, qui continuent à faire la part plus belle à l'enseignement de la langue seconde qu'au soutien à l'enseignement dans la langue de la minorité. Un tableau impressionniste remplace les chiffres, les arguments, les analyses précises qui auraient pourtant convenu parfaitement au mandat du commissaire.

Tout cela n'est qu'un autre exemple du zèle unificateur qui est de mode à Ottawa. On aurait préféré qu'il épargne le bureau d'un observateur aussi prestigieux.

Lise BISSONNETTE

La grande candidature

Est-ce un signe des temps? Tout le monde donne Jean Drapeau vainqueur aux prochaines élections de Montréal, et pourtant la liste de ceux qui songent à lui faire la lutte n'a jamais été aussi longue et aussi bien pourvue! Des sondages secrets indiqueraient-ils que la population de la métropole aspire à un changement d'homme et d'époque à l'hôtel de ville? Un courant suicidaire pousserait-il soudain des vedettes de la politique québécoise à choir misérablement sous le balcon de la rue Notre-Dame? Ou bien a-t-on enfin compris dans les milieux politiques l'importance stratégique considérable du premier gouvernement municipal du pays?

Le proche avenir devrait peut-être permettre de trouver des réponses à ces questions. Entre-temps, deux vedettes ont laissé leur nom courir. M. Claude Forget, député démissionnaire de Saint-Laurent et ancien ministre libéral des Affaires sociales, a dit un non qui paraît aussi «irrévocable» que celui de Claude Ryan à la politique québécoise. Un sondage non encore publié indiquerait que l'ancien ministre talonnerait Jean Drapeau dans la faveur populaire. Si tel est le cas, ou ce sondage est fort mal fait, ou la terre se prépare à trembler sous les pieds du maire invincible. M. Forget a la faveur du GAM, le Groupe d'action municipale, mais il serait surprenant que les éléments progressistes et surtout péquistes du RCM, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal, échaudés par l'aventure Joyal, fassent cause commune avec une valeur qui n'est pas éprouvée.

Si le dossier de M. Forget n'est pas clos, celui du député péquiste de Rosemont, M. Gilbert Paquette, l'a été sans équivoque cette semaine, alors qu'un porte-parole du GAM a écarté cette candidature pourtant intéressée. M. Paquette ferait probablement un bon ministre à Québec. Mais il n'a pas le charisme qu'il faudra à tout aspirant sérieux à la mairie de Montréal. Au reste, en laissant entendre aussi simplement qu'il était très intéressé à ce défi, alors même qu'aucune entente n'était encore survenue sur son nom entre le GAM et le RCM, le député de Rosemont a démontré qu'il n'avait pas encore la maturité politique voulue pour piloter une opération électorale de cette envergure et de cette complexité.

En fait, la lutte au maire Drapeau pose à peu près les mêmes difficultés que le défi de lui succéder dans son propre parti. Il en est venu avec les années à prendre une taille qui confine au mythe. Il a non seulement passé à travers des désastres administratifs comme celui des Jeux olympiques, mais il a développé une force, une habileté, une autorité politiques qui en font l'un des rares politiciens redoutables au Canada. Celui ou celle qui prendra sa place un jour à l'hôtel de ville de Montréal ne devra pas seulement avoir les aptitudes morales et administratives voulues pour s'acquitter de la tâche, mais aussi donner l'apparence d'une grande stature politique. Comme personne ne semble correspondre à ce profil surhumain, les opposants potentiels devront réussir un autre test, plus modeste, mais non moins exigeant peut-être.

Dans la conjoncture politique actuelle, le candidat idéal à la mairie de Montréal doit correspondre positivement à plusieurs qualités qu'il n'est pas aisé de trouver dans un seul et même mortel. La personnalité recherchée doit d'abord être capable de présider à une alliance électorale complexe entre le GAM, le RCM et les autres organisations intéressées à l'action municipale, comme les partis provinciaux et fédéraux et quelques organisations syndicales et populaires.

Le candidat doit aussi inspirer confiance à un électorat très diversifié, allant des milieux très nationalistes de l'est, aux quartiers anglophones plutôt inquiets et mécontents de l'ouest, en passant par les autres groupes ethniques, auxquels jamais encore un parti municipal n'a fait une place explicite. Cette exigence disqualifie à elle seule toute candidature qui serait trop identifiée, par exemple, à la Loi 101, comme Camille Laurin, pourtant intéressé à la politique municipale, ou un aspirant venu d'Ottawa, d'où rien ne peut plus venir après le coup de force constitutionnel, ni des libéraux ni des néo-démocrates.

L'heureux élu — à l'assemblée d'investiture, sinon à la mairie! — doit enfin pressentir d'instinct les aspirations profondes et surtout nouvelles des Montréalais et les incarner dans un discours et dans un programme d'action qui soient crédibles et persuasifs. Un Jacques Couture, s'il eût été disponible, aurait peut-être correspondu à une telle candidature, et, qui sait, pu causer une surprise le soir du scrutin. Mais le Vatican ne veut plus que les jésuites s'engagent dans la politique — à moins qu'il ne s'agisse de politique polonaise!

Bref, les jeux sont difficiles à faire et la liste reste ouverte. La prochaine élection n'aura rien apparemment des campagnes de «moralité» et de scandales comme celles qui portèrent autrefois Jean Drapeau au pouvoir, et tant d'autres hommes forts dans les villes nord-américaines. L'électorat montréalais a pardonné au maire l'incroyable gâchis olympique et son laxisme dans la gestion des gros contrats. Présentement, aucun scandale ne ternit l'image du comité exécutif que préside, avec assiduité et dévouement, M. Yvon Lamarre. Au contraire, celui-ci, comme Lucien Saulnier autrefois, ne tarde pas à nettoyer tout coin douteux de l'immense bureaucratie municipale.

Il faudra donc que ceux qui aspirent à contester, sinon à supplanter, l'équipe Drapeau-Lamarre aient à leur tête un candidat qui, d'emblée, donne de l'importance, de la popularité, voire de la ferveur à la politique municipale et à ses principaux chantiers et services. De ce point de vue, pour les groupes d'opposition, le principal adversaire à mettre en échec n'est pas d'abord le chef du Parti civique de Montréal, mais la passivité, l'inertie et la démobilisation qui en sont venues à tuer, ou presque, toute possibilité de changement au gouvernement municipal de la métropole.

Ce sera là faire oeuvre politique au meilleur sens du terme. Si un homme ou une femme réussit à faire une telle percée, sa candidature aura été un succès, même si elle ne remporte pas l'élection du 14 novembre 1982.

Jean-Claude LECLERC

L'axe Landry-Ottawa

Le parterre était impressionnant: des banquiers, des pdg ou des vice-présidents des grandes sociétés françaises ayant des intérêts canadiens. Ils étaient une centaine, venus entendre le ministre d'État au Développement économique du Québec, M. Bernard Landry. La tribune de la Chambre de commerce franco-canadienne est prestigieuse, et non politique, au sens partisan du terme. Les orateurs qui s'y succèdent savent qu'ils s'adressent aux décideurs, à ceux qui, en définitive, font voyager les capitaux et siègent aux tables où se prennent les décisions d'investissement.

Par-delà ces quelques dizaines de convives parmi les plus importants de France, c'est un grand nombre de conseils d'administration qui sont informés du climat et des politiques économiques nord-américains, canadiens et québécois.

M. Landry avait divisé son exposé en deux parties. Dans un premier temps, le ministre a suscité l'intérêt de son auditoire en dressant un tableau général et rassurant de la politique économique de son gouvernement. Dans un second temps, il a tout simplement détruit tous les bons effets de sa présentation initiale.

Cédant soudain à la tentation qui guette un orateur fatigué à la fin d'une épuisante campagne référendaire, il a estomaqué, indisposé et choqué son auditoire en les prenant à témoin des malheurs récents du Québec. Les fédéralistes francophones étaient soudain ravalés au rang de collaborateurs et l'Ontario au rang de l'ennemi. L'ambassadeur canadien était traité de traître et invité à passer de la rue Montaigne à Place Laval où le ministre s'engageait à lui faire la job politique. La grossièreté du ton et du vocabulaire, le simplisme de l'analyse des difficultés économiques actuelles auront plus fait pour discréditer le Québec dans ces milieux qu'une offensive fédérale d'envergure échelonnée sur plusieurs mois.

Au passage, M. Bernard Landry éclaboussa le gouvernement Bourassa, plus faible que ses prédécesseurs quant à la revendication de pouvoirs accrus pour le Québec. Un convive français, moins ignare que le croit le ministre coléreux, faisait remarquer à ses voisins de table québécois que, sauf erreur, disait-il, M. Bourassa avait utilisé le droit de veto du Québec pour bloquer le projet constitutionnel du premier ministre Trudeau. Le gouvernement péquiste, ajoutait-il, n'avait pu stopper l'initiative fédérale parce qu'il avait laissé se perdre le droit de veto du Québec.

La tirade de M. Landry produit peut-être encore son effet chez les inconditionnels d'ici. Elle n'avait pas sa place à Paris. Il faudra beaucoup de temps pour réparer ses effets désastreux.

Jean-Louis ROY

LETTRES AU DEVOIR

■ Le gouvernement fédéral coupable

(Lettre adressée à M. André Ouellet.)

A leur dernière assemblée, les membres de l'Association québécoise pour la promotion de la santé ont décidé à l'unanimité de dénoncer le programme du gouvernement fédéral d'aide aux victimes de la mousse d'urée-formol. L'Association croit en effet que le gouvernement fédéral a fait preuve d'une négligence inexcusable en approuvant la mousse d'urée-formol pour isoler les maisons, alors que ses experts savaient déjà qu'il pouvait en résulter des effets nocifs pour la santé. L'unique façon de réparer cette décision regrettable est de voir à l'enlèvement de la mousse dans toutes les maisons isolées grâce à ce produit, sans exiger de certificat médical. Ce n'est pas quand les gens seront atteints de cancer ou d'autres maladies graves qu'il sera temps d'agir. Ce serait alors une bien triste manière pour vous et les autres membres du gouvernement de passer à l'histoire.

Serge MONGEAU
pour l'Association québécoise
pour la promotion de la santé

Montréal, 8 mars

■ Ignorance, propagande ou malhonnêteté?

Ignorance, propagande ou malhonnêteté

Qui sont ces gens, ces MM. Perel et Srebernik? Ce fut la question que je me posai après avoir lu cet article paru le 17 février et intitulé: Signe des temps!.

Pour décrire le peuple québécois francophone comme étant antisémite et épris d'une profonde admiration pour Franco, Mussolini et même Hitler, il faut être soit stupide ou carrément malhonnête.

Je fus extrêmement peinée d'apprendre qu'un tel article ait été publié dans un journal de prestige international comme le *Jerusalem Post*. Il m'est particulièrement pénible de penser qu'à travers le monde, on puisse avoir cette impression totalement fausse du peuple québécois francophone.

C'est animée de ces sentiments que ce jeudi 18 février, le lendemain de la parution dudit article, je me rendis entendre l'écrivain montréalais Mordecai Richler.

Déniant toutes mes attentes, et avec ce talent que je lui reconnais, je l'ai entendu étendre ce souffle de folie lancée par MM. Perel et Srebernik.

Avec une ironie cinglante, il a sali et dénigré le peuple québécois francophone, démontrant une totale incompréhension à leur égard et visiblement non intéressé à aucun mouvement dans ce sens.

Devant un auditoire réceptif, à mots à peine couverts, il a laissé entendre que la loi 101 (visant à sauvegarder notre droit fondamental de vivre en français) était une loi raciste et antisémite.

Comment cette loi demandant aux commerçants juifs de faire leurs affiches en yiddish ou en hébreu parallèlement au français est-elle antisémite?

En tant que membre de la minorité francophone en Amérique, en d'autres mots en tant que Québécoise, je me sens particulièrement près des immigrants qui gardant leur histoire et leur culture au fond de leur coeur, ont dû se battre pour se bâtir une place chez nous. Pour tous ces gens qui bien que déracinés ont su grandir chez-nous, j'ai une profonde admiration.

Et vous MM. Perel et Srebernik, sachez bien que je n'ai pas de profonde admiration pour Franco, Mussolini ou Hitler, quant à vous M. Richler, j'admire toujours vos écrits mais ce soir du 18 février à l'Université Queen's à Kingston Ontario, votre mépris attirait le mépris.

Joanne ROULEAU

Kingston, 22 février

■ Bravo à l'Europe

Au nom d'un humanisme éclairé, le Parlement européen vient de gagner une première manche...

Nous, Canadiens, devons profiter de cet événement pour adopter une attitude plus décente. Nous devons comprendre qu'il est temps de cesser d'avoir la certitude qu'étant une nation «jeune» et «riche», cela nous donne le droit de prétendre que nos actions sont toujours les plus «propres» et que nous sommes «meilleurs» que les autres.

Même si cela choque, ce qui arrive est juste, et le Ministre Roméo Leblanc — cherchant des excuses en associant le massacre des bébés phoques ou blanchons à celui des oies supergavées — agit comme un homme froid et stupide... Sa comparaison (s'il s'agissait d'humains), pourrait être analogue à celle-ci: «Étant donné que les nazis et les fascistes ont tué et torturé sur une grande échelle, personne ne peut nous blâmer ou nous empêcher de le faire sur une... «petite» échelle!»

Les comparaisons, quand il s'agit de massacres, sont toujours stupides... la tendance à les légitimer pour des raisons économiques ne l'est pas moins.

En ce sens, la «chasse» aux bébés phoques — jamais suffisamment contrôlée pour qu'elle ne débouche pas sur un véritable et cruel génocide animal — devient une action qui matérialise avant tout une véritable tare de l'esprit humain.

Vouloir vivre, en 1982, comme au temps de la «guerre du feu», serait une pure utopie; par conséquent, pleurer plus que nécessaire sur la condition des «chasseurs» serait le comble de l'absurdité! D'autant plus qu'on doit bien pouvoir trouver le moyen de compenser les pertes économiques encourues par un secteur chasse et pêche limité, comme celui des bébés phoques, en développant davantage les activités qui consistent à protéger la faune et la flore maritimes, et qui sont, aux dires des plus grands océanographes, bien plus rentables, dans un avenir appreciable, que celles qui entraînent leur destruction.

Bravo donc à l'Europe! et merci de nous donner l'espoir d'une société plus humaine!

La démocratie si elle permet de faire des choix et de s'exprimer librement et en toutes circonstances, doit permettre de faire triompher les causes les plus justes. En ce sens, si l'Europe agit ainsi et que nous l'acceptons sans hésiter, nous prouverons que nous sommes sur le même sentier démocratique où la vérité ne doit jamais se briser contre des murs.

Louise et Maurice BERTIN

Longueuil, 15 mars

■ «Gratin pour gratin!»

Un chroniqueur doit savoir faire flèche de tout bois. Mais il est des fois où, comme dans le billet d'Albert Brie «Encore un avocat!» du 5 mars 1982, une connaissance du dossier spécifique lui aurait donné l'allure «la réalité dépasse la fiction».

À Me Réjean Doyon, candidat du PLQ dans Louis-Hébert, Brie aurait voulu que M. Ryan préfère un «chômeur du plus pur gratin». Justement, Me Doyon a été mis au chômage «technique» par son ex-employeur, la Communauté urbaine de Québec. Et à la plus grande joie d'une coterie de fonctionnaires et d'élus qui ne venaient pas du Barreau: ingénieur, comptable, ex-journaliste, ex-agent d'immeuble, etc. On a pris prétexte de la fondation par Doyon d'une association des cadres de la CUQ pour régler un différend bien plus fondamental entre un avocat et un ingénieur-gérant.

Demander à Me Doyon de rester dans les coulisses et de céder à d'autres qu'aux avocats le privilège de représenter Louis-Hébert, c'est de l'ironie noire, quoiqu'inconsciente. D'autant plus que le même numéro de votre journal nous apprenait que le candidat du PQ est aussi un avocat qui, grâce à son enquête sur la GRC, n'a certes pas été au chômage très souvent depuis 1976. Gratin pour gratin... le plus pur n'est pas toujours celui qu'on pense.

Michel BARCELO
architecte-urbaniste

Montréal, 10 mars

■ Le boycottage du groupe Slask

Quand des milliers de membres de Solidarnosc sont emprisonnés sans charge, quand des sentences de plusieurs années de prison sont infligées pour l'organisation de grève, quand les gens sont forcés à renoncer à Solidarnosc sous menace de perdre leur travail, quand toute la population se trouve en face d'une malnutrition prolongée à cause d'une administration incompétente et malhonnête du groupe privilégié du gouvernement, le général Jaruzelski ose appeler cet état de chose «le retour à la situation normale».

Il nous envoie ici le groupe folklorique Slask pour détourner notre attention de la répression inhumaine d'un peuple qui ne fait que demander ses droits.

Le Groupe d'action pour Solidarnosc boycotte les représentations de Slask parce que nous n'acceptons pas cette facade «de normalisation» qu'une telle tournée artistique présuppose.

Seulement 600 billets furent vendus sur 3000 pour la première représentation de Slask à Montréal, et cela malgré que l'impresario, M. Skawara, a tâché de promouvoir ses intérêts en envoyant un telex de Paris que 80 sur 120 membres de la troupe vont demander l'asile aussitôt que débarqués au Canada. À la conférence de presse à l'aéroport on a bien vu que ces déclarations n'étaient qu'une façon de se faire de la publicité. Deux jours avant le spectacle, il a affirmé que tous les billets auraient été vendus. En plus dans les auditions de radio, il a décrit notre groupe présent à l'aéroport comme «une bande de juvéniles en état d'ivresse, qui étalent leurs vues anti-soviétiques à chaque occasion». La fausseté de cette accusation était évidente pour les nombreux représentants de la presse, de la radio et de la télévision qui ont vu notre groupe à cette occasion. Ces tentatives de calomnier notre organisation sont typiques du système corrompu qu'il supporte. Mais nous, comme Solidarnosc n'employons pas de tactiques aussi malhonnêtes, parce que nous croyons que la vérité va toujours prévaloir à la fin.

Nous lançons l'appel à tous les sympathisants de la lutte pacifique du peuple polonais pour la dignité du travail et pour les droits fondamentaux à montrer leur désapprobation pour la soi-disant «normalisation en Pologne» en s'abstenant d'assister aux spectacles de Slask. Ce n'est pas le temps pour verser des larmes sentimentalement sur ces jeunes danseurs. Plutôt qu'acheter le billet pour Slask les Québécois pourraient montrer leur appui à Solidarnose en contribuant au Fonds pour Solidarnosc.

Hania FEDRORowICZ
et Wojtek WYBRANOSKI,
pour le groupe d'action
pour Solidarnosc

Montréal, 14 mars.

■ Réflexion sur l'avortement

Dons l'éditorial du dernier *La Vie en rose*, nous pouvons lire: «Pour nous, il est clair qu'un ovule fécondé est le début du développement d'un être humain, et qu'en avortant, nous y mettons fin. Y mettre fin, c'est le tuer, nous le savons.» Peut-on mener la réflexion sur l'avortement vers une dimension plus fondamentale que celle-là?

L'Église condamne toutes les méthodes contraceptives sauf la méthode dite «naturelle», c'est-à-dire celle de l'abstention relativement à une connaissance appropriée du cycle menstruel. L'Église se différencie ainsi par le constant rappel à la procréation que sa méthode met en relief par le choix que fait le couple du moment de l'amour. Mais aussi, l'Église reconnaît en l'Homme un être raisonnable, par le choix qu'elle lui permet de faire. Mais ce choix n'est-il pas justement le choix entre la vie et la mort d'un nouvel être? Comme l'avortement?

Pour paraphraser *La Vie en rose*, nous pouvons écrire: pour nous, il est clair que le choix fait par deux êtres raisonnables de concevoir ou non, est un acte de vie ou de mort, au même titre que l'avortement. Si nous acceptons la contraception, ce qui est raisonnable, nous devons accepter l'avortement.

Gilles GRENIER

Grand'Mère, 12 mars

■ Faites ce que je dis...!

(Lettre adressée à Marcel Léger, ministre de l'Environnement)

Hier soir, mercredi 10 mars, je vous ai vu et entendu aux nouvelles de Radio-Canada alors que vous étiez interviewé aux États-Unis concernant le problème des pluies acides. Ce matin, je vous ai également entendu à Radio-Canada au cours d'une entrevue sur le même sujet.

Vos propos démontrent un souci évident d'exiger de nos voisins du Sud de diminuer la pollution de notre air québécois. L'image que vous employez, à savoir que «l'air n'est pas une poubelle» est très percutante, mais elle aurait plus d'impact si vous n'aviez pas la «pipe» à la main pour le dire. Je me demande dans quelle mesure vos «voisins» vont vous prendre au sérieux?

Vous savez sans doute, monsieur le ministre de l'Environnement, que pour les non-fumeurs et les ex-fumeurs, les fumeurs sont des «pollueurs» de l'air et particulièrement les fumeurs de pipe! Sans compter l'illogisme de parler de salubrité de l'air avec un instrument pollueur à la main. Serait-ce plus facile de demander aux autres de faire ce qu'on ne peut faire soi-même?

Vous dites qu'une année d'élection aux États-Unis est particulièrement bien choisie pour obtenir gain de cause par l'entremise de la sensibilisation de l'opinion publique. Est-ce à dire que la majorité des non-fumeurs québécois devra attendre une année d'élection pour obtenir une loi qui protégera les non-fumeurs dans les endroits et transports publics?

Déjà, en 1979, une étude du Conseil consultatif de l'Environnement vous recommandait de légiférer à ce sujet. L'opinion publique vous a fait savoir son désir à ce sujet par des pétitions signées par des dizaines de milliers de Québécois.

Ce que les 4,000,000 de non-fumeurs et d'ex-fumeurs désirent c'est une loi qui interdira de polluer «l'air» par la fumée de tabac dans les endroits et transports publics; cela n'empêche pas de prévoir dans ces endroits des «lieux fermés» où les fumeurs pourront s'adonner à leur plaisir en toute quiétude et sans atteinte au droit de la majorité, de respirer un air salubre. Car la liberté de polluer ne prévaut en aucun temps sur celle de respirer un air sain.

Rachel BUREAU
infirmière.

Québec, 11 mars

BILLET

Le tocsin

Au début, on aurait cru à une sorte de jingle publicitaire: «Ça cloche sur la colline parlementaire». À la plaisanterie de collégiens qui, gagnés par la fièvre du printemps, subtilisent la clochette du préfet de discipline. Ou était-ce le son prématuré des cloches pascales, de retour de Londres plutôt que de Rome, annonçant à toute volée le rapatriement imminent d'un parchemin convoité par les uns, honni par les autres?

Et pourquoi pas une allégorie, une illusion acoustique concernant les «espèces sonnantes» du contesté budget MacEachen? Trêve de tergiversations et interprétations farfelues. Le ministre de la Justice a tranché le débat. Il compare cette sonnerie intempestive à l'action terroriste du FLQ. Rien de moins. Comme à l'époque, pour commenter la situation, on utilise les mots bâillon, chantage, otage, guillotine, revolver sur la tempe et couteau sur la gorge.

Et soudainement, cette sonnerie retentit comme un tocsin — «Tocsin, sonnerie de cloche répétée et prolongée pour donner l'alarme. Sonner le tocsin pour signaler un incendie, une émeute, la guerre» (Robert) — réveillant les sourds qui ne veulent rien entendre. Et le peuple ahuri, «sonné», à juste titre alarmé, est en droit de se demander: «Ottawa brûle-t-il?» ou «Pour qui sonne le glas?»

Rolande
ALLARD-LACERTE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne $95.00 par année; six mois, $50.00; trois mois: $28.00. À l'étranger: $105.00/par année; six mois: $55.00; trois mois: $30.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Montréal expulse ses chambreurs du centre-ville

par Charles Perraton et Pierre Legros

M. Perraton est professeur au département de design à l'UQAM; M. Legros est organisateur communautaire au CLSC-Centre-Ville.



DE nouvelles catégories socio-professionnelles se découvrent des intérêts pour le centre-ville, alors qu'elles s'éloignaient vers les banlieues il n'y a pas longtemps. C'est que le centre-ville n'est plus ce qu'il était depuis «le grand nettoyage» des années soixante et soixante-dix. Le centre ville offre maintenant des services socio-culturels essentiels à cette classe. Plutôt que d'acheter en banlieue pour 50 ou 75,000 dollars et d'avoir à subir en taxes abominables les coûts élevés des infrastructures et des équipements «socio-culturels» (il s'agit le plus souvent de complexes sportifs), on mise sur l'achat de maisons de chambres au centre-ville et cela, bien souvent pour des prix aussi bas que 30 à 45,000 dollars.

Ensuite, le zonage vient consacrer la refonctionnalisation du centre-ville en faisant désormais un espace pour bureaux, commerces de luxe et logements de standing (pour la dernière trouvaille, il faut regarder du côté du Complexe Guy-Favreau où l'on intègre le logement de luxe à la construction de tours à bureaux).

La tendance générale actuelle au centre-ville est à la transformation profonde des espaces de chambres. Aujourd'hui, on assiste moins à de la démolition qu'à des modifications des espaces disponibles. Mais il se trouve que cela se fait encore dans l'expulsion des chambreurs pour que soit laissée la place à une nouvelle population du centre-ville.

Si l'on considère la situation des chambres du centre-ville (1) de Montréal on constate une diminution de plus de 40% de ce type de logement depuis 1975. En fait, le nombre des maisons de chambres passe de près de 500 en 1975 à un peu moins de 300 en 1981, et celui des chambres passe de plus de 5000 à quelques 3000 pour la même période. Mais, cette tendance sera plus ou moins forte selon les secteurs et la période concernés.

Qu'il s'agisse par exemple du secteur compris entre les rues Guy, Sherbrooke, Université et Dorchester, ou de celui compris entre les rues Saint-Laurent, Sherbrooke, Saint-Hubert et Lagauchetière et c'est entre 1975 et 1979 qu'on assiste à la plus forte diminution, soit 41% pour cette période et un peu moins de 5% entre 1979 et 1981. Qu'il s'agisse au contraire de secteurs comme le carré Saint-Louis, la rue Saint-Hubert entre De Maisonneuve et Ontario, la rue Tupper entre Saint-Mathieu et Atwater, la rue Prince-Arthur entre Université et du Parc et la rue Hôtel-de-Ville entre Dorchester et Viger, cinq secteurs que nous avons étudiés d'un peu plus près (2) et la tendance est plutôt inverse, soit un peu moins de 5% de diminution entre 1975 et 1979, et près de 40% entre 1979 et 1981.

Dans le cas des cinq autres secteurs, l'a-opérations immobilières (tours à bureaux et à logements de standing pour le secteur de l'ouest; Place Dupuis, le Cégep du Vieux-Montréal et l'UQAM pour le secteur de l'est) de la fin des années soixante-dix qui affectent directement le «stock» de chambres disponibles au centre-ville. Dans ce cas, les chambres sont carrément démolies.

Dans le cas des cinquantes secteurs, l'analyse sur le terrain nous fait découvrir ce que nous pourrions appeler «la réappropriation du centre-ville par la nouvelle petite-bourgeoisie (essentiellement composée de techniciens, cadres et professionnels du tertiaire)». Or, il se trouve que la réappropriation des lieux se fait dans la refonctionnalisation des maisons de chambres: on passe pour ainsi dire de «la maison de chambres délabrées» à «la maison de style victorien». On se retrouve un peu comme si les maisons de chambres connaissaient aujourd'hui le sort qu'elles avaient elles-mêmes fait subir aux anciens logements dans lesquels elles sont apparues dans la période entre les deux guerres.

En fait le scénario est assez simple: les grandes opérations immobilières sont suivies d'une série de petites opérations complémentaires dans les quartiers avoisinants où la nouvelle main-d'oeuvre entreprend d' «habiter» les lieux. Cela commence par une forte spéculation sur le prix des terrains périphériques aux immeubles nouvellement construits, c'est suivi ensuite par la détérioration et l'augmentation des prix des anciens logements, puis par les mises en vente et les transformations de ces logements en boutiques de luxe et services spécialisés. Il en résulte dans tous les cas la disparition des anciens résidents et l'arrivée d'une nouvelle population.

Mais alors qui sont ces chambreurs qu'on expulse du centre-ville? Écoutons ce que nous en dit Madeleine Dufresne-Vaney dans son étude sur les conditions de vie des chambreurs (3): «Le chambreur du centre-ville est un homme qui vit seul, ayant comme revenu ce qu'il reçoit de l'État sous forme de pensions (son revenu se situe à l'intérieur de l'échelle $200 à $300 par mois en 1977); il est de langue maternelle française, de religion catholique; il a très peu de relation sociale, surtout aucune relation familiale continue; il n'a pas de travail; comme loisir, il regarde la télévision et écoute la radio; il se considèrenauvais état physique; il est souvent affecté de «troubles mentaux» qui l'isolent définitivement de toute participation sociale et vit dans des conditions de logement très déplorables».

Le chambreur est citoyen du centre-ville. Il tient à sa rue et à son quartier, car tout y est à la portée de la main, il y trouve plein de vie tout autour. Même si la vie en chambre lui offre la tranquillité, non pas tant celle que l'on associe au calme que celle qui permet de «vivre comme on l'entend et de prendre sa bière en paix», il préfère l'environnement immédiat à son logement. C'est que la chambre est dans la plupart des cas mal entretenue, mal insonorisée, mal chauffée, sous-équipée, trop froide, trop étroite et souvent trop chère (entre 25 et 50% du revenu).

Malgré les conditions lamentables de logement qu'elles offrent, les chambres demeurent une réponse spécifique aux besoins particuliers de plusieurs résidents du centre-ville. Or, il se trouve qu'avec la tendance actuelle, on expulse les chambreurs en périphérie, on les respousse sans trop se poser le problème. Plutôt que de travailler à l'amélioration de leurs conditions de logement et d'intégration à la vie du centre-ville, on les éloigne sous prétexte de faire de la rénovation urbaine. En fait, parlons de *ménage urbain* puisque c'est bien de cela qu'il s'agit. Depuis le début des années soixante, l'objectif d'ailleurs reconnu par le service d'urbanisme de la Ville, est de changer la vocation de cette partie de la ville afin de l'aligner sur les nouveaux impératifs sociaux, économiques et politiques d'un véritable centre-ville.

On a parfois l'impression que le prix à payer pour appartenir à «une ville qui est sur la carte» est celui d'évacuer tout ce qui échappe à l'ordre rationnel de la planification. Et il se trouve que la planification ne fait pas les détails: à partir d'un stock de logements et de chambres en mauvais état on démolit ou on «retape», mais dans tous les cas on change la population du centre-ville.

De concert avec la Ville de Montréal, les principaux agents (l'État fédéral, l'État québécois, les grands promoteurs et le capital bancaire) de la transformation du centre-ville participent au «ménage». Le zonage vient consacrer la refonctionnalisation des lieux.

Dans ce contexte, il faut déplorer l'absence de politique tant à la Ville qu'au gouverment du Québec pour la protection des chambres et des maisons de chambres, comme on en retrouve à Toronto et à Québec. Pour nous de la Table de concertation sur les maisons de chambres, (4) devant cette situation qui va en se détériorant, il apparaît évident que:

1) doit être reconnu le droit à la chambre comme logement spécifique pour les chambreurs, logement devant offrir un minimum de confort à un prix abordable et des services adéquats pour l'intégration des chambreurs au centre-ville;

2) le gel doit être décrété sur les conversions des maisons de chambres en espaces de logement, de commerce ou de bureau;

3) la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal doivent se doter de politiques d'intervention dans le logement pour personnes seules à faible revenu;

4) doit être mis sur pied par la Ville de Montréal avec l'aide du Gouvernement provincial un programme de rénovation de maisons de chambres sans que cela n'affecte l'accessibilité à ce type de logement pour les personnes seules à faible revenu;

5) la Ville de Montréal ou la SHQ achète des maisons de chambres et assure que leur rénovation et leur administration soient mises sous la responsabilité d'organisme sans but lucratif (OSBL), de préférence, ou sous celle de l'Office municipal de l'habitation.

Notes

(1) Nous entendons par centre-ville le territoire compris entre l'avenue des Pins au nord, la rue Atwater à l'ouest, la rue Papineau à l'est et le fleuve au sud.

(2) Notre étude s'est faite uniquement à partir des cartes d'utilisation du sol de la Ville de Montréal pour les deux premiers secteurs et s'est enrichie d'une analyse sur le terrain pour les cinq autres secteurs.

(3) *Les conditions de vie des chambreurs du centre-ville*, Montréal, CLSC Centre-Ville, juillet 1977.

(4) La Table de concertation sur les maisons de chambres est née d'un colloque sur les maisons de chambres au printemps 1981, et de la volonté d'un groupe d'intervenants auprès des chambreurs qui travaillent à la modification des conditions de logement en chambres au centre-ville de Montréal.

L'IOC répond à Radio-Québec

par Jean-Pierre Maltais

Cette réplique du directeur des affaires publiques de la Compagnie minière IOC s'adresse à M. Gérard Barbin, président de Radio-Québec.

RÉPLIQUE

LE film intitulé *La Lente Agonie du fer*, produit par une équipe de Radio-Québec Côte-Nord et diffusé le 17 février 1982 à votre antenne, est un document qui me semble amplement justifier des «compressions budgétaires» à votre réseau.

Les problèmes sociaux et humains rencontrés dans une ville minière lorsque la mine s'épuise ou dans une ville industrielle lorsque les marchés s'effondrent, sont sérieux et méritent une analyse franche et impartiale. Votre émission a été gravement déficiente à tous ces chapitres.

Il est inconcevable, qu'au moment où l'on ferme des hôpitaux et l'on coupe des dépenses dans les domaines de la santé et du bien-être au Québec, des fonds publics aient été gaspillés à produire un véritable téléroman qui, mis à part quelques exceptions, ne reflète nullement les réalités d'une situation pénible et n'explique aucunement le contexte économique international complexe qui a créé cette situation.

Pourtant, des votes de blâme, mesquins et combien erronés, ont fusé de toutes part au cours des 60 minutes de l'émission.

Nous de la Côte-Nord, sommes habitués aux soi-disant vedettes de l'information des grands centres qui nous rendent visite de temps à autre: le scénario ne varie guère; quelques pieds de film montrant des visages sympathiques et honnêtes, des dénonciations verbales et visuelles de l'employeur, un montage obligatoire du paysage, quelques déformations d'usage des faits, aucune explication de la conjoncture économique internationale par un tiers impartial et, bien sûr, aucune occasion pour les employeurs impliqués de faire connaître leurs positions. Le tournage terminé, on ramasse sa quincaillerie et on regagne Montréal rapidement pour relater dans les bistros et les discothèques de la métropole ses plus récentes aventures sur cette lointaine et méprisable Côte-Nord. Mais, cette fois-ci, ma déception est encore plus grande car les auteurs de cette mise en scène tendancieuse sont des résidents de cette Côte-Nord qui ont cherché à imiter la formule largement utilisée par la gogauche journalistique métropolitaine.

De fait, un des principaux responsables de l'équipe qui a participé à l'élaboration de ce document disgracieux s'y connaît pourtant dans le domaine des mises à pied. En effet, ce dernier faisait partie d'un groupe qui, après avoir étranglé, par des conflits idéologiques et syndicaux, un employeur local, en l'occurence un hebdomadaire de Sept-Iles, a fini par le faire périr, et ceci, juste à temps pour être embauché par Radio-Québec. Quelle acquisition et quel enrichissement inespérés pour les contribuables québécois que d'avoir maintenant à leur emploi des serviteurs aussi nobles et impartiaux.

En fait, qui est mieux équipé pour soulever la population contre des employeurs néfastes du secteur privé — surtout les multinationales qui créent des emplois (pas assez), qui paient des taxes (pas assez), qui encouragent la création d'emplois secondaires (pas assez), qui alimentent la petite et la moyenne entreprise régionale (pas suffisamment), etc. Il est évident qu'ayant saboté son dernier employeur, il mérite particulièrement maintenant d'utiliser des fonds publics pour tenter de répéter l'expérience avec l'employeur du voisin.

Mais revenons a l'émission et permettez-moi de porter à votre attention quelques points inquiétants qui reflètent clairement les préjugés de ces pseudo-professionnels de l'information.

1) L'émission ne montre qu'un côté du problème en ce sens que l'on insiste beaucoup sur les effets des mises à pied sans en expliquer les causes. Pourtant, tous les documents relatifs à cette situation avaient été remis au recherchiste.

2) En aucun moment, au cours de l'émission, on ne retrouve d'intervention du côté de l'employeur.

3) Le principal figurant du document, M. Louis Scherrer, est identifié comme un travailleur, sans plus. Pour une information plus complète et honnête, il aurait été important de mentionner que M. Scherrer est aussi le président du local 5567 des Métallos à Schefferville et ceci depuis maintenant presque dix ans.

4) Il m'a semblé curieux pour ne pas dire intriguant que seule la Compagnie minière IOC ait été identifiée comme ayant à faire face à des réductions de production alors que toutes les autres compagnies minières de la région sont aux prises avec des problèmes similaires découlant de l'affaissement des marchés, de la concurrence, etc.

5) On a tenté de faire de Schefferville un cas particulier alors que le phénomène des réductions de personnel dans plusieurs industries se reproduit malheureusement tous les jours. Comme par exemple, chez Ford, GM et plus récemment chez nous, au CN, à Sainte-Thérèse, chez Asbestos, Stelco et Pratt & Whitney, etc. Vos recherchistes n'ont pas cru bon de mentionner que près de 250,000 travailleurs de l'acier aux États-Unis n'ont pas encore repris leur emploi dans différentes aciéries américaines et pourtant cette industrie est notre cliente principale. Elle est alimentée directement par le minerai ou les boulettes en provenance des mines comme celles de Schefferville.

6) L'émission dont il est question fait preuve aussi d'un manque remarquable d'honnêteté intellectuelle en omettant de citer les mesures mises de l'avant par la minière IOC afin de venir en aide aux travailleurs affectés par la fermeture des installations à Sept-Iles. Qu'il me soit simplement permis de vous rappeler que ces mesures ont été qualifiées par M. Angelo Forte, président du comité de reclassement nommé par le gouvernement du Québec, comme étant parmi les «plus généreuses de l'industrie canadienne à date».

7) L'émission a sciemment créé l'impression, en se servant d'un enregistrement de la voix de notre président, Me Brian Mulroney, que la Hanna Mining fermait des opérations québécoises au profit du Brésil où elle joue un «rôle prépondérant». Pourtant les faits sont tout autres. La valeur du «géant» Hanna Mining dont il était question, équivaut à approximativement la moitié de celle de la Compagnie minière IOC. Au Brésil, la Hanna Mining ne détient que 33% d'une *seule* compagnie de production de minerai de fer, MBR qui a une capacité totale annuelle de l'ordre de 15 millions de tonnes. À titre d'exemple, une seule autre compagnie brésilienne, CVRD, dont le gouvernement brésilien est actionnaire à 95%, a une capacité de production de 60 millions de tonnes annuellement.

La suggestion qui se dégageait clairement de l'émission, soit que Hanna Mining, par une position minoritaire dans la Compagnie minière IOC, peut favoriser le Brésil au détriment du Québec ne résiste nullement à une analyse objective des faits et présente une impression fausse, dérisoire et profondément malhonnête. Il est évident, par contre, que c'est précisément l'impression que l'équipe de Radio-Québec voulait charrier au réseau.

J'espère, monsieur le président, que ces quelques exemples suffiront à vous démontrer que votre équipe en poste sur la Côte-Nord a raté une belle occasion d'illustrer honnêtement, sans parti pris, un problème socio-économique auquel sont confrontées les principales entreprises minières de la Côte-Nord et du Labrador. Nous sommes tous dans une situation concurrentielle extrêmement difficile. Malheureusement, nous n'avons pas le loisir, comme d'autres, de faire éponger nos déficits par les contribuables québécois.

Les publicitaires sont-ils prêts au jeu de la vérité?

par Claude Cossette

L'auteur de cet article est professeur agrégé de l'Université Laval et président de la firme Cossette Associés Communication Marketing.

IL s'est avéré dans le passé que les communicateurs ne donnaient pas, aux yeux de la société, une importance suffisante à la morale. Soit que leur conduite fut à certaines occasions immorale, soit qu'elle fut trop souvent amorale, l'État s'est senti le devoir d'imposer des règles de conduite. Et peu à peu, au fil des années, c'est tout un réseau de garde-fous qui s'est érigé autour des publicitaires. Hélas! je dis hélas! parce que plusieurs de ces règlements, qui en esprit sont justifiés, frôlent pourtant en pratique le ridicule par leur candeur, leur conplexité ou tout simplement leur inapplicabilité. Je ne vous citerai qu'un exemple. Un règlement du Québec — et toutes les provinces canadiennes ont promulgué des règlements similaires — sur la publicité des boissons alcooliques (1969) stipule qu'on ne doit faire figurer dans une annonce ni mineurs ni femmes à moins que celles-ci «soient d'âge mûr, d'allure digne, et occupées à des activités dignes et saines». Mais qu'est-ce qu'un âge mûr pour une femme? 30 ans? 40, 50 ans? Et encore, qu'est-ce qu'une «allure digne», dites-moi? Et quelles activités classera-t-on comme «dignes et saines»? Et le nombre de règlements imposés aux communicateurs par l'État va croissant. Le professeur Motulsky, de l'Université Laval, a dénombré pas moins de treize lois canadiennes et douze lois québécoises qui concernent directement l'exercice de la profession des publicitaires sur le plan déontologique. On imagine le nombre de règlements subtils, et souvent contradictoires, que ces vingt-cinq lois adoptées par les parlements ont générés. Si l'État s'est senti obligé d'intervenir à ce point, c'est que la société ne croyait pas les communicateurs capables d'agir moralement dans l'exercice de leur profession. Cette affirmation est dure; elle résume une réalité difficile à avaler. Trop souvent et trop longtemps, les publicitaires ont fait fi des moeurs courantes et ils ont agi à courte vue. Il est grand temps que nous agissions en véritables professionnels.

Les publicitaires et leur morale

Depuis peu, les communicateurs en général et les publicitaires en particulier se sont mi à précéder la loi... quand ils «sentaient la soupe chaude». Ainsi, ils se sont donné un «code d'éthique» qu'ils appellent le «Code canadien des normes de la publicité». Ce code couvre une douzaine de points importants comme celui sur les «témoignages scientifiques ou professionnels» qui affirme: «On ne composera et on ne diffusera, en connaissance de cause, aucune annonce qui dénaturerait le sens véritable de propos ou de déclarations faites par des hommes de science ou exerçant d'autres professions. Aucune annonce ne s'appuiera, sans justification, sur des faits scientifiques. Dans une annonce destinée au grand public, on évitera d'émailler le texte de termes scientifiques ou techniques pour lesquels l'annonceur ou l'agence ne pourrait assumer l'entière responsabilité.» Un autre concerne les «annonces destinées aux enfants» qui précise: «On ne composera et on ne diffusera, en connaissance de cause, aucune annonce qui pourrait porter préjudice aux enfants ou constituer pour eux un danger physique, mental ou moral.» En fait, on y perçoit les bonnes intentions de professionnels. Mais les termes utilisés sont davantage des incitations — d'autres diraient des «voeux pieux» — que des obligations ou des interdictions. À tel point que sous la pression sociale, certains États ont agi de façon draconienne. Le Québec par exemple, a banni *toute* publicité destinée aux enfants. Mais serait-on à ce moment-là allé trop loin? Il est difficile de répondre à cette question.

En fait, à mon avis, le problème se situe à deux niveaux. Un premier aspect réside dans la quantité d'information objective que devrait transmettre la publicité. Nous pensons qu'un publicitaire intelligent devrait mettre au point une communication qui informe rationnellement sur le produit. Cela répondrait aux souhaits des consommateurs les plus critiques et laisserait indifférents les autres qui continueraient de faire leurs choix sur des critères plus subjectifs.

Un deuxième aspect concerne la forme que prend le message. En cette matière, il est difficile d'établir des règles car là réside tout l'art de la communication — que d'aucuns appellent persuasion. Pour pouvoir transmettre une information, il faut miser sur les aspects stylistiques, rhétoriques du message. En cette matière, il devient difficile de légiférer sans risquer d'atteindre aux fondements mêmes de la liberté d'expression.

Mais en ce qui a trait au contenu informatif minimal, les publicitaires eux-mêmes devraient intelligemment s'imposer des normes strictes, ce qui n'est présentement pas le cas.

Suggestions pour une éthique

Il faut donc à tout prix constituer des équipes de réflexion qui proposeront une véritable éthique publicitaire. C'est à ce prix seulement que nous mériterons un authentique statut professionnel. Une remarque préliminaire à ce propos. Pratiquement toutes les corporations professionnelles interdisent à leurs membres de s'annoncer sur un mode persuasif. On n'accepte que la diffusion des «cartes d'affaire»; encore que cette façon de faire est chaque jour davantage battue en brèche. Ainsi, la Corporation des opticiens d'ordonnance prépare un règlement visant à affranchir leurs membres de cette contrainte. Un jeune avocat de la ville de Québec agit présentement délibérément à l'encontre de son propre code de déontologie en faisant de la publicité promotionnelle avec des cartes d'autobus, des panneaux-réclame, des annonces-journaux, des messages de télévision; le Barreau déposait une requête en injonction en Cour supérieure en invoquant un article de son Code de déontologie qui précise qu'il «est dérogatoire à la dignité d'un avocat» de faire de la publicité. En tout état de cause, le fait est que les publicitaires, et on le comprend aisément, n'ont jamais adhéré à ces «moeurs anti-publicitaires». Il ne faut donc pas se surprendre que les autres professions résistent à considérer les publicitaires comme des professionnels au sens strict: il faut accepter les moeurs du milieu si on veut s'y faire sa place. Mais peut-être les publicitaires ne sont-ils pas prêts à «jouer le jeu.»

En effet, de manière générale, les gens de communication-marketing jouent concurremment trois rôles. Ils sont:

- *des professionnels:* ils dispensent leurs avis contre honoraires sur les matières de leur compétence;
- *des courtiers:* ils achètent au nom de leurs clients de l'espace media contre rémunération à pourcentage;
- *des producteurs:* ils ajoutent une plus-value à certaines marchandises (imprimés, spécialités publicitaires, etc.) sur lesquelles ils tentent de réaliser un profit (ils sont d'ailleurs considérés comme tels par les services fédéraux et provinciaux de la Taxe de vente.)

Ils jouent donc sur trois plans; ils portent trois chapeaux. Que pense-t-on de l'ophtalmologiste qui tente de vendre à profit des prothèses d'optique? Que disait-on du médecin qui faisait le commerce des médicaments? Que penserions-nous de l'architecte qui servirait d'entremetteur-courtier pour certains matériaux devant servir à l'édification du complexe dont il assure professionnellement la réalisation? Je vous laisse répondre à ces questions. Si les gens de communication-marketing — vous, moi, eux — veulent élever leur métier au rang de profession, ils devront faire un choix. On ne pourra les considérer en toute justice éthique comme professionnels que s'ils consentent à abandonner leurs rôles de courtiers et de producteurs. Alors, ils pourront concentrer leurs efforts dans le domaine de la consultation professionnelle. Alors ils seront devenus des professionnels.

Dans cette optique, on pourra se questionner sur les paramètres qui devraient gouverner l'éthique des professionnels de la publicité. Je suggère de considérer un certain nombre d'avenues sur lesquelles les publicitaires devraient eux-mêmes s'engager pour devancer la législation.

LES GENS DE COMMUNICATION-MARKETING DÉMONTRERAIENT LEURS PRÉOCCUPATIONS MORALES:

1) s'ils mettaient au point et diffusaient largement un code de «manière d'être» qui couvrirait par le détail les points sur lesquels ils sont le plus souvent critiqués pour leur «malhonnêteté»: une prise de position claire serait pour tous les publicitaires une incitation motivante à une conduite plus morale.

2) s'ils acceptaient eux-mêmes de dénoncer publiquement les nombreux exemples de publicité fallacieuse: la peur de la critique par leurs pairs préviendrait un certain nombre de se risquer avec des messages trompeurs;

3) s'ils s'exerçaient à proposer dans leurs stratégies motivationnelles aussi un

Suite à la page 10

CONSERVATOIRE LASSALLE

COLLÈGE PRIVÉ RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC

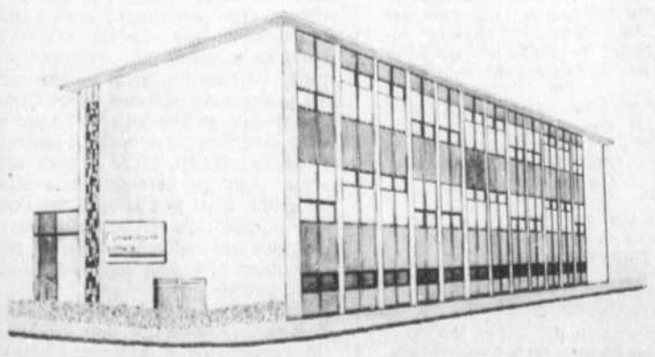
Diplôme d'études collégiales (D.E.C.)

PROGRAMME COLLÉGIAL

JOUR OU SOIR

SPÉCIALISATION:

- communication
- théâtre
- télévision



Pour renseignements ou admission

288-4140

3505 RUE DUROCHER
MONTRÉAL H2X 2E7

Permis no 749569

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Belmoral

d'Or le sort de l'entreprise minière accusée d'avoir causé la mort de huit de ses employés par négligence criminelle.

Les jurés avaient alors annoncé qu'ils ne commenceraient leurs délibérations que samedi à 14 h.

Après trois heures seulement de concertation, le jury terminait ses travaux avec l'intention de prendre congé.

Lundi, on apprenait que le porte-parole du jury avait obtenu sa libération pour raisons de santé.

Perturbées par ce départ, les délibérations ont repris rondement mardi pour déboucher hier sur le verdict d'acquittement.

En dégageant la société Belmoral de toute responsabilité criminelle, les 11 jurés n'ont donc pas retenu les prétentions du ministère public selon lesquelles, l'effondrement survenu à la mine d'or Ferderber était prévisible en raison d'une foule d'indices annonciateurs.

En omettant de tenir compte de ces indices, avait prétendu Me Jean-Pierre Major, la Belmoral avait fait preuve d'insouciance téméraire et déréglée envers la sécurité d'autrui se rendant par là coupable d'homicide involontaire.

En défense, Me Cinq-Mars avait soutenu que l'entreprise avait, au contraire agi de bonne foi, en exploitant sa mine conformément aux pratiques minières courantes et admises par l'industrie.

Les 11 membres du panel ont donc écarté les thèses complexes avancées par les experts de la Couronne pour expliquer l'effondrement de tonnes de boue dans les galeries de la mine.

La Couronne a fait défiler à la barre 31 témoins à l'appui de sa thèse selon laquelle la mort des mineurs était imputable à la négligence de l'entreprise.

De son côté, la défense n'a convoqué que trois témoins, tous des spécialistes des questions minières, à l'appui de son propre point de vue.

Au cours du procès, Me Marcel Cinq-Mars a pu également avancer avec succès qu'aucune infraction aux règlements miniers n'avait été commise par la direction de l'entreprise dans l'exploitation de la mine.

Les jurés auront également été sensibles à l'argument massue servi en début du procès par la défense: les cadres mêmes de la mine Belmoral ont visité les galeries souterraines le jour de l'effondrement.

«S'ils avaient eu le moindre doute sur la solidité des galeries, croyez-vous qu'ils seraient eux-mêmes allés sous terre ce jour-là? Croyez-vous que le géologue Jim Fortin aurait laissé son jeune frère de 19 ans descendre dans une mine qui pouvait s'affaisser d'un instant à l'autre?»

L'absence de réglementation minière rendant obligatoire la présence d'un ingénieur dans une exploitation minière a également été jaugée par les jurés.

Cependant, la défense a dû travailler quelque peu à contre-pente en raison de l'impact qu'ont eu les conclusions de la Commission d'enquête Beaudry sur la preuve du ministère public.

Interrogé à Calgary à l'issue du verdict, le président de la société des Mines Belmoral, M. Clive Brown, a déclaré que «justice a enfin été rendue».

Il a, lui aussi, réitéré sa confiance en le système des jurés.

«Lorsque nous avons plaidé non coupable, a-t-il affirmé, nous n'avons pas pris cette décision à la légère.»

Il a qualifié de remarquable le travail accompli par l'avocat montréalais dans l'élaboration de la défense et son sens de la vulgarisation des sujets hautement techniques abordés au cours du procès.

«C'était important pour notre compagnie puisque nous sommes relativement jeune dans l'industrie des mines d'or et nous avons l'intention d'y rester pour les prochains cinquante ans au moins...»

M. Brown a ajouté que la Belmoral était très consciente de la sécurité qui, pour elle, passait avant les impératifs de productivité.

«Comme nous l'avons dit à l'époque, l'accident n'était pas prévisible.»

En théorie, le ministère public peut en appeler, mais doit obtenir une permission préalable du haut tribunal avant d'y être admis.

L'accusation d'homicide involontaire contre une compagnie peut entraîner lourdes amendes.

Dans ce cas, c'était la personne morale que représente la société Belmoral qui était visée et non les individus spécifiques.

Cet acquittement est venu couronner un exercice judiciaire extrêmement fastidieux, en raison de la grande complexité de la preuve qui y a été présentée.

Pendant de longs mois, il a fallu systématiquement vulgariser, à l'intention de la cour et du jury, ce qui était essentiellement une démarche de génie minier.

Ainsi, les témoins des deux parties ont abondamment recouru à des maquettes de la mine, à des plans, à des schémas et même à des échantillons de roc et de minerai d'or, pour tenter de reconstituer les événements survenus dans la mine Belmoral au moment de l'accident.

Plusieurs d'entre eux ont également exécuté des croquis pour faire comprendre le sens parfois cryptique de leur déposition.

Des spécialistes ont aussi tenu des séances de projection pour étayer leurs affirmations.

Au début du procès, le Tribunal présidé par le juge Ivan Mignault de la Cour Supérieure, s'est même rendu à plusieurs centaines de pieds sous la terre abitibienne, dans les galeries mêmes de la mine où est survenue la tragédie qui a endeuillé Val-D'Or le soir du référendum sur la souveraineté-association.

Souvent aussi, on a assisté à des matches de terminologie entre Me Jean-Pierre Major et Me Marcel Cinq-Mars, débats patiemment tranchés par le juge Mignault, dont le pupitre était constamment garni de nombreux dictionnaires.

Le lexique de terminologie minière de l'Office de la langue française a régulièrement été consulté pour éclaircir dans l'esprit des profanes un langage minier de tous les jours, riche en termes anglais ou en expressions hermétiques.

Déjà rendu passablement ardu par sa nature technique, le procès a souvent été difficile à suivre en raison de la présence d'interprètes au cours des dépositions rendues par les témoins de langue anglaise.

Ceux-ci ont dû effectuer de véritables pirouettes linguistiques pour rendre en un français acceptable un langage hautement spécialisé.

Si l'on fait exception des quelques derniers jours, la salle d'audience du petit Palais de Justice de Val d'Or est restée pratiquement déserte tout au long de ce procès, hormis la présence d'un ou deux journalistes...

◆ SDBJ

res» intervient en plein milieu de la lutte que les deux partenaires se livrent devant les tribunaux pour s'assurer l'exclusivité de l'exploitation de la mine Joe Mann. Les procureurs de la Meston ont gagné la première manche devant la Cour supérieure mais la SDJB a porté la cause devant la Cour d'appel.

C'est en juillet 1980 que Meston et la SDBJ convenaient de se lancer dans une entreprise conjointe. D'après leur contrat de société, la Meston demeurait propriétaire de la mine tandis que la SDBJ assurait le financement de la remise en exploitation, jusqu'à concurrence de $8 millions. En vertu de ce contrat, l'un ou l'autre des deux partenaires conservait le droit de se retirer de l'entreprise.

Les deux-co-sociétaires s'entendaient à merveille et l'avenir de l'entreprise s'annonçait prometteur. La réouverture de la mine Joe Mann était prévue pour octobre dernier et le ministre québécois de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime, avait promis de participer aux cérémonies d'inauguration.

Les problèmes ont commencé en août 1981 lorsque les dirigeants de la SDBJ ont constaté que le montant total des investissements avait déjà dépassé la limite prévue de $8 millions. Pour se sortir de l'impasse, la SDBJ s'est prévalue d'une disposition particulière du contrat de société et a offert le 15 septembre à Meston d'acheter les droits d'exploitation pour le montant de $1.5 million. Conformément à une autre clause du contrat, Meston a répliqué en renversant l'offre et s'est amenée au siège social de la SDBJ, boulevard Maisonneuve à Montréal, avec $1.5 million en billets de banque, transportés par un camion de la Brink's. La SDBJ a rejeté la contre-proposition.

Faute d'entente, la SDBJ s'est présentée devant la Cour supérieure, le 2 février, pour se faire reconnaître les droits exclusifs d'exploitation de la mine. Une requête que le juge Jacques Vaillancourt rejetait sur le banc. Un jugement que la SDBJ a porté devant la Cour d'appel, le 1er mars.

Depuis le début de cette guérilla judiciaire, les activités préparatoires à la remise en exploitation de la mine sont paralysées. Environ 150 travailleurs ont été mis à pied. Il en coûte néanmoins quelque $75,000 par mois à la SDBJ, uniquement pour assurer «les mesures conservatoires», à savoir: le pompage de l'eau, les services de sécurité, le chauffage des bâtiments, l'entretien de la mine et des installations.

À moins d'un contre-ordre du tribunal, d'une volte-face de la SDBJ ou d'une intervention du gouvernement, l'eau commencera, demain à 17 h, à inonder la mine Joe Mann, qui sera abandonnée, fermée et ne sera peut-être jamais remise en état d'exploitation. À cette étape finale de l'évolution des événements, l'aventure aura coûté environ $25 millions à la Société de développement de la Baie-James.

◆ Conservateurs

Il y avait une absence remarquée lors du vote, d'hier aux Communes, soit celle de M. Marc Lalonde, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui est le parrain du projet de loi C-94. M. Lalonde se trouvait à Winnipeg pour des entretiens avec le groupe Ashlands.

Tout de suite après le vote, les trois leaders parlementaux, MM. Pinard, Nielsen et Deans, ont tenu une réunion préparatoire aux négociations confidentielles qui auront lieu au cours des prochains jours. M. Pinard a dit espérer qu'il ne serait pas nécessaire de négocier jusqu'à lundi prochain et que des arrangements tant sur la scission que sur la durée des débats pourront être convenue avant cette date. Pour l'instant, le projet de loi C-94 reste inscrit à l'ordre du jour, mais aujourd'hui et demain sont des jours réservés à l'opposition.

Après la période des questions cet après-midi, les députés consacrent le reste de la journée à débattre la motion de M. Clark. Au cours de la campagne électorale de 1979, M. Clark avait beaucoup insisté sur la revalorisation des institutions parlementaires, particulièrement du rôle du député.

Il considérait que les commissions parlementaires devaient avoir plus de responsabilités et qu'il fallait remettre aux élus des décisions de plus en plus concentrées dans les mains du pouvoir exécutif et surtout du premier ministre.

M. Pinard parle également d'une réforme parlementaire depuis qu'il occupe sa fonction de leader parlementaire. Il voudrait «un Parlement plus moderne, plus humain, plus efficace». Il voudrait des heures de travail qui laisse plus de temps aux députés pour leur vie de famille, il voudrait aussi une procédure plus expéditive.

◆ Lévesque

ministre des Affaires intergouvernementales. En séjour à Paris, M. Landry a déclaré mardi que la communauté internationale devrait se scandaliser du rapatriement de la constitution effectué par Ottawa. Pointant un doigt accusateur vers les Québécois qui, «au Québec comme à l'étranger», se font les apôtres des politiques fédérales, le ministre a lancé: «Les Français ont déjà utilisé un nom pour désigner ceux qui défendaient la cause de l'ennemi, mais je n'oserais pas l'utiliser ici.» Il faisait allusion aux «collabos», aux Français qui s'étaient rangés du côté de l'occupant allemand au cours de la dernière guerre.

«Sur le fond, je dois dire que nous sommes parfaitement d'accord avec ce qu'il (M. Landry) a dit», a expliqué le premier ministre à son homonyme.

Le premier ministre ne croit-il pas que lorsqu'il s'agit de laver son linge, d'avoir des chicanes internes, on ne va pas les exporter à l'étranger? reprend le député libéral de Bonaventure.

«Le premier qui a exporté d'une façon inqualifiable les problèmes internes que nous aurions dû régler ici, c'est le premier ministre Trudeau et son gouvernement, en allant à Westminster faire faire une job qu'ils n'étaient pas capables de faire faire au pays», rétorque le premier ministre.

M. Gérard-D. Lévesque souligne que le rapatriement de la constitution devait essentiellement et obligatoirement passer par Westminster, et que le ministre d'État était en mission officielle, «représentant une population qui, à 60%, s'est prononcée le 20 mai 1980 contre le projet de souveraineté-association du gouvernement».

Le chef du gouvernement ne voit pas de contradiction entre les propos de M. Landry et deux de M. Jacques-Yvan Morin.

«Ce qu'il (M. Landry) a dit sur le processus constitutionnel et ses résultats, et comment il a qualifié ça, c'est parfaitement l'opinion du gouvernement, cela devrait être et cela l'a été aussi en grande partie, l'opinion de l'opposition officielle. «Pour ce qui est de l'avenir du Québec et ce qu'il a dit à propos de la souveraineté, ce sont les convictions que nous partageons ici, pour lesquelles nous allons continuer à travailler, et on ne les a jamais cachées non plus.»

M. Landry avait aussi déclaré: «Après ce coup (constitutionnel), notre combat n'en est devenu que plus clair, et la souveraineté est plus près que jamais. De retour mardi, il sera sûrement interrogé sur son esclandre parisien.

◆ Israël

territoires occupés par Israël, l'un des trois sujets qui ont dominé les entretiens de M. Ali avec les dirigeants israéliens, y compris une longue discussion, mardi, avec le premier ministre Menahem Begin.

L'Égypte et Israël se disputent surtout une petite parcelle du Sinaï englobant une baie touristique de 600 mètres de large, sur la mer Rouge, au sud d'Eilat. Un hôtel en construction et un minuscule village de paillotes sur la plage en sont l'enjeu. Israël refuse la médiation d'un tiers demandée par l'Égypte, conformément à l'article 7 du traité de paix égypto-israélien.

La presse israélienne a diffusé durant la visite de M. Ali des informations contradictoires sur la possibilité de différer au-delà du 26 avril le règlement de cette question, allant jusqu'à suggérer d'en faire une «zone neutre» contrôlée par la force multinationale du maintien de la paix dont les premiers éléments, des soldats américains, sont arrivés hier dans le Sinaï.

MM. Ali et Sharon, qui ont donné, à l'issue de leurs entretiens, une conférence de presse conjointe, n'ont pas montré de signes d'inquiétude. M. Ali a parlé de «quelques petits fils restant à dénouer». Mais aucun des deux hommes n'a indiqué si des progrès avaient été accomplis sur le total, avoué de part et d'autre, de quinze litiges frontaliers.

Au cours de leur conférence de presse, MM. Ali et Sharon sont également restés sur leurs positions concernant la visite du président Moubarak à Jérusalem, la capitale controversée d'Israël. M. Sharon, sur un ton quelque peu agressif, n'a pas hésité à juger «inconcevable qu'une visite officielle ait lieu hors de la capitale du pays hôte. Chaque nation, a-t-il dit, a le droit de décider où est sa capitale, et Israël a décidé, il y a trente siècles, que c'était Jérusalem».

En ce qui concerne les négociations infructueuses sur l'autonomie palestinienne, les deux pays sont convenus de tenter de les relancer mais n'ont même pas pu se mettre d'accord sur la date et sur le lieu d'une reprise de ces pourparlers.

L'Égypte n'a pas d'objection à ce que les négociations sur l'autonomie palestinienne se tiennent à Jérusalem, a implicitement déclaré hier M. Boutros Ghali, ministre d'État égyptien pour les Affaires étrangères.

M. Ghali, qui commentait les déclarations du ministre israélien de la Défense, M. Ariel Sharon, selon lesquelles la tenue de ces négociations à Jérusalem était «une condition sine qua non» de leur poursuite, a estimé que l'important n'était pas le lieu de réunion mais la poursuite des pourparlers pour la réalisation des droits du peuple palestinien.

Il a enfin estimé que la demande israélienne à ce sujet n'était pas nouvelle, la délégation israélienne l'ayant déjà réclamé par le passé.

En fait, constatent les observateurs, en dehors des problèmes strictement bilatéraux, c'est «l'après-26 avril» qui se fait déjà sentir.

Pour le projet d'autonomie, les Palestiniens, premiers intéressés, l'ont totalement rejeté comme contraire à leur droit à l'autodétermination. Le député israélien Eliahou Ben-Elissar, président de la Commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesseth (Parlement), qui fut aussi le premier ambassadeur d'Israël au Caire, a exprimé durant la visite de M. Ali la crainte que l'Égypte ne «manipule» la normalisation des relations avec Israël pour obtenir des concessions en faveur des Palestiniens.

Quant à Jérusalem, le président Sadate s'y était rendu en 1977 mais entre-temps, Israël a proclamé l'annexion formelle de la ville. Au moment où semble s'amorcer un rapprochement de l'Égypte avec le reste du monde arabe, le président Moubarak, estiment les observateurs, peut difficilement accepter une telle visite sans donner l'impression de privilégier Israël.

Par ailleurs, un deuxième avion arrivant en vol direct des États-Unis a débarqué hier à 16 h 30 à Charm-El-Cheikh, à la pointe sud du Sinaï, un nouveau contingent de soldats américains, le deuxième de la journée, qui sera affecté à la force multinationale du maintien de la paix entre l'Égypte et Israël.

Selon un correspondant de l'AFP sur place, l'effectif du contingent américain arrivé hier s'élève ainsi à 670 hommes. Ils appartiennent tous à la 82e division aéroportée américaine.

La force multinationale, qui doit être mise en place progressivement dans les jours à venir, comptera entre 2,500 et 3,000 hommes.

La force sera répartie sur une bande de 50 kms de large de long de la frontière égypto-israélienne et de 20 kms le long du golfe d'Akaba. Au total, dix pays y participent: Australie, Colombie, États-Unis, Fidji, France, Grande-Bretagne, Italie, Nouvelle-Zélande, Pays-bas et Uruguay.

D'autre part, l'assemblée du grand rabbinnat d'Israël a appelé hier la population à faire de la fête traditionnelle du «petit Yom Kippour», dans une semaine, une journée de «jeûne et de prière» en signe de deuil à la veille de l'évacuation du Sinaï.

◆ Publicitaires

Suite de la page 9

éventail de qualités hautement humaines: l'intelligence, la sagesse, l'altruisme ne pourraient-ils pas être des modèles tout autant stimulants que la beauté, la jeunesse et l'hédonisme pour ne citer que ces exemples?

4) s'ils mettaient de l'avant l'idée d'inclure dans chaque message un minimum d'information objective: des affirmations mesurables donneraient plus de poids à des messages qui autrement seraient jugés avec raison de contenants agréables mais vides;

5) s'ils prenaient les devants pour convaincre les gouvernements de coordonner et d'uniformiser les diverses législations: une loi simplifiée serait d'autant plus observée et respectée.

Si ces avenues étaient prospectées, alors les gens de communication-marketing pourraient prétendre être des individus avec des préoccupations d'ordre éthique. Les publicitaires se considèrent si souvent comme des amoureux du beau. Le poète Pierre Reverdy leur fait remarquer: «L'éthique, c'est l'esthétique du dedans». Si «c'est dans la tête qu'on est beau», c'est en son âme et conscience que l'on est moral. Alors pourrons-nous tous ensemble prétendre au statut de professionnels de plein droit.

Reagan: la solution ou le problème?

suite de la première page

que jamais...

Pour montrer l'importance que les États-Unis accordent à cette seule question de la participation de 25% exigée par le gouvernement canadien, M. Robinson a indiqué qu'elle a occupé 35 des 45 minutes de discussions bilatérales intervenues l'automne dernier entre MM. Pierre Trudeau et Ronald Reagan à Grand Rapids. «rien que depuis le début de l'année, le représentant spécial au Commerce, M. William Brock, est venu à Ottawa», les deux ambassadeurs, M. Paul Robinson et le Canadien M. Allan Gottlieb, en ont discuté ensemble et l'ambassadeur américain s'en est personnellement entretenu avec le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, et avec le greffier du Conseil privé, M. Michael Pitfield.

En fait, le gouvernement américain espère obtenir au moins deux choses:

■ une modification à la loi C-48 qui permette une compensation équitable pour la prise de participation de 25% sur les réserves découvertes au large des côtes canadiennes;

■ et l'assurance que les règlements découlant du projet de loi feront preuve de beaucoup de souplesse. Les Américains semblent en effet autant inquiets par le pouvoir discrétionnaire laissé aux fonctionnaires dans l'application de la loi que par la loi comme telle.

Même si d'autres aspects du programme énergétique — comme le traitement fiscal préférentiel réservé aux compagnies canadiennes ou le gel possible d'actions détenues par des étrangers — inquiète aussi l'administration américaine, la prise de participation est manifestement pour eux au coeur des négociations.

Le gouvernement canadien a déjà expliqué que cette prise de participation de 25% se justifiait du fait que les dépenses d'exploration pour établir des réserves de pétrole et de gaz ont été financées à même d'importants dégrèvements fiscaux, donc payés par les contribuables canadiens.

Mais les Américains ne se satisfont pas de cette explication et ils semblent s'inquiéter de voir le Canada ainsi créer un précédent qui pourrait inspirer d'autres pays, détenteurs de ressources importantes autres que le pétrole et le gaz. L'obtention de compensations financières constituerait alors un aveu de la part du Canada qu'il «ne s'est pas conduit selon les bonnes manières» et permettrait au gouvernement des États-Unis de dissuader d'autres pays de tenter la même chose.

Malgré la profonde divergence d'opinion qui sépare le Canada et les États-Unis sur la politique énergétique, l'ambassadeur américain juge que les relations entre les deux pays se sont considérablement améliorées. «Le dialogue est rétabli», indique-t-il, référant aux nombreux contacts entre les deux chefs de gouvernement et plusieurs membres des deux cabinets. D'ailleurs, rappelle M. Robinson, en dressant le bilan de sa première année à la Maison-Blanche, le président Reagan a cité «l'amélioration des relations canado-américaines comme l'une des réalisations de son administration».

M. Robinson, qui travailla étroitement avec M. Ronald Reagan à sa campagne présidentielle, insiste sur le fait que le rêve du président Reagan d'intégrer davantage le potentiel énergétique du Canada, du Mexique et des États-Unis est beaucoup plus qu'un ballon politique. Il rappelle, par exemple, que cette idée a été lancée, non pas récemment mais au cours de la campagne présidentielle de 1976, alors que le besoin n'était pas évident et que sa valeur politique était quasiment nulle.

«Ce concept de l'Accord nord-américain (sur l'Énergie), a expliqué M. Robinson, reste intentionnellement vague parce qu'on ne veut pas donner l'impression que les États-Unis «veulent mettre le grappin» sur l'énergie ou les ressources en général du Mexique et du Canada, mais le président lui accorde la plus grande priorité».

M. Robinson, un homme d'affaires qui a réussi à Chicago avant d'accepter ce poste à Ottawa, s'étonne, comme beaucoup d'Américains, et avec la plus grande candeur, que les Canadiens semblent gênés d'entretenir de très étroites relations avec leur voisin du Sud. «Les Américains considèrent que les bonnes relations avec le Canada vont de soi, et les Canadiens devraient, eux aussi, penser que les rapports de bon voisinage avec les États-Unis vont de soi». Faisant allusion à la critique souvent adressée au Secrétaire d'État, M. MacGuigan, d'être en définitive un reflet plutôt terne du général Alexander Haig, M. Paul Robinson s'étonne: «qu'y a-t-il de mal à ce que M. Haig et M. MacGuigan s'entendent bien?»

Les États-Unis sont actuellement plutôt satisfaits de la politique extérieure canadienne qui, à 85% estime M. Paul Robinson, concorde avec celle du Département d'État. Le Canada supporte, «au moins tacitement» constate M. Robinson, la politique américaine au Salvador». Plus généralement, la diplomatie canadienne appuie la politique américaine et celle de l'Otan. La seule différence, que note M. Robinson, est peut-être que le premier ministre canadien «insiste davantage sur le dialogue Nord-Sud que sur les relations Est-Ouest. Nous pensons que le problème majeur est dans les relations Est-Ouest et non dans un rapprochement du Nord et du Sud, mais c'est une question d'emphase des deux administrations. En fait, conclut l'ambassadeur américain à Ottawa, nous comptons sur l'appui du Canada de même que le Canada devrait pouvoir compter sur notre appui».

Enfin la présente administration à Washington ne sera certainement pas celle qui créera des problèmes à Ottawa pour sa juridiction exclusive dans le domaine des relations internationales. M. Paul Robinson n'a en effet pas de problème à voir l'Ontario entamer des discussions directes avec l'État de l'Illinois, ou le Québec avec l'État de New York mais, précise-t-il, «cela ne se fait pas derrière le dos du gouvernement fédéral, et le protocole doit impliquer le gouvernement fédéral dans toute décision, au moins le tenir informé. Nous reconnaissons un seul gouvernement, celui d'Ottawa.»

FIN

Le métro de New York

Bombardier franchit la première étape

NEW YORK (PC) — La société Bombardier a franchi hier une étape en vue d'obtenir un contrat de $1 milliard US en rames de métro lorsque la Metropolitan Transit Authority (MTA) a annoncé une entente avec une société japonaise.

Une des conditions pour que Bombardier obtienne le contrat de fourniture de 825 wagons était que Kawasaki Heavy Industries Ltd. obtienne d'abord une commande 325 wagons du même modèle.

La MTA a donc passé une commande de $275 millions US auprès de Kawasaki pour ces 325 exemplaires.

Des dirigeants de Bombardier se trouvent actuellement au Japon pour conclure un accord portant sur l'utilisation de brevets Kawasaki. Les wagons qui seraient fabriqués à La Pocatière, au sud de Québec, le seraient en effet selon des brevets japonais.

Bombardier a déjà obtenu l'accord du gouvernement fédéral en vue d'une aide financière pour ce qui serait le plus gros contrat de fabrication destiné à l'exportation dans l'histoire économique canadienne.

Pour la commande de 825 wagons, la MTA étudie toujours des offres d'un fabricant du Michigan, filiale d'un groupe industriel ouest-allemand, et d'un consortium d'État français.

L'achat de quelque 1,150 nouvelles voitures par le métro de New York, très détériorè par l'âge,fait partie d'un programme de modernisation de $7.9 milliards annoncé en 1981.

Au Droit

Les pressiers continuent la grève

OTTAWA (PC) — Les employés de l'atelier de production du quotidien Le Droit ont rejeté hier soir par 70 voix contre 30 les dernières offres monétaires de l'employeur.

La partie patronale proposait une augmentation de huit pour cent rétroactive au 1er janvier 1982 pour un contrat d'un an ou un contrat de deux ans avec une augmentation de huit pour cent au 1er janvier 1982, de six pour cent au premier janvier 1983 et de six pour cent le 1er juillet 1983.

L'employeur proposait également un contrat de 32 mois avec une hausse de huit pour cent le 1er janvier 82, huit pour cent le 1er septembre 82 et neuf pour cent le 1er septembre 83.

Les syndiqués, membres de la section 102 de l'Union internationale des typographes, ont rejeté en bloc les trois propositions par vote secret. Le syndicat demande une augmentation de 12 pour cent pour un contrat d'un an.

M. Guy Rochon, le négociateur en chef du syndicat, a soutenu que la partie syndicale avait fait des concessions importantes sur les questions normatives qui permettront à l'employeur d'épargner près d'un quart de million de dollars. Il estime que l'écart entre les demandes syndicales et les offres patronales n'est que d'environ $100,000.

M. Rochon a également soutenu que la partie syndicale était prête à reprendre les négociations en tout temps.

Par ailleurs, les syndiqués ont accepté l'ensemble des clauses normatives à l'exception de celles ayant des incidences monétaires comme la semaine de quatre jours ou les heures de travail.

Les représentants syndicaux ont par ailleurs indiqué qu'ils allaient intensifier leurs moyens de pression en dressant, par exemple, des lignes de piquetage devant la maison mère des Oblats, propriétaires du journal.

AUJOURD'HUI

Le Fonds MBA-Laval organise un colloque et un souper-bénéfice sur «Les perspectives d'avenir de l'économie» au Château Frontenac. Le colloque débutera à 14 h par une table-ronde. Pour inf. 656-2572.

■

L'École d'architecture de paysage de l'UdeM organise une conférence publique sur le «Challenge to Tomorrow's Urban Design» qui aura lieu à 19 h 30 en la salle 169 de l'École d'architecture, 5620, avenue Darlington.

■

Le Ciné-Campus de l'UdeM met à l'affiche le film *Brubaker* à 19 h 30 et 21 h 45 au 6e étage du Centre communautaire.

■

La classe d'accompagnement de la faculté de musique de l'UdeM, dirigée par Catherine Courvoisier, présente un concert à 20 h en la salle 1020 du pavillon Marguerite-d'Youville.

■

Le département de communication vous convie à une conférence intitulée «médias et contamination culturelle en Amérique latine» prononcée par M. Oswaldo Capriles, directeur de l'Instituto de la Investigaciones de la Communication de l'Université centrale du Venezuela et président de l'Association de recherche de la communication de l'Amérique latine, à 16 h, salle A-415, pavillon Marie-Victorin de l'UdeM, 90, rue Vincent d'Indy.

■

Les étudiants francophones juniors de mise en marché de la mode du Collège Lasalle annoncent CLIC, leur défilé de mode printemps 82 aux Galeries d'Anjou. Le public est cordialement invité ce jeudi à 19 h, ce vendredi à 19 h et ce samedi à 13 h à y assister. Pour inf.: 281-1919, poste 406.

■

La direction et les étudiants du Conservatoire LaSalle vous convient à 19 h 30 à assister à la projection du film de John Sturges *Le Vieil Homme et la Mer*. Entrée libre. Rendez-vous au 3505 rue Durocher. Pour inf.: 288-4140.

■

De 19 h 30 à 21 h 30, au 500 ouest, rue Fleury, la paroisse Saint-Benoît organise une rencontre pour approfondir la pensée de Teilhard de Chardin sur l'avenir de l'homme. Il y sera question du «Phénomène humain en évolution». L'approche biblique est assumée par l'abbé Gilles Lussier et la réflexion sociologique par l'économiste Gérard Bélair. Entrée libre: Pour inf.: 387-4082.

■

Rhéaume Brisebois prononcera la conférence d'ouverture au Congrès biennal de l'Association des camps du Québec à l'hôtel Sheraton de Laval. Pour inf.: 374-4700, poste 447.

■

Le groupe d'information et de recherche sur le Proche-Orient vous invite à midi en la salle A3440 du pavillon Hubert-Aquin à une conférence de M. B. Tahon sur le thème «Les femmes algériennes».

■

Collectes de sang de la Croix-Rouge, à Terrebonne, aux Galeries de Terrebon ne, 1185, boul. Moody, de 14 h 30 à 20 h 30; à Montréal, à la cafétéria de la faculté des Arts et Sciences de l'UdeM, 3200, rue Jean-Brillant, de 10 h à 16 h.

18 mars

par la PC et l'AP

1978: les États-Unis demandent au Conseil de sécurité de L'ONU d'exiger le retrait immédiat des forces israéliennes du Sud-Liban;

1974: les pays arabes producteurs de pétrole, à l'exception de la Libye et de la Syrie, mettent fin à leur embargo pétrolier contre les États-Unis;

1970: le prince Sihanouk déposé au Cambodge, alors qu'il est en visite officielle à Moscou;

1969: les États-Unis et l'URSS proposent la conclusion d'un traité international contre l'utilisation des armes atomiques sur le fond de l'océan;

1965: mort du roi Farouk d'Égypte à Rome. Un Soviétique marche pour la première fois dans l'espace;

1962: signature des accords d'Evian qui mettent un terme à la guerre d'Algérie;

1922: Mahatma Grandhi est condamné à six ans de prison pour sa campagne de désobéissance contre les Britanniques;

1913: assassinat du roi George 1er de Grève à Salonique;

1903: dissolution des ordres religieux en France;

1848: révolution à Milan contre les Autrichiens;

1554: la princesse Elisabeth de Grande-Bretagne est envoyée à la tour de Londres pour complicité avec la rébellion de Thomas Wyatt.

Ils sont nés un 18 mars: Nicolas Rimsky-Korsakov, compositeur russe (1844-1908); Rudolf Diesel, ingénieur allemand (1857-1913).

LE DEVOIR
Montréal, jeudi 18 mars 1982

CAHIER 2 L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Un mode d'épargne SUPÉRIEUR
Nos certificats de DÉPOT GARANTI
17¼%
Intérêt annuel période de 2 ans.
TRUST GÉNÉRAL

Des condominiums à prix moyen pour sortir du marasme?

par André Bouthillier

Dans un avenir très rapproché, la copropriété des logements neufs ne sera plus seulement réservée aux riches. Toujours impuissants à sortir leur industrie du marasme, de nombreux constructeurs d'habitation s'apprêtent en effet à adopter la nouvelle formule du condominium peu dispendieux et de faible hauteur dans la région de Montréal.

Un urbaniste-conseil de la Ville de Montréal, M. Renaud Paradis, a révélé hier à ce sujet que des projets inspirés de cette formule pourraient être même entrepris dès la fin de l'été dans le cadre de l'Opération 10,000 logements, notamment dans le Domaine Saint-Sulpice situé dans le nord de la métropole.

À Repentigny, un constructeur de 31 ans, M. Jacques Vincent, président de Habitation Prével, offre déjà depuis janvier des condominiums de six logements à $45,000 l'unité. Chacun des logements comprend trois chambres à coucher, un foyer naturel, une cuisine en chêne et des tapis mur à mur. Taxes et frais administratifs du condominium inclus, le versement mensuel du copropriétaire s'élève à $360 environ. Au taux hypothécaire de 17%.

Les constructeurs résidentiels n'ont plus le choix. Face à la baisse de la demande pour les condominiums luxueux et à la non-rentabilité sans cesse croissante des immeubles de logements locatifs (il ne s'en construit presque plus), ils doivent imaginer des solutions rapides et originales.

Jusqu'à tout récemment, le condominium vertical (plusieurs étages) luxueux était leur planche de salut, si l'on exclut l'excellent marché de la rénovation. Mais un fléchissement important de la demande pour ce type d'habitation, dû à une saturation du nombre de clients riches, a obligé plusieurs promoteurs à abandonner de nouveaux projets. Situés surtout au centre-ville de Montréal et dans sa périphérie, les condominiums luxueux ont représenté 11.5% de toutes les mises en chantier de logements au Québec, en 1981, soit 3,402 unités. Environ 45% de ces logements valent plus de $75,000, alors que seulement 10% coûtent $50,000 ou moins.

Un constructeur de Pointe-Claire, M. Gérard Gazaille, prévoit que les condominiums à meilleur marché (moins de $60,000) seront construits en assez grandes quantités à compter de l'an prochain. Mais il faudra, a-t-il précisé, que les hausses de loyer que subiront les locataires le 1er juillet prochain soient assez élevées pour obliger ces derniers à accéder à la propriété. «Le marché du condominium de faible hauteur à bas prix sera alors mûr», a-t-il ajouté.

Cette formule pourrait donc être aussi une excellente solution aux problèmes de logement des consommateurs. Les logements locatifs bien aménagés sont de plus en plus rares et les paiements mensuels se rapprochent de ceux d'une propriété de $50,000 environ.

Selon M. Roger C. Langlais, de la firme d'experts-conseils en habitation Lambert, Nantel, Langlais, Hurtubise et Associés, cette formule est même le seul créneau possible dans la conjoncture actuelle. «Nous entrons dans une phase d'accession à la propriété accélérée. Cette forme de copropriété est à la portée des revenus familiaux moyens, qui ne peuvent plus s'acheter une maison depuis la hausse des taux d'intérêt. De plus, ce seront des structures d'habitation spécialement conçues pour la copropriété, contrairement aux immeubles existants convertis à ce type de logement», a-t-il expliqué.

M. Langlais ajoute cependant que les condominiums à prix moyens devront être construits sur l'île de Montréal, principalement le long des aces de transport en commun, afin de répondre aux besoins d'un important bassin de la population au cours des prochaines années.

Le directeur général de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec, M. Omer Rousseau, estime quant à lui que la construction de tels condominiums se fera sur des terrains ne valant pas plus que l'équivalent de $1,000 l'unité, car les constructeurs ne pourraient réaliser aucun profit. «Or, a-t-il fait remarquer, les terrains de Montréal valent en moyenne environ $6,000 le logement. C'est trop cher».

C'est l'une des raisons pour lesquelles M. Jacques Vincent a choisi de bâtir ses dix condominiums de six logements chacun en banlieue de Montréal, où il possédait déjà des terrains. «Même en les vendant à $45,000, je prévois enregistrer un bénéfice de 10% environ. C'est beaucoup moins que pour d'autres types de logement, mais je suis au moins assuré de vendre», a-t-il expliqué

D'autre part, M. Vincent a raconté qu'il avait éprouvé beaucoup de mal à convaincre la SCHL de financer son projet. «Pour la SCHL, les condominiums à prix moyens, c'est de l'inconnu. Elle a donc longuement hésité avant d'assurer mes prêts», a-t-il conclu.

Ce type de condominium a une surface de plancher de 1,200 pieds carrés, contre 900 seulement pour la maison unifamiliale de même valeur.

Vers un accord Toyota-G.M.

TOKYO (AP) — Le président de Toyota, le premier constructeur automobile japonais, a annoncé que des discussions débuteront l'été prochain avec le numéro un de l'automobile américain, General Motors, pour débattre en détail de l'éventualité de produire en commun des petites voitures aux États-Unis.

Ces discussions font suite à une prise de contact entre les directions des deux sociétés, qui s'est déroulée à New York le 1er mars.

La Caisse de dépôt se tourne vers les valeurs à court terme

par Michel Nadeau

Devant la stagnation entre 10% et 11% du rendement de son portefeuille et en raison de la baisse de la valeur de ses obligations, la Caisse de dépôt et placement du Québec a modifié substantiellement sa stratégie d'investissement au cours de 1981. Le mot d'ordre est maintenant: court terme et liquidité.

L'organisme québécois recherche des valeurs à court terme pour diminuer l'importance de ses placements à revenus fixes comme les obligations des organismes publics et privés.

Selon le rapport annuel 1981 rendu public hier, la Caisse de dépôt gère des biens pour un montant de $13.9 milliards pour le compte de divers organismes publics et para-publics.

Les revenus nets de l'institution financière ont été de $2.2 milliards l'an dernier. Les placements ont rapporté $1.4 milliard en revenus d'intérêt et en gains de capital. Les nouvelles contributions des organismes participants se sont établies à $732 millions. Il s'agit d'une baisse sensible par rapport aux trois dernières années alors que ces organismes injectaient plus de $860 millions par année dans les coffres de la Caisse de dépôt.

Dans son rapport, le président et directeur général, M. Jean Campeau, explique pourquoi la Caisse a modifié sa stratégie de placements. La valeur des investissements de la Caisse est de $13.6 milliards; cependant si on vendait aujourd'hui ces actions et obligations, la Caisse n'obtiendrait que $11.2 milliards soit une moins-value de $2.4 milliards. Cette perte — qui n'est que théorique — provient surtout du portefeuille d'obligations, qui approche $10 milliards. Les vieilles obligations à rendement de 8% ou 9% ne valent aujourd'hui que 80% de leur valeur.

Évidemment, il n'est pas question de liquider ces obligations; en attendant leur échéance, la Caisse doit se contenter de revenus d'intérêt médiocres. En dépit de la flambée du loyer de l'argent en 1981, le rendement du fonds général de la Caisse n'a progressé que de 10.20% à 10.50%.

On a écourté l'échéance des portefeuilles obligataires, qui est passé de 15 ans, 9 mois à 13 ans, 9 mois. Le coupon d'intérêt moyen grimpe légèrement de 10.33% à 11.12%. Les obligations du gouvernement canadien ont fondu de $187 millions dans l'actif de la Caisse, qui a acheté pour un milliard de dollars de titres publics québécois. L'institution financière a acquis 65% des obligations émises par le gouvernement du Québec au Canada l'an dernier et 22% des titres vendus par Hydro-Québec. Il faut signaler cependant que les valeurs garanties par le secteur public représentent 66.8% des placements à long terme, le taux le plus bas des quatre dernières années. La part des titres à revenu fixe a fléchi de 86.4% à 82%, illustrant cet appétit de valeurs liquides chez les gestionnaires de la Caisse.

La Caisse de dépôt a acheté pour $820 millions d'actions l'an dernier ce qui constitue un sommet dans son histoire. Son portefeuille dépasse maintenant $2.3 milliards, le plus important portefeuille d'actions au Canada. Le rendement en dividendes du fonds «action» a cependant baissé de 8.22% à 7.26% La Caisse de dépôt détient des placements de plus de $10 millions dans au moins 56 compagnies au Canada. Les principales sont Brascade Resources (Mines Noranda), Domtar, Canadien Pacifique... Au rendement mentionné plus haut, il faut ajouter les gains en capitaux qui ont atteint $186 millions. La Caisse a tiré profit des prises de contrôle d'Abitibi, Aquitaine Canada, MacMillan Bloedel, Petrofina...

Les titres à court terme représentent 3.6% de l'ensemble des placements; la hausse à ce poste est de $178 millions par rapport à 1980. Les dépôts à court terme ont rapporté 16% environ l'an dernier.

La Caisse de dépôt demeure active dans le marché immobilier: elle possède maintenant l'immeuble à bureaux du 1440, ouest, rue Sainte-Catherine à Montréal, la Place de Ville à Sainte-Foy (autrefois propriété de l'Auberge des Gouverneurs, dont la Caisse est actionnaire), le centre commercial Carrefour à Gaspé (80%). Aussi, la Caisse a investi $25 millions dans un immeuble à bureau à Québec avec les Placements immobiliers La Laurentienne. La Caisse possède des bâtiments et des terrains pour une valeur de plus de $56 millions dans un grand nombre de villes et villages au Québec.

Par ailleurs, le directeur général mentionne le déménagement prochain de la Caisse de la Tour de la Bourse vers 1981, rue McGill College.

On souligne également que les 154 employés de l'institution ont touché l'an dernier des traitements de plus de $5 millions pour une moyenne de près de $33,000.

Pour ce qui est des déposants, la caisse de retraite des fonctionnaires demeure en tête avec 40% des nouveaux fonds en 1981. Suivent la Régie de l'assurance-automobile, la Régie des rentes et la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Cependant, la Régie des rentes demeure le principal déposant avec 56% de tous les biens gérés par la Caisse.

Le rapport annuel a été publié sur du papier de la compagnie Domtar, précise-t-on. Le document reproduit les dix tableaux de la murale en bois du hall d'accueil de la Caisse, qui a été exécutée sur pin... du Brésil.

Une certaine brutalité dans la sélection des cadres s'impose lors des prises de contrôle (J.-C. Lebel)

par Michel Nadeau

Lorsqu'elle prend le contrôle d'une entreprise, la direction d'une compagnie ou d'une société d'État doit faire preuve «d'une certaine brutalité» dans la sélection des cadres qui demeureront en place dans l'équipe de «l'entreprise dominée».

Il faut en effet obtenir très rapidement les économies d'échelle qui doivent normalement découler d'une fusion ou d'une acquisition, selon le nouveau président de la Société générale de financement, M. Jean-Claude Lebel.

Prenant la parole, hier après-midi, devant la section québécoise des conseillers juridiques d'entreprises du Barreau canadien, M. Lebel a affirmé que «dans toute acquisition ou fusion, il y aura un dominant et un dominé et il est fort probable que le dominé ait des réactions de dominé: insatisfaction, manque de motivation ou simple difficulté d'adaptation».

Or, selon M. Lebel, qui était jusqu'à tout récemment vice-président de la Banque Nationale, les gens de l'entreprise dominante doivent faire preuve «d'un certain impérialisme» pour prendre «en charge les destinées de l'entreprise dominée».

La grande erreur à éviter est la duplication des structures en créant «des boîtes», pour partager les postes à parts égales entre les deux groupes de provenance. «C'est généreux comme idée, mais c'est un leurre. C'est en fait la meilleure façon de s'assurer que la nouvelle entreprise ne donnera pas les résultats escomptés.»

«La voie la plus sûre demeure la prise de contrôle par le groupe dominant, qu'il ait été l'acquéreur ou pas».

«Il n'est donc pas surprenant de constater que la plupart des expériences de concentration d'entreprises déclenche toute une série de mises en disponibilité» car, selon M. Lebel, «la nouvelle entreprise doit pouvoir compter sur une adhésion complète de la part des individus formant la hiérarchie à ses nouvelles visées d'entreprises».

Il faut agir très vite car le regroupement des activités entraîne habituellement une réduction temporaire du chiffre des ventes par rapport à l'addition des deux entreprises de départ.

Tout au long de son exposé, M. Lebel n'a fait aucune allusion directe à la fusion des Banques Provinciale et Canadienne Nationale.

De son côté, un autre ancien cadre supérieur de la Banque Nationale, M. Yvon Marcoux, a abordé la question du rôle du secrétaire d'entreprises au moment d'une fusion. Le nouveau vice-président, administration, de la Banque d'Épargne a souligné l'importance de la discrétion chez le secrétaire d'entreprises qui assiste souvent aux rencontres des différents comités du conseil d'administration.

Le président du conseil de La Laurentienne, M. Jean-Marie Poitras, a, pour sa part, apporté le témoignage de son groupe en mentionnant qu'il n'est pas nécessaire d'avoir la totalité des actions pour obtenir le contrôle. Il a donné l'exemple de l'association de La Laurentienne avec le groupe français La Paix qui demeure actionnaire minoritaire dans certaines entreprises du groupe de Québec.

M. Pierre Legrand, de l'étude Ogilvy, Renault a montré les implications juridiques des trois principaux moyens d'acquisition: offre au comptant, échange d'actions et offre sur le parquet de la Bourse.

Dans ce dernier cas, l'acheteur doit se rappeler qu'il ne peut exiger un nombre minimal d'actions et qu'il ne pourra exproprier les actionnaires minoritaires même s'il passe le cap des 90%.

Enfin, M. Guy Dufort, de la firme Heenan, Blaikie, Jolin, Potvin, Trépanier et Cobbett, a décrit l'effet des concentrations d'entreprises sur les relations de travail et les contrats individuels liant les cadres supérieurs.

Vers une fusion Domtar-Donohue?

La fusion éventuelle des compagnies Domtar et Donohue demeure «une hypothèse intéressante», selon le président de la Société générale de financement (SGF), M. Jean-Claude Lebel.

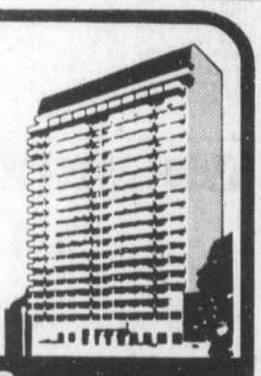
Cependant, la direction de la SGF n'a pris aucune décision quant à l'avenir de sa nouvelle filiale Dofor Inc., une société de portefeuille qui détient les blocs d'actions de la SGF dans les firmes papetières Domtar et Donohue.

Selon M. Lebel, la prise de contrôle de plus de 40% des actions de Domtar par la Caisse de dépôt et placement du Québec, et la SGF a donné lieu à certaines craintes parmi les dirigeants de Domtar. Les relations se sont maintenant stabilisées.

La chute récente du cours des actions de $34 à $19 s'explique par l'affaissement de l'ensemble des titres papetiers de l'avis de l'homme d'affaires montréalais. «Domtar a toutefois été un peu plus touché que les autres», précise-t-il.

Tout récemment, la maison McLeod Young Weir, de Toronto, recommandait à ses clients d'éviter les titres Domtar en raison de la faiblesse des marchés de la compagnie. On craint qu'avec un programme d'investissements de $165 millions, la compagnie soit dans l'obligation de réduire son dividende, actuellement de $2.00 par action. Les bénéfices prévus en 1982 sont de $2.75 seulement.

M.N.

APPARTEMENTS
EXÉCUTIFS
Meublés (au mois) ou non-meublés (à l'année)
Le meilleur atout des Appartements Haddon Arms est une gérance dévouée qui assure un entretien impeccable et un service excellent. Nous sommes situés au centre ville mais sur une élégante rue résidentielle.
(514) 935-9224

HADDON ARMS
MONTRÉAL
2170 AVE. LINCOLN
Près du Forum & Metro

NOVA
AVIS DE
DIVIDENDES

Avis est par les présentes donné que le Conseil d'administration de NOVA, AN ALBERTA CORPORATION a déclaré les dividendes trimestriels indiqués ci-après et payables le 15 mai 1982 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 23 avril 1982.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

4-3/4%, série C, dividende No. 67:
Dividende de $1.1875 par action sur les actions privilégiées à dividende cumulatif, rachetables, 4-3/4%, de série C, en circulation.

Série 7-3/4%, dividende No. 33:
Dividende de $0.484375 par action sur les actions privilégiées à dividende cumulatif, rachetables, 7-3/4%, en circulation.

Série 9-3/4%, dividende No. 25:
Dividende de $0.609375 par action sur les actions privilégiées à dividende cumulatif, rachetables, 9-3/4%, en circulation.

Série 9.76%, dividende No. 23:
Dividende de $0.61 par action sur les actions privilégiées à dividende cumulatif, rachetables, 9.76%, en circulation.

Série 7.60%, dividende No. 18:
Dividende de $0.475 par action sur actions privilégiées à dividende cumulatif, rachetables, 7.60%, en circulation.

Série 6-3/8%, dividende No. 14:
Dividende de $0.3984375 par action sur les actions privilégiées de second rang, à dividende cumulatif, rachetables et convertibles, 6-3/8%, en circulation.

Série 6-1/2%, dividende No. 9:
Dividende de $0.40625 par action sur les actions privilégiées de second rang, à dividende cumulatif, rachetables et convertibles, 6-1/2%, en circulation.

Série 15% – dividende No. 1:
Dividende de $0.7115 par action sur les actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif, rachetables, 15%, en circulation.

ACTIONS ORDINAIRES

Classe "A," dividende No. 79:
Dividende de $0.10 par action sur les actions ordinaires de classe "A", en circulation.

GEORGE L. BASTIN
VICE-PRÉSIDENT ET
SECRÉTAIRE DE LA COMPAGNIE

NOVA
AN ALBERTA
CORPORATION

NOVA, AN ALBERTA CORPORATION
CALGARY, ALBERTA, LE 12 MARS 1982

Tout ce que vous désirez savoir et n'avez jamais le temps de chercher

MARKETSTAT 1982
Information instantanée pour le gestionnaire averti

Près de 500 pages d'information économique et de données statistiques utilisant les résultats du recensement 1981, en français et en anglais.
- **EN PRIMEUR**: les données de population sur plus de 5700 municipalités au Canada
  Par région et métropole, les statistiques sur le commerce de détail, les biens de consommation, les importations et exportations par catégorie de marchandises 1981, les nouveaux marchés, les livraisons des manufactures 1981 (Market-Tab MD),
- Tout sur le PNB, l'inflation, l'indice des prix, le taux de chômage, la construction
- Une liste de programmes d'aide gouvernementaux et de firmes spécialisées
- Une mine de renseignements utiles



Un outil concis, rapide, efficace

Sorécom Inc., 511, Place d'Armes, suite 300, Montréal (Québec) H2Y 2W7
Bon de commande pour ____ exemplaire(s) de MARKETSTAT 1982 ISBN 0-919734-00-6/ISSN 0712-970X
Coût — Canada et É.-U.: 50$ le volume, plus 3$ pour frais postaux et manutention
Nom: Titre:
Firme:
Adresse: Ville:
Province: C.P.: Code postal:
À prélever sur: Visa ☐ MasterCard ☐ Expire le: Compte N°
(Signature autorisée)
Paiement par chèque ou mandat payable à l'ordre de Sorécom Inc.
DI

Pièce de la "Paix de Sadat"

Offerte en vente jusqu'à minuit ce soir seulement



Toronto, Ontario, mars 1982. L'UCM a annoncé aujourd'hui la mise en vente sur le marché de l'une des plus rares et plus importantes pièces de monnaie en argent frappées au cours des dernières années. La pièce de la "Paix de Sadat", frappée en argent fin (.720) et à la mesure d'une grande couronne de 35 mm, fut émise comme monnaie légale en 1980 par le gouvernement égyptien. Frappée en l'honneur de la Paix et pour commémorer l'Accord du Camp David au cours duquel fut signé le Traité de Paix entre l'Égypte et Israël le 29 mars 1979. De plus, la pièce porte une magnifique effigie détaillée du président égyptien, Anwar Sadat, lauréat du prix Nobel de la paix. Seulement 100 000 pièces de la "Paix de Sadat" furent frappées, ce qui la rend donc encore des centaines de fois plus précieuses que les dollars en argent américans du passé. Upper Canada Mint offre ces grandes couronnes Sadat non circulées au prix d'occasion de 30$ chacun aux investisseurs. Les investisseurs qui désirent profiter de cette offre peuvent se procurer de 1 à 10 pièces à ce prix. Vu la quantité restreinte disponible, les commandes seront remplies sur la base du premier arrivé, premier servi. Toutes les couronnes commémoratives du Traité de Paix de Sadat sont accompagnées d'un certificat attestant de leur authenticité et sont entièrement garanties. Les pièces classées comme "brillantes non circulées" n'ont jamais été mises en circulation et sont toujours dans leur état de frappe original.

Pour profiter de cette offre vous n'avez qu'à appeler, sans frais, le téléphoniste n° 574 au 1-800-268-6364 Dept. **SCA-1547**. Les commandes ne seront acceptées que si elles sont placées à l'aide de cartes de crédit principales et une somme additionnelle de 2.75$ doit être ajoutée pour couvrir les frais d'assurance, de postes et de manutention. Si vous n'êtes pas satisfait, vous pouvez retourner votre (vos) pièce(s) de "Paix de Sadat" dans leur état original dans les 14 jours et vous recevrez un remboursement complet.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Tendance irrégulière

Les cours ont évolué sur une note irrégulière, hier à la Bourse de Toronto. L'indice général a monté de 6.28 points et marquait 1548.67 à la fermeture. On dénombre 185 titres à la hausse, 233 à la baisse et 227 stationnaires.

Dix des 14 secteurs du marché ont progressé, tirés par celui de l'or qui fait un bond de 44.30 points, à 2059.86. Le groupe gestion perd le plus: 8.65 points, à 1624.85.

Quelque 4.42 millions d'actions d'une valeur globale de 55.24 millions ont été traitées.

Canadian Corporate Management y perd 1-8 à $9 1-2, Stelco A 1-8 à $23 1-8, Bank of Nova Scotia 1-8 à $22 7-8, Murphy Oil 1 à $15 1-4, C.I.L. 3-4 à $23 1-4.

Gulf Canada gagne 1-4 à $11 1-4, Dome Resources A 1-2 à $47 5-8, Imperial Oil A 3-8 à $20 1-2, Canadian Pacific 1-8 à $29 5-8 et Seagram 1-2 à $59.

Anglo Dominion cède 15 cents à 40 cents, Pine Point 1-4 à $33 1-4 et Carolin 1-8 à $9 1-2. Dome Mines prend 1-2 à $13 1-4 et Campbell Red Lake 1-4 à $12 7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	z100	$5	5	5	
AMCA Int	400	$19	18⅝	18¾	+ ¼
Abti Prce	114	$19½	19½	19½	
Abitbi10	175	$35	35	35	
AdanacM	3000	62	62	62	
AeroE	12800	175	160	160	− 5
Agassiz	1867	70	70	70	
AgnicoE	6125	$6	5¾	6	+ ⅛
Albany	1600	70	70	70	+ 1
Alt Energy	15145	$9⅜	8¾	8⅜	− ⅛
Alta Nat	500	$22½	22½	22½	− ½
Alcan	15370	$22¼	21⅞	22⅛	+ ⅛
Algo Cent	z18	$14¾	14¾	14¾	
Algoma St	8303	$33⅛	33	33	
AStel p	300	$16	16	16	
Am Eagle	31840	285	280	280	
Am Leduc	1000	25	25	25	
Andres WA	700	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Ang CT 4½	z60	$14¾	14¾	14¾	
Ang D Gld	30400	45	40	40	−15
Anthes	z50	110	110	110	
Argus	139	$8¼	8¼	8¼	− ⅛
Args 250p	z25	$16½	16½	16½	
Argus Cpr	222	460	460	460	
Asamera	5307	$10	9⅞	10	+ ⅜
Astral	8800	$5⅜	5⅜	5⅜	− ⅛
Atco I	30775	$7	6⅞	6⅞	− ⅛
Atco II	15300	$7	6⅞	7	+ ⅛
Atl C Cop	700	76	76	76	− 2
Atlas Yk	10500	41	38	38	− 3
Atlas w	1000	10	10	10	
Augmitto	1200	159	155	158	+ 8
BC Sugar A	2700	$13½	13	13	− ¼
BC Sugar P	z45	$10	10	10	
BP Can	47166	$25¼	25	25¼	
Bachelor			500	27286	− 9
Banister C	600	$6½	6¼	6¼	+ ¼
Bank BC	722	$17½	17	17	− ½
Bank Mtl	5205	$21¾	21½	21¾	+ ¼
Bk Mtl 285	2360	$24¾	24½	24½	− ⅛
Bk Mtl 250	3175	$19½	19¼	19⅜	
Bk Mtl w	2600	480	480	480	
Bank NS	69745	$23	22¾	22⅞	− ⅛
Bankeno	700	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Becker B p	500	$16	16	16	
Bell Canad	48669	$17⅞	17⅝	17⅞	+ ⅛
BellBpr	z40	$53⅜	53⅜	53⅜	
BellCpr	z140	$16¾	16¾	16¾	
Bell 2.28	600	$26¾	26¾	26¾	+ ¼
Bell 1.80	200	$13	13	13	+ ⅛
Bell 1.96	300	$21½	21¼	21¼	− ⅛
Bell 2.05	3600	$17¾	17⅝	17⅝	
Bighart OG	3600	$6¼	6	6	
Black Phot	400	$8⅞	8⅞	8⅞	
Blake Res	1000	155	155	155	
Bluesky	4000	300	300	300	+15
Bombdr A	z20	$9½	9½	9½	
Bonza O	22409	260	240	250	+10
Bow Valy	22700	$11½	10½	11⅜	+ ¾
Bow Vly R	2500	$5	5	5	
Bralor Res	10925	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Bramalea	3500	$5½	5⅛	5⅛	− ¼
Brscade p	24498	$29⅝	29⅜	29⅜	+ ⅜
Brascan A	5977	$18⅞	18½	18½	− ⅛
Brenda M	700	$7	6⅞	6⅞	− ⅛
Brinco	z87	465	465	465	
BCFP	2900	$9½	9¼	9½	+ ¼
BCRIC	9985	345	335	340	− 5
BC Phone	8170	$14⅞	14⅝	14¾	+ ⅛
BCPh 4¾ p	100	$29	29	29	+ ¼
BCPh 1956	500	$31¾	31¾	31¾	+ ¾
BCPh 6 pr	z50	$39	39	39	
BCPh 6.80	100	$11⅝	11⅝	11⅝	
BCP 7.04 p	140	$12	12	12	
BCP 10.16 p	100	$17⅞	17⅞	17⅞	
Broul Reef	1400	65	65	65	+ 5
Brunswk	1950	$10⅞	10⅝	10⅝	
Budd Can	500	465	465	465	+ 5
CAE	z21	$7⅞	7⅞	7⅞	
CCL Ind	1000	$6	6	6	− ½
CIL	7800	$24	23¼	23¼	− ¾
CIL pr	z50	$26¼	26¼	26¼	
Cad Frv	3840	$9¼	8¾	9¼	+ ¼
Cad Frv A	300	$5½	5½	5½	
Calvrt DA	100	200	200	200	
Calvrt DB	100	250	250	250	
Calvert	1000	26	26	26	− 4
Camchib	2400	445	440	445	− 5
Cmchib w	1000	55	55	55	
Camflo	6130	$10¾	10⅛	10¾	
Camp RL	12989	$13	12⅝	12⅞	+ ¼
Camp Res	1000	$6⅛	6⅛	6⅛	− ⅛
Campeau	800	$7¾	7¾	7¾	
Camreco	800	50	50	50	
Can Cem	150	$9¼	9¼	9¼	− ⅛
C Cem 6½	400	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
CCem 2p	1000	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ¼
CDC	2040	$6	5¾	6	+ ¼
CDC pr B	1750	$84	84	84	
CDC 1980	5050	$12½	12⅛	12⅜	+ ⅛
C Nor West	1500	$19¼	19	19¼	+ ¼
Can PE Int	15694	$15⅞	15½	15⅝	
C Packrs	430	$29	29	29	− ½
CS Pete	14400	$5¼	465	5	+60
Can Trust	674	$27¼	27¼	27¼	
CTung	425	$21⅜	21⅛	21⅛	− ⅛
Canadex	35500	165	125	165	
CC Man Y	83520	$9⅝	9½	9½	− ⅛
C Formst	300	300	300	300	
CG Invest	z11	$17½	17½	17½	
CIBK Com	17050	$26⅛	25⅞	25⅞	+ ⅛
CIBC 250p	5900	$21¾	21½	21¾	+ ¼
CIBC 2.05p	5800	$21⅜	21⅛	21⅛	− ⅜
CIBC 3562	56700	$25⅜	25¼	25⅜	− ⅛
CIBC w	1200	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
CIBC w2	79830	158	152	152	− 3
C Manoir	800	270	270	270	− 5
C Marconi	215	$30½	30½	30½	− ¼
C Nat R	40236	435	410	425	+25
C Occidental	2100	$10	9⅞	10	+ ⅛
CPL Ltd	53472	$30⅛	29⅜	29⅝	+ ⅛
CPL 4p	100	$10	10	10	
C Reserve	700	$11½	11¼	11⅜	− ⅛
CdnTire A	982	$37¾	37½	37½	− ⅛
C Utilities	234	$20½	20½	20½	
C Util 2nd F	900	$26	25¾	26	
Canbra	350	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Canray	z12	33	33	33	
Canuc	3000	40	40	40	− 5
Canusa	6300	160	150	150	−10
CnwstFinp	100	$21¾	21¾	21¾	+ ¼
CarlOK	22959	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Carl Ap	900	$15	15	15	− ½
Carma 8¾	300	$12⅜	12½	12½	− ⅛
Carma A	15700	$6⅞	6⅜	6⅜	− ¼
Carmacvp	2100	$12	11⅞	12	− ¼
Carolin M	7100	$9⅝	9½	9½	− ⅛
Car	200	125	125	125	−25
Car B	200	125	125	125	−65
Casidy Ap	400	415	415	415	−10
Celanese	20100	$7⅛	7	7	
Celan 175 p	225	$11¼	11¼	11¼	− ⅜
Cent Pat	500	275	265	275	+ 5
Centri Tr	2520	$7	6⅜	7	+ ⅛
Ceres Res	6200	180	180	180	+ 5
Chnclr	5500	110	110	110	+ 4
Cherokee	30250	290	275	290	+ 5
Chieftain D	51075	$16¾	16	16¾	+ ¾
Chrysler	278	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
CHUM	100	$17	17	17	
CHUM B	15000	$17½	17½	17½	
Cinequity	z100	40	40	40	
Clbor A	1000	140	140	140	−60
Coastal A	700	400	400	400	
Coho A	350	490	475	475	−25
Cmplx	z200	57	57	57	
Cominco	3001	$45¼	44⅝	45¼	+ ¼
ComincoA	200	$15½	15½	15½	
ComrcIOG	1500	91	90	91	− 3
Cmplg	1500	410	395	395	+ 5
Comtech	100	375	375	375	
Coniagas	5100	135	135	135	− 5
Con Bath A	5165	$15	14¾	14⅞	
Con Bathp	100	11	11	11	
Con Fardy	2177	165	165	165	
ConCopper	500	22½	22½	22½	−2½
C Durham	4600	112	106	108	− 7
C Louvana	4500	115	111	111	− 9
C Marben	2000	45	45	45	
Cons Prof	2050	99	90	99	+ 9
Consoltex	200	210	210	210	−20
Con Distrb	200	$5½	5⅛	5⅛	
CTL Bank	5600	$7⅜	7¼	7¼	
Control F	200	200	200	200	+ 5
Conventrs	6300	480	440	440	−35
Conwest A	z17	300	300	300	
Conwest B	2017	250	245	250	+ 5
C Falconc	29170	$12	11½	11½	
Coseka R	1800	$6½	6¼	6½	
Corrida	6475	205	195	195	−10
Coseka 7 p	1600	$5½	5¼	5¼	− ⅛
Courvan	1000	23	23	23	− 2
Craigmt	3600	190	190	190	− 5
Crestbrk	1000	27	27	27	− ¼
Crwn Trst	1100	$17	16⅞	16⅞	+ ⅜
Crown 8¾	z1	$11¾	11¾	11¾	
Crown 14½	1477	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅜
C Zelrba A	230	$22¼	22	22	
Cullaton	428	495	495	495	+ 5
Czar Res	11000	253	245	245	− 6
Czar Wt	8999	28	27	28	− 2
DRGA	600	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Dalco Pet	600	95	95	95	
Dalmy C	100	$8	8	8	− ½
Daon Dev	5050	385	370	370	− 5
Daon A	2200	445	440	445	−15
Daon 8¾ p	3100	$5	495	5	+ ¼
Daon 9½ p	700	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Dejour Mn	1000	31	30	31	+ 1
DEldona	3100	65	65	65	− 1
Delhi Pac	23000	49	47	47	+ 1
Denison	4315	$21¼	20½	21¼	+ ⅜
Dicknsn A	32015	125	120	124	− 1
Dicknsn B	5215	140	135	135	− 5
Discovry	2788	100	93	93	− 7
Dofasco A	11300	$34	33⅝	33⅝	− ⅛
Dfs 235	700	$16¾	16¼	16¾	
Domant	6700	375	365	370	− 5
DomeCda	35440	415	405	405	− 5
Dme Cda w	15161	70	69	70	+ 1
DomeMine	17050	$13¼	12¾	13¼	+ ½
D Pete	115670	$8⅞	8½	8½	
D Pete A p	2578	$11¼	11	11	− ⅜
D Pete B p	1207	$11½	11⅜	11½	+ ¼
D Pete w	93655	78	75	77	+ 2
D Resp	225573	$47⅜	47¼	47⅜	+ ½
DCitrus	700	475	475	475	
DExplor	4200	46	45	46	− 1
Dom Store	266	$15½	15½	15½	− ⅛
D Textile	3910	$11⅜	11½	11½	
Domtar	5376	$18	18	18	
Domtar pr	250	$6⅞	6⅞	6⅞	− ⅛
Dr Mc C A	1700	$5½	5½	5½	
Drumnd P	4200	145	140	140	− 7
Dunraie	2019	42	42	42	+ ½
Dylex L A	3200	$16⅜	16⅛	16⅜	+ ⅜
Dynamar	15475	215	206	215	+ 7
E-L Finp	600	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
EchoB300	2930	$11⅞	11¼	11½	− ⅜
Echo1986w	1400	180	175	180	−10
Echo1987w	800	145	145	145	
Echo1988w	3070	120	115	115	
Echo1989w	1850	125	125	125	− 5
Econ Invp	z149	$18¼	18¼	18¼	
Ego Res	3500	49	48	49	
Elcthom Y	700	$7	6⅞	6⅞	− ⅛
Emco	6300	$12¼	12⅛	12¼	
Enrgy Res	1000	39	39	39	− 1
Epitek	1800	220	218	220	
FCA Intl	300	$7¼	7¼	7¼	
Flbrg Nik	1270	$55¾	54¾	54¾	− 1
Fathm Ocn	1500	145	145	145	+ 9
Fed Ind A	z1	$12⅝	12⅝	12⅝	
Fidelity Trp	100	$11½	11½	11½	− ½
Finning A	200	$8	8	8	
Finning B	1200	$7¾	7¾	7¾	
F Calgary	2100	140	120	120	−10
F Calgry p	1000	$6	6	6	
F City Fin	z15	$16¾	16¾	16¾	
F City Tr C	200	490	490	490	−10
FMar	300	130	130	130	
Fisher O	10100	260	250	251	+ 1
Foodex p	2200	330	325	330	+ 5
F Sea A pr	200	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Francana	4200	$9⅛	8¾	8¾	− ¼
Fraser	z60	$13¾	13¾	13¾	
Fruehauf	z15	$9⅜	9⅜	9⅜	
Galveston	6000	142	130	130	−14
Gandalf	6150	$15	14⅜	14¾	+ ⅜
GazMetr	1000	$5¼	5¼	5¼	
Gaz 5.40p	200	$60	60	60	
G Distrb A	100	$14⅜	14⅜	14⅜	
G Distrb w	150	$6¾	6¾	6¾	− ⅛
GMC	366	$46⅞	46⅞	46⅞	− ⅜
Genstar L	8128	$17⅜	17¼	17¼	− ⅛
Gnstar 2.35	3700	$21	21	21	+ ¼
Geocrude	2700	150	150	150	
Giant Yk	100	$7½	7½	7½	
Gibraltar	1500	$7⅜	7⅜	7⅜	
Glencair	2500	40	40	40	+10
Goldale A	22300	330	285	330	+40
Goldund M	2000	55	55	55	− 3
GraftGA	2080	$10¼	10¼	10¼	− ¼
Grandma	3967	$14½	14⅜	14½	
Granduc	1000	104	104	104	− 1
GtPacific	100	$15¾	15¾	15¾	
GWSteel A	200	350	350	350	
Greyhnd	240	$19	19	19	− ½
Gulf C	189614	$11¼	10⅞	11¼	+ ¼
Gulfstrem	32840	240	200	210	−30
HCI Hldg A	453	430	430	430	− 5
HCI Hld w	2000	65	65	65	−15
Haley	6600	425	425	425	
Harris a	500	490	490	490	−10
Harris B	105	$5	5	5	+ ¼
H Wood	1500	110	100	100	−15
Hawker	39700	$12	11½	11⅞	− ⅛
Hawker pr	110	$39	39	39	− ½
Hayes D	100	$7½	7½	7½	+ ¼
Heritage A	150	$12⅜	12⅜	12⅜	
Highwood	1200	165	160	165	
H Bay Mng	555	$18¼	18	18¼	− ¼
H Bay Co	919	$20¾	20⅝	20⅝	+ ¼
HBC pr	952	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
Hu-Pam	2500	32	32	32	− 1
Husky Oil	31000	$6⅜	6½	6½	
Hydra Ex	1000	32	32	32	− 3
IU Intl	661	$15⅛	15	15	− ¼
Imasco	480	$41½	40⅜	41½	+ 1
Imasco Bp	1700	$42	41¼	42	+ ½
Imp Life p	20000	$23	23	23	+ ¼
Imp Oil A	82812	$20¾	20⅛	20½	+ ⅜
Inco	22001	$14¼	14	14	− ⅛
Inland Gas	45913	$18	17½	18	+ ⅛
Inter-City	3525	$7¼	7	7¼	
Intrmetco	300	$5⅝	5⅜	5⅝	
IBM	340	$70⅛	70	70⅛	− ⅜
I Mogul A	1000	$10½	10½	10½	
Intpr Pipe	2960	$15⅛	15	15	
Ipsco	152	$22½	22½	22½	
Inverness	2300	275	275	275	− 5
Irwin Toy	900	$19⅛	19	19⅛	
Island Tel	z78	$13¼	13¼	13¼	
Ivaco	2000	$15½	14¾	14¾	+ ¼
Jannock	2900	$8½	8½	8½	+ ¼
Janock wt 2	600	350	350	350	− 5
Joffre Res	26200	80	79	79	− 2
Jorex Ltd	2000	43	43	43	− 3
Joutel	2703	85	85	85	− 2
Kam Kotia	1400	78	75	75	− 3
Kerr Add	620	$14	14	14	
K Anacon	2000	62	62	62	− 3
LK Res A	400	200	200	200	
Labatt A	2943	$24½	24⅛	24½	+ ¼
Lacana	3200	400	380	400	+10
Laidlaw A	600	$9¼	9¼	9¼	
Laidlaw B	2800	$9⅜	9¼	9¼	
Larder Res	20000	25½	24	25½	+ ½
Laurasia	19550	22	20	20	
Lava Cap	6600	160	155	155	− 5
Leighinst	8500	360	350	360	+10
Levy Apr	100	$6¾	6¾	6¾	
Liberian	z92	115	115	115	
LLLac	600	$9¼	9	9	− ¼
Loblaw Co	14800	$7½	7⅜	7⅜	+ ⅛

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	1.1772
Afrique franco.	Franc CFA	0.003966
Allemagne-Ouest	Mark	0.5116
Antilles Anglaises	Dollar	0.4552
Australie	Dollar	1.2886
Autriche	Schilling	0.07284
Bahamas	Dollar	1.2185
Belgique	Franc	0.02745
Danemark	Couronne	0.1523
Espagne	Peseta	0.01165
États-Unis	Dollar	1.2155
Finlande	Mark	0.2665
France	Franc	0.1983
Grèce	Drachme	0.01975
Hollande	Florin	0.4665
Hong Kong	Dollar	0.2099
Inde	Roupie	0.1311
Israël	Sheqels	0.06534
Italie	Lire	0.000945
Jamaïque	Dollar	0.6828
Japon	Yen	0.005040
Liban	Livre	0.2529
Mexique	Peso	0.02716
Norvège	Couronne	0.2018
N.-Zélande	Dollar	0.9451
Portugal	Escudo	0.01736
Royaume-Uni	Sterling	2.1982
Suède	Couronne	0.2084
Suisse	Franc	0.6456
Vénézuela	Bolivar	0.2827

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 2-25 et cotait $1.2156 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling a cédé 7-100 à $2.1978.

Le dollar canadien a gagné 1-20 à $0.8226 et la livre 3-50 à $1.8080.

OBLIGATIONS

Situation inchangée hier dans le marché canadien des obligations.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 16.25%.

Marché à terme

(Transactions Toronto-Montréal combinées) par la Presse Canadienne

Bons du trésor du Canada, 91 jours, $1 million, multiples de $0.005.

	Haut	Bas	Prix Régl.	Int. Var.	Ouv
Mar 82	—	—	96.425	—	70
Jun 82	96.400	96.400	96.400	.025	139
Sep 82	—	—	96.250	.030	56
Dec 82	—	—	96.150	—	35

Ventes: merc. 2; mardi 8

Contrats en vigueur: mardi 300-3

Limite de fluctuation quotidienne: $0.150 plus ou moins cours de règlement.

Obligations du Canada, 18 ans, 9%, quantité $100,000, base $100 (décimales à 1-32e)

	Haut	Bas	Prix Régl.	Int. Var.	Ouv
Mar 82	—	—	60-28	03	23
Jun 82	61-02	60-07	60-20	—	972
Sep 82	61-00	60-10	60-22	08	675
Dec 82	—	—	60-23	—	18

Ventes: merc. 742; mardi 144

Contrats en vigueurs: mardi 1.688-38

Limite de fluctuation quotidienne: 64-32 plus ou moins dernier cours de règlement.

BÉNÉFICES

Halifax Developments Ltd, exercice clos 31 déc.: 1981, perte $451,916 ou 10 cents par action; 1980, $955,673 ou cinq cents.

Continental Bank of Canada, trimestre clos 12 janv.: 1981, $1.38 million ou huit cents: 1980, $1.84 million ou 12 cents.

B.F. Goodrich Canada: exercice clos 31 déc.: 1981, $13.8 millions; 1980, $14.8 millions.

MONTRÉAL

Gulf à $11.25

Montée des cours hier à la Bourse de Montréal, où pour la première fois depuis une semaine les gains l'ont enfin emporté sur les pertes. L'indice composé clôture en hausse de 1.03 point, à 260.52. Le volume s'inscrit à 837.594 actions contre 632,142 la veille.

Parmi les pétroles, qui progressent de 6.32 à 425.66, Imperial Oil A gagne 1-2 à $20 5-8, Gulf 1-4 à $11 1-4 et Texaco 1-8 à $22 1-2.

Les bancaires prennent 3.01 à 307.21, les industrielles 0.79 à 270.98 et les services publics 0.71 à 198.44. Les papetières cèdent 0.03 à 150.83.

Nova Alberta, valeur industrielle la plus traitée, est stationnaire à $6 3-4 et 161,775 actions changent de portefeuille.

Au total, 42 valeurs sont à la hausse, 38 à la baisse et 50 inchangées.

Dome Mines gagne 1-4 à $13 1-8, CP Enterprises 1-4 à 15 7-8 et CP Ltd 1-4 à $29 3-4. Moore Corp. perd 1-4 à $37 1-2, TransCanada Pipelines 1-4 à $22 5-8 et Oshawa A 1-4 à $13 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Alcan Alu	5078	$22⅛	22	22⅛	+ ⅛
Algoma 8	2600	$16	16	16	
Asbestos	1600	$13½	13	13	
Astral Bel	10150	$5½	5¼	5½	
BC Phone	2000	$14⅞	14⅜	14⅞	+ ¼
BC Ph 4.84	100	$9	9	9	+ ⅜
BP Canad	2900	$25¼	24⅞	25	− ⅛
Bque Cont	1900	$7¼	7¼	7¼	− ⅛
BCont Prb	100	$9	9	9	−5¼
Bq Mercn	3100	$14	13⅞	13⅞	− ⅛
Bque Mtl	5152	$21¾	21½	21⅜	
BMO $2.50	700	$19⅜	19¼	19¼	− ⅛
Bank NS	655	$22⅞	22⅜	22⅜	
Bq Eparg	1000	$8½	8½	8½	+ ½
Bque Nat	11612	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
Bq Nat A	100	$19	19	19	
Bq Royale	3338	$23¼	22⅞	23¼	+ ½
Bq Ry 2.75	4050	$25¼	25	25⅛	− ⅛
Bell Can	15297	$17⅞	17⅜	17⅜	+ ¼
Bomb A	150	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
Bomb B	250	$9	9	9	+ ⅜
Bow Val	1610	$11⅜	10¾	11⅜	+1
Brascade	1400	$29⅜	29⅜	29⅜	+ ⅜
Brascan A	560	$18¾	18⅜	18⅜	− ⅜
CIL	2200	$24	23¼	23¼	−⅜4
Cad Fw a	21600	$5½	5½	5½	
Cim C Laf	1000	$9⅜	9¼	9¼	
C Imp Bk	1500	$26	26	26	+ ⅛
CIBq 2.05	1300	$21¼	21¼	21¼	− ⅛
CIBqwt	1000	$7	7	7	
CP Ltee	11150	$30½	29½	29¾	+ ¼
Carl Ok	400	$6⅜	6¼	6¼	
Cominco	344	$45¼	45¼	45¼	+1⅛
Comterm	19900	$7⅛	6¾	7	+ ¼
C Bath A	1000	$15	14⅞	15	+ ¼
Czar Res	25000	245	245	245	−20
Domco Lte	2025	$6	5⅞	6	
Dome Cda	1800	415	410	410	
Dome Mns	5940	$13½	12¾	13⅛	+ ¼
Dome Pet	10400	$8¾	8½	8⅜	+ ⅛
Dom PWt	4347	77	75	77	+2
Dom Rs A	2672	$47½	47⅜	47½	+ ¼
Domtex	771	$11½	11½	11½	
Domtar	1600	$18⅛	18	18	+ ½
Entrep CP	19004	$15⅞	15½	15⅞	+ ¼
FCA Inter	100	$7⅜	7⅜	7⅜	− ⅛
Falcnc Op	10000	$11¾	11½	11¾	+ ⅜
Gaz Metr	2700	$5⅜	5¼	5¼	
Gaz 15	1020	$25	25	25	
Genstar	1500	$17½	17⅜	17½	
Grma Lee	800	$14½	14½	14½	+ ⅛
Gulf Can	39995	$11¼	11	11¼	− ⅛
Hawker	745	$12¼	11⅜	11⅜	− ⅜
Hir Walkr	40282	$15	14⅞	14⅞	
H Wlkr D	300	$15⅜	15¼	15⅜	− ⅞
Husky Oil	1300	$6⅝	6⅜	6⅜	
Imascop B	150	$41¼	41¼	41¼	− ⅛
Imp Oil A	6265	$20⅜	20⅛	20⅜	+ ½
Incol Ltd	4749	$14½	14	14½	− ⅛
Inter Pipe	25000	$15	15	15	
Kiena	400	$11¼	11⅛	11¼	
La Vrdy a	1200	$5⅜	5⅜	5⅜	
MRRM	100	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅛
McM Bldl	3700	$21¼	21	21	− ⅜
Mass Fer	1030	255	255	255	−1
Mitchell A	600	$11	11	11	
Mitchell B	600	$11	11	11	− ¼
Mitel Corp	705	$22¼	22⅛	22⅛	+ ⅛
Mtl Trust	125	$18¾

au jour le jour

■ *Uniracor ferme, Gulf licencie*

Encore des licenciements au Québec: à Bécancour, l'entreprise Uniracor a fermé ses portes mettant au chômage 196 employés d'usine et une vingtaine d'employés de bureau. La Banque canadienne impériale de Commerce a repris possession de l'usine et cherche un acquéreur. Un total de 88 travailleurs québécois de Gulf Canada ont aussi appris leur mise à pied en même temps que 31 autres dans le reste du Canada. CNCP Télécommunication ferme son petit bureau de Chicoutimi, comme neuf autres bureaux au Canada. Enfin, Pratt and Whitney a précisé hier que 275 des 737 travailleurs mis à pied pourront bénéficier temporairement du programme fédéral de travail à temps partagé.

■ *Été difficile à Thetford*

Après Johns Mansville et la compagnie Asbestos, les mines d'amiante Bell annoncent leur fermeture pour treize semaines cet été, du 31 mai au 30 août. 550 personnes sont concernées. Si elles avaient fermé deux semaines à la période des Fêtes, les mines d'amiante Bell n'avaient précédé à aucune mise à pied en 1981, ni ralenti leur production à Thetford-Mines.

■ *Le franc dégringole*

Le franc français continue de tomber tandis que l'or se raffermit sur les marchés mondiaux. À New York, le dollar américain valait hier soir 6.1360 francs contre 6.1325 la veille. Les cambistes montrent leur mauvaise humeur vis-à-vis des dernières nouvelles sur l'économie française, notamment la dégradation de la balance des paiements en 1981 (un déficit de plus de FF/40 milliards). L'or a clôturé à $318 l'once à New York contre $314.55 mardi soir. Enfin, le dollar canadien valait hier soir 82.22 cents, une hausse de 5/100.

■ *Alsands: rien de décidé*

MM. Marc Lalonde et Merv Leitch font chacun «de leur mieux» pour arriver à une décision sur l'avenir du projet Alsands avant le 31 mars. Au terme d'une rencontre entre les deux ministres de l'Énergie à Winnipeg hier, M. Lalonde a annoncé qu'il rencontrerait les dirigeants d'Alsands, consortium dont cinq des huit partenaires ont abandonné le projet d'exploitation des sables bitumineux du nord de l'Alberta. L'accord entre les trois derniers partenaires prend fin le 31 mars. M. Lalonde a évoqué la possibilité d'une participation accrue du gouvernement fédéral par le biais d'une société d'État, mais souhaite que le secteur privé demeure prépondérant dans le projet.

■ *Hymac équipe Donnacona*

La compagnie Hymac, de Montréal, a obtenu le contrat pour fournir à Domtar le système de raffinage de pâte thermomécanique de son usine de Donnacona. Ce contrat de $10 millions fait partie d'un investissement de $38 millions pour moderniser le moulin. Pour la première fois au Canada, Hymac installera un système où les deux premiers stades de raffinage sont pressurisés. À terme, le système produira environ 50% de la vapeur nécessaire aux trois machines à papier et la consommation d'énergie sera réduite de 15%. Donnaconna produira 600 tonnes de pâte par jour.

■ *En raccourci*

Les Bonds du Trésor à 91 jours du gouvernement du Québec ont été adjugé hier à un rendement moyen de 15.36% contre 15.394 mercredi dernier... La firme informatique **Texas Instruments** licencie 2,700 personnes à travers le monde. Plusieurs nouvelles **usines métallurgiques** de Montréal reçoivent des aides du MEER, qui a affecté $1.5 million à neuf projets... Les **investissements américains** à l'étranger ont totalisé $13 milliards en 1981, dont 20% au Canada... Une compagnie britannique Bat Industries a lancé une OPA de $310 millions sur la chaine de grands magasins américains **Marshall Field...** Un bloc de 629,000 actions privilégiées **Dome Ressources** a été acheté pour $30 millions à la Bourse... **BC Hydro** avait aussi surestimé de 18.5% la demande d'électricité de 1981... **Drummond McCall** de Montréal met à pied 36 personnes en Colombie-Britannique et ferme quatre entrepôts... **Boeing** a présenté son hélicoptère de 44 places qui servira pour le transport du personnel de forage en Mer du Nord et éventuellement sur le trajet New York-Washington... **American Motors** commercialisera à l'automne la **R-9 Renault** sous le nom d'Alliance... **AE Lepage** offre des séminaires sur l'accession à la propriété.

Marie-Agnès Thellier

Pierre Gervais prend la tête de Cockfield, Brown

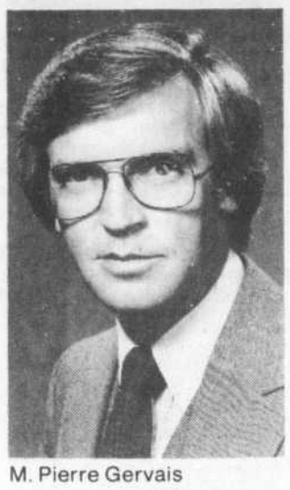
par Michel Nadeau

M. Pierre Gervais vient d'être désigné président de l'agence de publicité Cockfield, Brown Inc. C'est la première fois qu'un publicitaire de langue française prend la tête de cette entreprise montréalaise, qui a été vivement secouée par une prise de contrôle au cours des derniers mois.

Jusqu'à maintenant vice-président exécutif et responsable du bureau de Montréal, M. Gervais assumera dorénavant la responsabilité des activités publicitaires du groupe à Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Par ailleurs, Nova Communications et les autres filiales de Cockfield Brown relèvent toujours du président du conseil, M. Don McDougall, de Toronto.

L'automne dernier, devant la perspective de passer sous le contrôle des agences McConnell Advertising, de Toronto, et Francis Williams and Johnson, de Calgary, une partie importante de la haute direction obtint l'appui de la compagnie Extendicare et de la Crown Life pour présenter une offre d'achat des actions. Mais le tandem McConnell — Williams and Johnson devait l'emporter au cours d'un duel juridique épique. Au moins cinq cadres supérieurs, dont le président du Conseil et le président, claquèrent la porte.

Plusieurs clients voient d'un



M. Pierre Gervais

mauvais oeil ce changement de contrôle; jusqu'à maintenant, les cadres supérieurs avaient bien en mains les rênes de l'entreprise, la seule firme publicitaire dont les actions sont cotées en bourse. C'est ainsi que Toyota transféra son compte à un concurrent.

«En dépit de toutes les rumeurs qui circulent présentement, c'est le seul départ que nous avons eu», a déclaré le nouveau président, hier après-midi. «L'Impériale a réduit son budget; deux autres entreprises ont ouvert des concours où nous pourrons faire une présentation. Mais c'est tout.»

Selon M. Gervais, le malaise se trouve surtout au bureau de Toronto. «Ici, à Montréal, les affaires vont très bien. Nous réalisons plus de 30% du chiffre d'affaires de la compagnie.»

Toutes les activités du siège social de Cockfield Brown demeureront à Montréal, affirme M. Gervais. «Ainsi le contrôleur des finances et le responsable de l'informatique resteront ici.»

C'est la deuxième fois en quelques mois qu'un francophone prend la tête d'une agence de publicité pancanadienne. Mme Denise Maheu fut désignée l'automne dernier à la présidence de l'agence Hill Gordon.

173 abonnés, 197 téléphones

QUÉBEC (PC) — La plus petite compagnie de téléphone du Québec ne compte que 173 abonnés, révèle le rapport annuel de la Régie des services publics, qui vient d'être déposé à l'Assemblée nationale.

Il s'agit de la Compagnie Téléphone Frontenac Ltée, qui dessert la municipalité de Nantes, dans le comté de Mégantic-Compton.

Selon les données fournies dans le rapport de la Régie, cette compagnie compte 173 clients dont 24 disposent d'un deuxième téléphone.

La compagnie n'a qu'un seul employé permanent et son siège social est situé à Disraeli, à 40 km de Nantes.

Deux autres très petites compagnies de téléphone comptent moins de 400 appareils en service. L'une dessert Norbertville, dans le comté d'Arthabasca, l'autre Daaquam, dans Montmagny.

Le rapport de la Régie des services publics révèle que pour l'année financière 1980, la Compagnie Téléphone Frontenac avait des revenus d'exploitation de $12,300 en frais pour les appels locaux, $19,800 en frais d'interurbains et $5,100 en revenus divers, soit un total de $37,200.

Toutefois, ses dépenses d'exploitation atteignaient $37,500, de sorte qu'elle déclare des pertes de $300.

Le 3e Salon de l'habitation ouvre ses portes aujourd'hui

par André Bouthillier

En pleine crise, l'industrie québécoise de l'habitation inaugure aujourd'hui son troisième Salon national annuel, au Vélodrome olympique. Le Salon fermera ses portes le 28 mars.

Les organisateurs semblent avoir tenu compte de la conjoncture difficile. Coiffé du thème *Les 10 jours de l'habitation nationale*, l'événement propose en effet aux consommateurs locataires et propriétaires une réflexion sur les problèmes qui s'accumulent dans le monde de l'habitation.

Durant cinq matinées, à compter de lundi, les visiteurs du Salon pourront assister à des conférences sur les sujets suivants: la construction résidentielle; la rénovation et la restauration, le logement coopératif; la sécurité du foyer, le chauffage et les choix énergétiques; l'aménagement intérieur et extérieur; les gouvernements et l'habitation: partenaires dans les années 80?...

Voilà qui aidera à modifier sensiblement l'image de ce salon. L'an dernier le visiteur désireux de s'informer sur l'habitation avait été plutôt déçu: ce salon avait pris l'allure d'un vaste marché aux puces invitant les consommateurs à dépenser. On saura aujourd'hui si les 400 kiosques de la troisième édition comprendront un vendeur d'un «liquide miracle qui rend les lunettes imperméables à l'eau et à la vapeur pour quelques jours»...

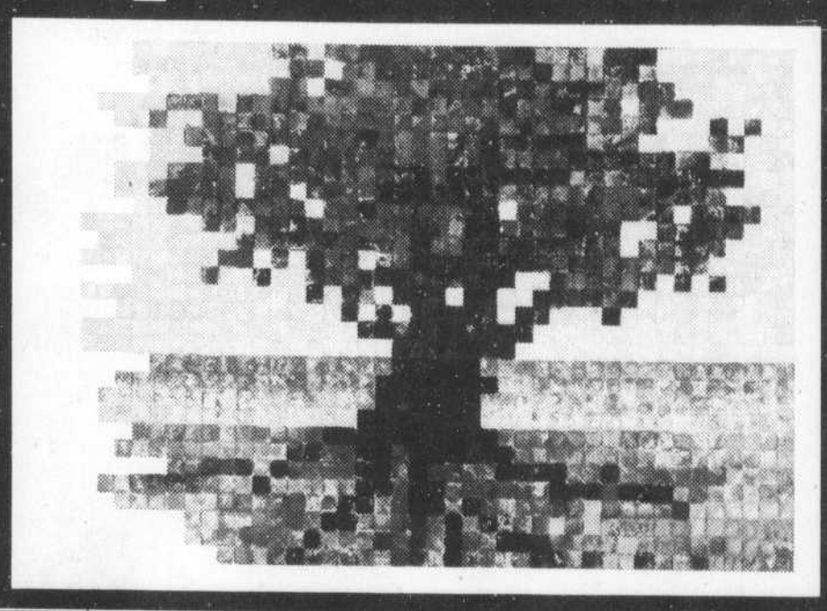
Ce salon pourrait être également le moment choisi par le ministre québécois de l'Habitation et de la Protection du consommateur, M. Guy Tardif, conférencier invité dans la matinée du vendredi 26, pour faire connaitre davantage sa nouvelle politique de l'habitation. Plusieurs acteurs du milieu de l'habitation s'attendent à des réponses précises. D'autre part, il sera intéressant d'entendre les questions des visisteurs du salon qui sont évidemment admis à ces conférences.

Le Salon de l'Habitation 1982 est composé de neuf modules: décoration intérieure, ameublement; armoires de cuisine; énergie, chauffage, construction domiciliaire; quincaillerie, plomberie, électricité, outillage; portes et fenêtres; services gouvernementaux, aide à l'habitation; matériaux de construction...

Innovation intéressante: un répertoire des programmes gouvernementaux de subventions reliées à l'habitation sera distribué au public.

Enfin, le samedi 27, des Habitas seront remis aux individus, entreprises et organismes qui se sont particulièrement distingués dans le domaine de l'habitation au cours de la dernière année.

Conscients de ce qui nous entoure...



Le Groupe La Laurentienne administre près de 3 $ milliards de capitaux et protège ses assurés pour près de 25 $ milliards d'assurance-vie en vigueur.

	Revenus (en milliers de dollars)	Actif
SECTEUR DE L'ASSURANCE-VIE La Laurentienne, mutuelle d'Assurance L'Impériale, Compagnie d'Assurance-Vie La Northern du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie Loyal American Life Insurance Company (U.S.A.)	747 000 $	2 385 700 $
SECTEUR DE L'ASSURANCE GÉNÉRALE La Prévoyance Compagnie d'Assurances et ses filiales Les Prévoyants du Canada — Assurance Générale Paragon, Compagnie d'Assurance du Canada La Personnelle Compagnie d'Assurance du Canada	209 200	300 500
NOS AUTRES COMPAGNIES Fonds F-I-C Inc. Le Fonds Laurentien Inc. Les Placements Immobiliers La Laurentienne Inc. Les Immeubles Imbrook Limitée Voyages La Cité Inc.	28 600	197 400
	984 800 $	2 883 600 $

Extraits de notre 43e rapport annuel. Le rapport annuel 1981 est disponible au service des communications de La Laurentienne, mutuelle d'Assurance, 500, Grande-Allée est, Québec G1R 2J7.

LE GROUPE LA LAURENTIENNE

Gulf Canada Limitée Nomination



L. G. Dodd

Monsieur J.L. Stoik, président et chef de la direction, Gulf Canada Limitée, a annoncé la nomination de M. L.G. Dodd au poste de vice-président – Finances.

Avant d'accéder à son nouveau poste, M. Dodd était vice-président et contrôleur. Monsieur Dodd est entré chez Gulf Canada en 1979. Il a occupé le poste de contrôleur au sein d'une des plus importantes compagnies de fabrication au Canada. Monsieur Dodd est diplômé de l'Université de Saskatchewan et de l'Université de la Californie.

LABRADOR MINING AND EXPLORATION COMPANY LIMITED

DIVIDENDE NO 84

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QU'UN DIVIDENDE RÉGULIER de soixante-cinq cents (65¢) par action a été déclaré sur le capital-action de la Compagnie, payable le 25 mai 1982 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 27 avril 1982.

Par ordre du Conseil
W.F. White
Vice-président et Trésorier

12 mars 1982
Toronto, Ontario

Brascan
LIMITED
(constituée en vertu des lois du Canada)

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que le conseil d'administration de la Compagnie a déclaré un dividende trimestriel de cinquante trois cents et un huitième (53 1/8 cents) par action (en devises canadiennes) pour les actions privilégiées à impôt différé de 8½% de Série A, PAYABLE le 15 avril 1982, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 26 mars 1982.

Daté à Toronto, Canada, ce 10e jour de mars 1982.

Par ordre du Conseil
L.A. ALLEN
Vice-président et secrétaire

L'agent de transfert des actions privilégiées à impôt différé de 8½% est le Trust National, Limited, Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Winnipeg et Halifax, Canada. Prière de communiquer promptement tout changement d'adresse au Trust National, 21 King Street East, Toronto, Canada M5C 1B3.

CDC
corporation de développement du canada

DIVIDENDE No 6 ACTIONS PRIVILÉGIÉES de 1980

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de $0.38 l'action sur les actions privilégiées de 1980, en circulation, a été déclaré payable le 1er mai 1982 aux détenteurs de ces actions privilégiées inscrits à la clôture des affaires le 1 avril 1982.

Pour le Conseil d'administration,
le secrétaire
Claude R. Marchand

Vancouver,
Colombie-Britannique
le 9 février, 1982

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT



Marcel Baril **Vincent Cacciatore** **Guy Desmarais** **Fernand Dostie** **Bernard Grégoire** **Guylaine Saucier**

L'Honorable Charles Lapointe, ministre d'État à la petite entreprise, et Guy Lavigueur, président de la Banque fédérale de développement, sont heureux d'annoncer les nominations suivantes au sein du Comité consultatif régional de la Banque pour la province de Québec: Monsieur Marcel Baril, président de Marcel Baril Ltée; Monsieur Vincent Cacciatore, président de Cacciatore & Fils Inc.; Monsieur Guy Desmarais, président de Geoffrion, Leclerc Inc.; Monsieur Fernand Dostie, conseiller en administration publique et parapublique; Monsieur Bernard Grégoire, président de Rescope Inc.; et Madame Guylaine Saucier, président-directeur général de Le Groupe Gérard Saucier Ltée.

Le Comité évalue périodiquement les activités de la BFD au Québec et fait des recommandations à la Banque sur les besoins et préoccupations des petites et moyennes entreprises. La BFD est une société de la Couronne établie par le Gouvernement du Canada pour promouvoir la création et l'expansion des entreprises canadiennes en leur fournissant de l'aide financière et des services de gestion-conseil.

Les hôteliers et les restaurateurs seront-ils appelés à participer au financement du Palais des congrès?

par
Marie-Agnès Thellier

Aucune convention n'a jusqu'ici été établie pour que les hôteliers et les restaurateurs de Montréal contribuent un jour financièrement au fonctionnement du Palais des congrès, dont ils bénéficieront des retombées économiques.

«Toutes sortes de moyens sera terminée le 31 décembre prochain et qui recevra son premier gros congrès en mai 1983.

«Le Palais des congrès est bâti en proportion du nombre des chambres d'hôtel à Montréal, chiffre projeté jusqu'en 1990. Actuellement, Montréal compte 10,000 chambres d'hôtel et nous pourrons accueillir 6,800 personnes dans la grande salle de congrès», a précisé M. Labonté.

«Le seul protocole formel qui ait été conclu avec les hôteliers stipule que le Palais des congrès ne sollicitera pas les congrès réunissant moins de 2,000 délégués, pour ne pas leur faire concurrence. D'autre part, nous ne serons pas concurrent mais complémentaire de la Place Bonaventure, de la Place des Arts et du Centre Claude-Robillard», a dit M. Labonté, qui n'a pas mentionné le Parc olympique.

Outre les 26 congrès déjà annoncés par LE DEVOIR (mardi 16 mars), le Palais des Congrès de Montréal a «protégé» 26 dates pour d'autres congrès et 60 associations ont été sérieusement approchées pour tenir un congrès à Montréal.

Le marché des congrès en Amérique du Nord est très dynamique: il a représenté $25 milliards en 1981, avec un taux de croissance de 66%. Ces $25 milliards servent à 30% pour les dépenses de transport, 50% pour l'hébergement et la restauration et 20% pour les autres dépenses (souvenirs, spectacles, locations de salles, etc).

Les congrès s'organisent de six à huit ans d'avance. Même si la fameuse loi américaine qui décourageait la tenue de congrès américains à l'étranger a été supprimée en décembre 1980, ses effets s'en feront encore sentir jusqu'en 1986.

Or, la clientèle du Palais des congrès de Montréal sera au moins à 90% nord-américaine. Pour vendre le palais, M. Labonté concentre l'effort sur les États-Unis. Mais on ne peut voir à Montréal qu'un congrès d'association tous les vingt ans, estime M. Labonté: la concurrence est en effet très serrée. Les congrès d'association représentaient l'an dernier $10 milliards alors que les compagnies privées ont généré pour $15 milliards de réunions, de voyages-motivation, de congrès avec leurs vendeurs et leurs clients. Ce second marché n'est donc pas à négliger et il semble moins soumis aux strictes règles d'une répartition géographique entre les différentes régions des USA que les congrès d'associations nationales.

«Nos concurrents sont Toronto (qui n'ouvrira son Palais des congrès qu'en 1987), New York, Atlanta, Washington, la Floride, un peu Chicago. Notre atout, c'est Montréal», a dit M. Labonté qui a aussi donné des détails sur l'organisation du marketing du palais.


M. Jean Labonté

ont été utilisés à travers le monde pour financer le fonctionnement des palais des congrès. Certains hôteliers se voient par exemple facturer une «bed-tax» de 6%. À Chicago, le Palais des congrès reçoit 25% de tout ce qui se joue sur les sept pistes de courses de l'État... Il existe toutes sortes de formules», a déclaré M. Jean Labonté, président de la Société du Palais des congrès de Montréal, qui parlait hier midi à l'Université du Québec à Montréal sur «l'importance économique des congrès».

«Le gouvernement du Québec paie en totalité le coût de construction du Palais des congrès (évalué à $84.4 millions en dollars de 1981) ainsi que le fonctionnement dans les années à venir. On ne négocie pas encore de protocole Par exemple on pourrait voir le maire Jean Drapeau prendre des actions de la Société du palais des congrès...», a lancé en boutade M. Labonté. En effet, le Palais des congrès sait déjà qu'il devra payer $3.2 millions de taxes municipales, qu'il aimerait sans doute échanger contre une implication financière de la ville.

«Le Palais des congrès ne sera jamais rentable. Aucun palais des congrès n'est rentable dans le monde. La rentabilité vient des retombées économiques sur les hôtels et les restaurants. On tentera de faire des revenus», a dit M. Labonté.

«Cela peut même nous créer des problèmes de conscience, lorsque nous aurons à choisir entre un congrès qui ne fera que louer nos 200,000 pieds carrés (soit $10,000 par jour) et un quelconque Salon, pour lequel nous recevrons un pourcentage de 20 à 25% du billet vendu aux 100,000 visiteurs», a précisé M. Labonté.

Au départ, ces problèmes moraux ne se poseront sans doute pas, car il reste encore beaucoup de pages blanches dans l'agenda du Palais des congrès, dont la construction

stelco

STELCO INC.

ACTIONS ORDINAIRES CONVERTIBLES DE SÉRIE A ET ACTIONS ORDINAIRES CONVERTIBLES DE SÉRIE B

DIVIDENDE Nº 283

Avis est donné par la présente que le conseil d'administration de la Société a déclaré les dividendes suivants, payables dans chacun des cas, le samedi 1er mai 1982 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le jeudi 1er avril 1982.

1. un dividende de vingt-cinq cents (25¢) par action ordinaire convertible de série A de la Société; et
2. un dividende équivalent à vingt-cinq cents (25¢) par action ordinaire convertible de série B de la Société, payable en actions ordinaires convertibles de série B calculées sur la base d'une action ordinaire convertible de série B d'une valeur de $26.609.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE C, DIVIDENDE Nº 8

Avis est donné par la présente que le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende de quarante-huit cents et demi (48.5¢) par action privilégiée de série C de la Société, payable le samedi 1er mai 1982 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le jeudi 1er avril 1982.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE D, DIVIDENDE Nº 6

Avis est donné par la présente que le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende de soixante-deux cents et demi (62.5¢) par action privilégiée de série D de la Société, payable le samedi 1er mai 1982 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le jeudi 1er avril 1982.

Par ordre du conseil

Le secrétaire
J. W. Younger

Toronto, Canada
Le 12 mars 1982

Pour nous,
"Bas tarifs, normes élevées.
l'excellence est de rigueur."



(dans le sens des aiguilles d'une montre) Mickey Howell, pilote – Barbara Gunn, agent de bord – Brian Hoyle, préposé aux appareillages – Nancy Ehrhart, agent de réservation – Peggy Partee, agent passagers.

De nos jours, certains transporteurs aériens vous imposent de faire un choix entre bon service et bons tarifs. Ils prétendent que la seule façon de voyager à bon prix consiste à vous priver de quelque chose. Il peut s'agir d'un repas, de la réservation de votre siège ou d'une chose aussi élémentaire que l'enregistrement gratuit de vos bagages. Peu importe ce qu'ils vous demandent de sacrifier, chez American, nous croyons que c'est trop vous demander.

En cette époque où la notion de service personnel se perd de plus en plus, American Airlines continue de respecter fidèlement les normes de qualité très élevées qu'elle s'est fixée. Pour nous, l'excellence est de rigueur.

Choisir American, c'est refuser les compromis: nous vous offrons de voyager au tarif le plus bas possible tout en obtenant le service qui a fait d'American un standard d'excellence dans l'industrie.

Nous voulons toujours faire mieux, pas moins.

American Airlines. Américaine par excellence.

American

développement régional

Investissements: le secteur privé donne le ton dans 4 régions sur 9

par Marie-Agnès Thellier

ACTUELLEMENT encore, malgré les coupures dans les dépenses publiques, le secteur privé ne joue un rôle prépondérant dans le développement économique que dans quatre régions du Québec: la région de Montréal, l'Estrie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et, depuis deux ans, l'Abitibi-Témiscamingue.

En effet, les dépenses en immobilisations du secteur privé représentent de trois à cinq fois les dépenses en immobilisations du secteur public dans ces quatre régions seulement, selon une étude du Bureau de la statistique du Québec (BSQ) intitulée *1979-1981: Investissements privés et publics au Québec*.

En 1979, la région de Montréal, l'Estrie et le Saguenay-Lac Saint-Jean ont vu des investissements réels du secteur privé environ trois fois supérieurs à ceux du secteur public, tandis qu'en 1981, selon les prévisions du BSQ, l'Abitibi-Témiscamingue a vu le secteur privé investir cinq fois plus que le secteur public en immobilisations.

Dans les cinq autres régions du Québec, les dépenses en immobilisations du secteur public représentent au moins 40% des dépenses du secteur privé, avec une quasi-égalité dans l'Est du Québec et dans l'Outaouais et, évidemment, une supériorité marquée en Côte-Nord-Nouveau-Québec à cause de la Baie-James.

Les estimations sur les investissements de 1981 seront confrontées dans quelques semaines aux données réelles que doit publier Statistique Canada. L'étude de 150 pages publiée récemment par le BSQ donne cependant de bons indicateurs du développement régional ces trois dernières années.

Si, dans chaque région, on compare la part des investissements totaux (immobilisations et réparations) avec la part de la population du Québec, on note quatre régions dynamiques: Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie-Bois-Francs, Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord-Nouveau-Québec (toujours la Baie-James) et cinq régions où la performance est insuffisante par rapport au poids démographique: Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, Québec, Estrie, Outaouais et même Montréal, qui a pourtant totalisé 46% des investissements mais pour 5% de la population.

La région de Montréal est cependant la plus choyée par les investisseurs privés et publics, qui y ont dépensé plus de 45% de leurs immobilisations en 1981. La région devait obtenir en 1981 22% des dépenses globales d'immobilisations dans le secteur primaire (soit $224 millions), 45% dans le secteur secondaire (soit $1 milliard) et 48% dans le secteur tertiaire (soit $5 milliards).

Trois régions s'accaparent de plus de 70% des dépenses en immobilisations. À la région de Montréal, il faut ajouter deux géants: la Côte-Nord-Nouveau-Québec avec 14% des dépenses (soit $1.9 milliard) et la région de Québec avec 12.5% des investissements totaux (soit $1.7 milliard).

L'étude du BSQ donne par région administrative la répartition des dépenses par grands secteurs économiques et par sous-secteurs. L'organisme québécois de recherche a complété les données de Statistique Canada par une enquête effectuée en 1981 auprès des organismes gouvernementaux et des entreprises publiques: cela a permis une ventilation régionale des investissements publics (provincial, fédéral, local, sociétés d'État, commissions de transport, etc).

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean a vu progresser fortement en 1980 à la fois les dépenses dans le secteur public et dans le secteur privé. Ce sont surtout les dépenses en immobilisations de l'Hydro-Québec qui expliquent un bond de 109% entre 1979 et 1980 dans le secteur public et les dépenses de l'Alcan le bond de 32% dans le secteur privé.

Le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie a vu les dépenses du secteur public augmenter de 24% entre 1980 et 1981, notamment à cause des investissements de Soquem dans la mine de sel des Iles-de-la-Madeleine. L'Abitibi-Témiscamingue a vu les dépenses en immobilisations du secteur privé faire des bonds de 32% de 1979 à 1980 et de 60% de 1980 à 1981, à cause des investissements dans la papeterie Normick-Perron, dans les mines (mine Doyon par exemple) et la forêt.

Avec la fin des travaux de la Baie-James et les conditions économiques prévalant dans le secteur du fer, la Côte-Nord-Nouveau-Québec est la seule région qui voit diminuer ses dépenses en immobilisations (en dollars) entre 1979 et 1981. L'Estrie voit ses dépenses stagner, ce qui signifie une diminution si l'on tient compte de l'inflation, tout comme le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.

Les sociétés d'État augmentent leurs parts dans les dépenses émanant du secteur public: les sociétés d'État québécoises prennent le haut du pavé avec environ 55% des dépenses publiques. Les sociétés d'État fédérales augmentent leur part pour arriver à 6% en 1981, tandis que les entreprises publiques locales représentent environ 3% de ces dépenses publiques.

Investissements en immobilisations par région administrative en 1981 (en milliers de dollars)

Région	Secteur privé	Secteur public	% des immob.tot.	% de la populat.
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	177 280	159 767	2.41%	3.56%
Saguenay-Lac Saint-Jean	679 165	249 703	6.63%	4.59%
Québec	1 255 304	493 133	12.49%	16.12%
Mauricie-Bois-Francs	670 029	442 230	7.94%	6.71%
Estrie	281 023	77 804	2.56%	3.63%
Montréal	4 535 999	1 875 346	45.78%	56.60%
Outaouais	313 091	249 659	4.02%	4.34%
Abitibi-Témiscamingue	495 600	87 052	4.16%	2.31%
Côte-Nord-Nouveau Québec	228 037	157 593 (C-N) et 1 577 085 (N-Q)	14.01%	2.14%
Total 1981:	8 635 528	5 369 372	100%	100%
1980:	7 226 135	5 128 165	—	—
1979:	6 777 170	7 077 030	—	—

Source: *Bureau de la statistique du Québec.*

Record de faillites

OTTAWA (PC) — Les faillites personnelles et commerciales ont atteint des niveaux mensuels records en février, les taux d'intérêt élevés et autres symptômes de la récession ayant touché durement les entreprises et les particuliers.

Il y a eu 2,403 faillites personnelles et 917 faillites commerciales durant le mois sous revue, le dernier cas incluant tous les secteurs d'activité depuis la fabrication jusqu'à la vente, déclarait mercredi le ministère des Consommateurs et des Sociétés.

Ces chiffres se rapportent aux compagnies et aux personnes qui n'ont pu rembourser leurs dettes et ont déclaré faillite, entraînant l'intervention d'un syndic chargé de liquider les biens restants.

Les dettes des compagnies qui ont déposé leur bilan ont atteint au total près de $131.8 millions. Près d'un tiers des compagnies étaient dans le commerce de gros et de détail, et leur dette s'élevait à plus de $47.2 millions.

Au Québec, on a enregistré 405 faillites commerciales en février, contre 271 un an plus tôt et 353 le mois précédent. En Ontario le nombre est de 305, contre 247 et 248 dans le même ordre. Les totaux dans les autres provinces sont bien plus faibles.

LES COMMUNICATIONS PAR SATELLITE CANADIEN INC.

nomination



ANDRÉ BUREAU

M. Rolf Hougen, président du conseil d'administration de Les Communications par satellite canadien Inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de M. André Bureau au poste de président du conseil du comité exécutif.

M. Bureau est le président de Les Entreprises Télémédia et le président du comité exécutif de Télémédia Communications Ltée, Telemedia Ontario Inc, et TV Guide/TV Hebdo Inc. Bien connu dans l'industrie de la radiotélédiffusion, M. Bureau apporte à son nouveau poste une vaste expérience dans les télécommunications.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Directeur

Campagne de financement

McGill, université reconnue en Amérique du Nord pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche, lancera bientôt sa campagne.

L'université McGill a toujours bénéficié de l'appui massif de la collectivité incluant ses 80 000 diplômés du Canada, des États-Unis et du monde entier.

Relevant du Recteur, et en étroite collaboration avec le milieu universitaire, le titulaire de ce poste assumera la direction de cette campagne. Secondé par une équipe incluant un important réseau de bénévoles, ce dernier devra d'abord entretenir des liens étroits avec l'entreprise privée et, surtout, mettre sur pied et coordonner des programmes qui permettront d'atteindre les objectifs. La rémunération de ce poste est très intéressante et ses débouchés prometteurs.

Bilingues et de formation universitaire, les candidats ont déjà fait leurs preuves dans le financement. Ils sont reconnus pour leur maturité, initiative, diplomatie et pour posséder d'excellents talents de communicateurs et de motivateurs. L'expérience acquise aura aussi permis aux candidats d'être très familiers avec les structures sociales et le milieu des affaires canadiens. Le candidat choisi sera appelé à voyager et travailler à des heures irrégulières.

Veuillez répondre confidentiellement à Marianne Donaldson, Montréal, sous le numéro de référence 1893.

Rourke, Bourbonnais

Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 1075, rue Bay M5S 2B1 (416) 925-3451
Calgary: 926, 5e avenue ouest T2P 0N7 (403) 263-9076

Conseil de direction en ressources humaines

Coordonnateur des publications

à Montréal

Un important cabinet d'experts-comptables, membre d'un cabinet international représenté dans plus de 90 pays, recherche, pour son Service national des communications, un coordonnateur des publications ayant d'un à trois ans d'expérience. Ce poste comprend les fonctions suivantes:

- rédaction et coordination: travailler de concert avec les auteurs de textes de tout genre portant sur les affaires (matériel original et adaptation de publications anglaises);
- coordination de la production: travailler avec les dessinateurs, les typographes et les imprimeurs;
- coordination de la distribution: s'occuper des méthodes de contrôle des stocks, de la distribution et des listes d'adresses.

Le candidat recherché doit satisfaire aux exigences suivantes:

- maîtriser le français; avoir une excellente connaissance de l'anglais; pouvoir rédiger un texte dans les deux langues;
- détenir un diplôme universitaire;
- posséder d'un à trois ans d'expérience dans le secteur privé ou public;
- être capable de travailler de concert avec la direction;
- avoir l'esprit d'organisation.

Le salaire sera en fonction de l'expérience du candidat, soit environ $20,000, en plus des avantages sociaux offerts par un cabinet professionnel.

Envoyer votre curriculum vitae qui sera gardé confidentiel, à l'adresse suivante:

Coopers & Lybrand

Laliberté, Lanctôt, Morin & Associés

Barbara Pleva
Directrice du service des publications
Coopers & Lybrand
2, avenue Sheppard est
Willowdale, Ontario
M2N 5Y7

La Fonction publique du Canada offre des chances égales d'emploi à tous

The Public Service of Canada is an equal opportunity employer

Fonction publique Canada / Public Service Canada

Agent de programme sénior

Traitement: $26 871 – $30 280
N° de réf.: 82-NCRSO-CAE-1

Revenu Canada, Douanes et Accise
Direction générale des programmes des Douanes
Ottawa (Ontario)

Plusieurs postes d'agent de programme sont disponibles au sein de certaines sections de la Division des programmes du traffic international.

Fonctions
Les agents affectés à ces sections sont responsables de mener à bien des études et des projets portant sur le déplacement des marchandises et des voyageurs au plan international; ils identifient et analysent des problèmes et proposent des solutions; ils coordonnent, élaborent ou modifient des politiques, des systèmes et des méthodes.

N.B.: Il est possible que certains postes soient comblés à un niveau inférieur pour une période d'entraînement.

Conditions de candidature
Avoir complété avec succès un cours secondaire doublé d'une formation spécialisée reliée aux fonctions du poste. Expérience et familiarité avec la loi et avec les méthodes opérationnelles des Douanes; expérience des contacts avec des représentants du gouvernement, de l'industrie et du monde des affaires; expérience de l'étude et de l'analyse de problèmes complexes et du rôle de conseiller face à des situations exigeant un sens de l'analyse.

Exigences linguistiques
Pour certains postes la connaissance de l'anglais est essentielle, pour d'autres la connaissance de l'anglais et du français. La personne choisie exercera ses fonctions dans une importante mesure en français et en anglais. Les personnes bilingues et les personnes unilingues qui consentent à entreprendre la formation linguistique et qui peuvent démontrer qu'elles ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues sont invitées à poser leur candidature.

N° d'autorisation: 312-025-017

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Joel Lecorre
at the address below;
(613) 593-5331, poste 427
Date limite: le 2 avril 1982

Une occasion pour les concepteurs d'expositions

La Direction des services des expositions des Musées nationaux du Canada est à la recherche de concepteurs d'expositions chevronnés. Le candidat choisi pour chacun des postes se joindra à une équipe bien établie de professionnels préposés aux services de design et de fabrication pour les Musées nationaux.

CONCEPTEUR EN CHEF

Traitement: $38 185 à $41 973
N° de réf.: 82-SM-OC-NMC-MD-1629

Fonctions
Faisant partie d'un groupe de gestion, vous assurerez, par suite de vos talents reconnus en gestion et en design, la coordination des activités d'un groupe de concepteurs doués. Vos buts seront de mouler une équipe de design collectif qui utilisera la plus récente technologie et un haut degré d'excellence dans la conception d'expositions muséologiques.
Les fonctions incluent la conception d'expositions à deux et à trois dimensions et la direction et le contrôle de la qualité de la réalisation d'expositions touchant à des sujets culturels et scientifiques, à l'intérieur de cadres budgétaires préétablis.

Conditions de candidature
Études secondaires terminées avec succès ou l'équivalent ainsi qu'une formation post-secondaire approuvée en design et reliée au poste.
Expérience en conception d'expositions de normes internationales. Expérience approfondie en gestion.

Exigences linguistiques
En raison des nécessités du service, la personne choisie devra pouvoir exercer ses fonctions dans une importante mesure en français et en anglais dès son entrée en fonction. Les personnes déjà bilingues sont invitées à poser leur candidature.

N° d'autorisation: 332-040-011

CONCEPTEURS PRINCIPAUX D'EXPOSITIONS

Traitement: $33 320 – $36 595
N° de réf.: 82-NCRSO-NMC-1

Fonctions
Œuvrant dans un climat de haute créativité, vous serez responsable de la conception d'expositions muséologiques permanentes, temporaires et itinérantes, allant du concept initial, du concept détaillé sa présentation, jusqu'à la direction du concept durant la fabrication et l'installation. Vos antécédents démontrent votre créativité, votre motivation et vos aptitudes pour le travail en équipe.

Nos d'autorisation: 311-327-068, 311-334-012

CONCEPTEURS D'EXPOSITIONS

Traitement: $30 108 – $32 918
N° de réf.: 82-NCRSO-NMC-2

Fonctions
Votre expérience en design intérieur, industriel et graphique pour des expositions muséologiques et ou culturelles fait état de vos aptitudes professionnelles. Vous avez beaucoup d'initiative, vous faites preuve d'une grande motivation et vous êtes innovateur, tout en restant réceptif aux conseils et direction dans le contexte de design en équipe.

Nos d'autorisation: 311-323-030, 311-327-070, 311-327-069

Conditions de candidature
Études secondaires terminées avec succès ou l'équivalent ainsi qu'une formation post-secondaire approuvée en design et reliée au poste.
Expérience de la conception d'expositions muséologiques et ou culturelles.

Exigences linguistiques
Pour certains postes la connaissance de l'anglais est essentielle. Pour d'autres, en raison des nécessités du service, la personne choisie devra pouvoir exercer ses fonctions dans une importante mesure en français et en anglais dès son entrée en fonction. Les personnes déjà bilingues sont invitées à poser leur candidature.

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Jean-Claude Vigneault
à l'adresse ci-dessous;
(613)593-5331 poste 422
Date limite: le 23 avril 1982

Tout renseignement relatif à ce concours est disponible en français et peut être obtenue en écrivant à cette adresse:

Additional job information is available by writing to this address:

Bureau de dotation de la Région de la Capitale nationale
Commission de la Fonction publique du Canada
300 Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Canada

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens
9.30 Animagerie
9.45 Tape-tambour
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express:
"Mécanique auto", avec Réjean Morency. — "Groupes identifiés": avec Geneviève Camiré et René Beaulé. Le drop-out. — "Trouvailles" avec France Dauphin.
11.00 L'amour quotidien:
Les problèmes du couple.
11.30 Joe le fugitif
11.55 Danse sur un arc-en-ciel:
Feuilleton réalisé par Roger Burckhart, avec Relja Basic, Eleonore Weisgerber et Alexandra Stewart.
12.25 Le téléjournal
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Femme d'aujourd'hui:
Carole Laure, interviewée par Carmel Dumas.
14.30 Cinéma:
"Prends l'oseille et tire-toi" (Américain 1969) Comédie réalisée et interprétée par Woody Allen, avec Janet Margolin.
16.00 Bobino
16.30 Pop Citrouille
17.00 À coeur battant
Feuilleton réalisé par Daniel Bertolino. Avec Robert Toupin et Ghislaine Paradis.
17.30 Horizons 2000:
"L'économie, art ou science". Les mécanismes de l'économie, de la civisillsation pastorale à la société de consommation.
18.00 Ce soir
18.40 Nouvelles du sport
18.50 Télex arts
19.00 Jamais deux sans toi
Téléroman écrit par Guy Fournier, avec Jean Besré et Angèle Coutu.
19.30 Boggie Woogie 48
Téléroman écrit par Claude Jasmin.
20.00 Les grands films
"Le gendarme et les extra-terrestres" (Français 1978) Comédie réalisée par Jean Girault, avec Louis de Funès, Michel Galabru et Maria Mauvan.
22.00 L'habitation:
"Faire ou faire faire". La science et l'industrie moderne créent sans cesse des techniques et des matériaux nouveaux qui stimulent l'imagination des architectes et changent peu à peu nos milieux de vie, nos habitudes, notre habitat.
22.30 Le téléjournal
23.05 Les nouvelles du sport
23.15 Mazarin
Dramatique de Pierre Moinot réalisée par Pierre Cardinal. Avec François Périer, Martine Sarcey, François Marchasson, Stéphane Bouy et Nathalie Roussel. La vie de Glulio Mazarini, cardinal et homme d'État, né en Italie en 1602, mort en France en 1661.
0.55 Opéra de Pékin.
2.25 Fin des émissions

10 CFTM

7.10 Heure
7.15 Les p'tits bonshommes
7.30 Première heure:
"La météo"; "La ronde de nuit"; "Le monde des affaires"; "Les nouvelles artistiques"; "La revue des éditoriaux"; "Évocation de l'actualité".
9.00 Votre amie Suzanne:
"Livres au besoin"; "Un décor à vivre"; "En souplesse"; "Au fil du temps."
10.30 La soeur volante
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les Satellipopettes
12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-quiz:
"Le train" (Franco-Italien 1973) Drame sentimental réalisé par Pierre Granier-Deferre, avec Jean-Louis Trintignant, Romy Schneider, Maurice Biraud, Nike Arighi et Régine.
14.30 Janette veut savoir:
Sujet: "La monnale de plastique".
15.30 Services à la communauté
16.00 Gronico & Cie.
16.30 Adèle
17.00 L'Artishow
Avec Pierre Lalonde et Daniel Hétu
18.00 Le dix vous informe
18.30 Drôle de dames
19.30 Le hockey en coulisse
(Émission d'avant-match)
20.00 Le hockey du jeudi soir
En direct du Forum de Montréal, les Canadiens reçoivent les Canucks de Vancouver.
22.44 La quotidienne
22.45 Les nouvelles TVA
23.15 Les sports
23.30 La couleur du temps
23.45 S.W.A.T.
0.45 Fermeture

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Marché aux images:
Une série de films éducatifs à l'intention des enfants.
13.30 Marché aux images
14.30 Les 100 tours de Centour
15.30 Droit de parole:
Avec la participation du public, une émission consacrée à différents sujets controversés ayant trait à la vie des Québécois. Aujourd'hui: "La sanctification du frère André". Question: Croyez-vous aux miracles?
16.30 Planète arménienne:
"L'Église, l'âme d'un peuple". L'histoire des Arméniens à travers celle de leur Eglise.
17.00 Robert Garry raconte:
Globe-trotter émérite, Robert Garry nous parle de ses nombreux voyages.
17.30 Bozéjeunes:
Conçu pour les jeunes adultes, un magazine qui s'intéresse à la musique, à l'écologie, au théâtre, à la chanson, etc.
18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservice
Des informations sur la santé, la consommation, l'éducation, la culture et le monde scientifique.
19.00 La période de questions
La diffusion d'un des moments les plus intéressants des travaux à l'Assemblée nationale.
20.00 S.O.S. j'écoute
Série qui évoque les hauts et les bas d'un poste d'écoute téléphonique. Une dramatique de Janette Bertrand, avec Marie Tifo et Gilles Renaud.
20.30 Visage:
"Clairette". Troisième d'une série de quatre entretiens avec Clairette, cette pionnière de la chanson et du cabaret.
21.00 Bozéjeunes:
Un magazine fait par et pour les jeunes adultes.
21.30 Pêche à la ligne:
"L'achigan". Ce soir, un rendez-vous au lac McGregor situé au nord de Gatineau.
22.00 Gens et ressources:
"La forêt". Série qui s'intéresse à l'ensemble des ressources physiques de la région du Bas St-Laurent et de la Gaspésie. MM. Marcel Parent et Michel Santerre du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent nous parlent de la mise en marché du bois.
22.30 Les débats à l'Assemblée nationale
Deux heures de diffusion des travaux de nos députés à l'Assemblée nationale.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Coup double
Quatre épreuves de variétés faisant appel à des connaissances historiques, géographiques et littéraires.
10.00 Les visiteurs du jour:
Magazine d'actualité — "La mode été 82".
10.30 J'ai la mémoire qui flanche
Émission-jeu. Inv.: Mireille.
10.45 Les gens d'ici
Entretiens impromptus et inattendus avec des Français et des Françaises rencontrés dans la rue ou dans les lieux publics aux quatre coins de la France.
11.00 Des chiffres et des lettres
11.30 Aujourd'hui la vie:
"La passion amoureuse". La passion amoureuse est-elle fréquente ou rare? Destructrice ou créatrice? Durable ou fugitive? Avec la participation de Françoise Giroud, Evelyne Sullerot, Jean-Paul Aron, Dr. Hélène Korganoff.
12.30 L'invité du jeudi:
"Menie Gregoire". Il y a quinze ans que Menie Gregoire fait de la psychologie par la voie des ondes.
14.00 Lire c'est vivre
Balzac
14.30 Un certain regard:
"Le solitaire de Ville d'Avray". Une série d'interviews très spontanés qui nous aident à mieux connaître le fils d'Edmond Rostand et de Rosamonde Gérard.
15.00 Un certain:
Cette émission veut nous montrer comment une monarchie, celle du Liechtenstein, peut fonctionner de nos jours. Interviews de Gina de Liechtenstein et François-Joseph II qui règne sur ce mini-État depuis 1938 et de Jean-Adam, prince héritier.
15.30 Passez donc me voir:
Inv.: Nicole Croisille et Jacques Pessis.
16.00 Actualités régionales
17.00 Coup double
Quatre épreuves variées faisant appel à des connaissances historiques, géographiques et littéraires.
17.30 Les visiteurs du jour:
Magazine d'actualité — Variétés: Francis Gabrel. — Un spectacle: "Le voyage de Monsieur Bérichon".
18.00 J'ai la mémoire qui flanche.
Émission-jeu. Inv.: Charles Dumont.
18.15 Les gens d'ici.
Entretiens impromptus et inattendus avec des Français et des Françaises rencontrés dans la rue ou dans les lieux publics aux quatre coins de la France.
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui la vie:
"La médecine contre l'angoisse". Pour calmer l'angoisse face à une intervention chirurgicale, la médecine utilise aujourd'hui diverses techniques. Comment fonctionnent ces thérapies? Quelle est leur efficacité?
20.00 L'invité du jeudi:
"Yves Robert". Né le 19 juin 1920 à Saumur, Yves Robert fit ses débuts au théâtre de Lyon en 1942 comme mime puis devint animateur de cabaret. Il exerce depuis plusieurs années diverses activités: comédien, metteur en scène et producteur.
21.30 Lire c'est vivre:
Balzac: lettres à Mme Hanska".
22.00 Un certain regard:
"Le solitaire de Ville d'Avray". Une série d'interviews très spontanés qui nous aident à mieux connaître le fils d'Edmond Rostand et de Rosamonde Gérard.
22.30 Les enthousiastes:
"Le retour de l'enfant prodigue" de Rembrandt. Vingt ans après avoir été fortement impressionné par une reproduction en noir et blanc du tableau de Rembrandt, Paul Baudiquey, un aumônier, le découvre au musée de l'Ermitage.
23.00 Passez donc me voir:
Inv.: Frédérique Langenheim, Henri Tisot, Paul Guers et Jose Barrense Dias.
23.30 Actualités régionales.

6 CBMT

8.55 A Thought for Today
9.00 CBC Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.27 Community Announcements
12.30 McLean at Large
Inv.: Margaret Trudeau.
13.28 Weather Report
13.30 Today from... Halifax
13.56 Program Highlights
13.58 Wok and Yan
14.30 Coronation Street
15.00 The Edge of Night
15.30 Take 30
16.00 What's New
16.29 News Watch 6
16.30 The Beachcombers
17.00 Happy Days
17.30 The Muppet Show
18.00 Newswatch
19.00 Reach for the Top
19.30 Mork and Mindy
20.00 Search for the star
21.00 Monte Carlo — The Oakridge boys
22.00 The national
22.22 The journal
23.00 Newswatch headlines and the national update
23.07 Newswatch
23.27 Barney Miller
23.57 Hollywood
0.55 Station closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Romper Room
7.00 Canada A.M.
9.00 Morning exercise
9.30 Definition
10.00 The Community
10.30 Rhoda
11.00 Looking Good
11.30 Super Pay Cards
12.00 The Flintstones
12.30 Pulse
13.00 The Alan Thickle Show
14.00 Another World
15.00 Texas
16.00 Let's Make a Deal
16.30 The family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
19.30 The Littlest Hobbo
20.00 Magnum P.I.
21.00 CTV special:
"The people's choice awards". Life from Hollywood.
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
0.00 The Twelve Midnight Movie:
"Chato's land" (Western 1972). Avec Charles Bronson, Jack Palance, Richard Basehart.
2.00 The Waltons
3.00 Sign Off

LA MÉTÉO

Une crête de haute pression se construit sur le Nouveau-Québec. Une suite de faibles perturbations en provenance de l'ouest commenceront à ennuager l'ouest de la province aujourd'hui. Les précipitations accompagnant ce système devraient être faibles et les températures vont demeurer près de la normale.

MONTRÉAL

Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 4. Aperçu pour vendredi: nuageux.

LEVER DU SOLEIL: 6 h 02
COUCHER: 18 h 04

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin: ciel variable. Maximum 2. Aperçu pour vendredi: faible neige.

Pontiac-Gatineau, Rivière du lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 4. Aperçu pour vendredi: nuageux.

Outaouais: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 4. Aperçu pour vendredi: nuageux.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Estrie-Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 4. Aperçu pour vendredi: nuageux.

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ciel dégagé. Maximum 4. Aperçu pour vendredi: nuageux.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ciel dégagé. Maximum 2. Aperçu pour vendredi: nuageux.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Parc Forillon: ciel dégagé. Maximum 2. Aperçu pour vendredi: ennuagement.

Baie-Comeau, Sept-Îles: ciel dégagé. Maximum 0. Aperçu pour vendredi: ennuagement.

Basse-Côte-Nord, Anticosti, à l'ouest de Blanc-Sablon: ciel dégagé. Maximum 0. Aperçu pour vendredi: beau.

Blanc-Sablon: dégagement graduel et vent modéré. Maximum −4. Aperçu pour vendredi: beau.

Données fournies par le Centre de prévision du Québec, Environnement Canada

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)

	TEMPS	MIN	MAX
Vancouver	—	DONNÉES	NON
Victoria	—	DISPONIBLES	
Edmonton	—	HIER	SOIR
Calgary	—	—	—
Whitehorse	—	—	—
Regina	—	—	—
Winnipeg	—	—	—
Toronto	—	—	—
Ottawa	—	—	—
Québec	—	—	—
Halifax	—	—	—
Fredericton	—	—	—
Charlottetown	—	—	—
St. Johns	—	—	—

ÉTATS-UNIS

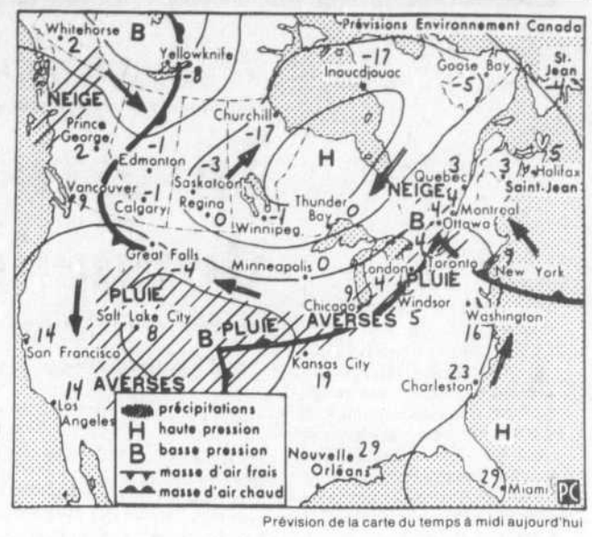
(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Farenheit.)

	TEMPS	MIN	MAX
Albany	—	DONNÉES	NON
Atlanta	—	DISPONIBLES	
Atlantic City	—	HIER	SOIR
Boston	—	—	—
Buffalo	—	—	—
Burlington Vt	—	—	—
Charleston WV	—	—	—
Charlotte NC	—	—	—
Chicago	—	—	—
Cleveland	—	—	—
Dallas	—	—	—
Denver	—	—	—
Detroit	—	—	—
Hartford	—	—	—
Honolulu	—	—	—
Houston	—	—	—
Kansas City	—	—	—
Las Vegas	—	—	—
Los Angeles	—	—	—
Miami Beach	—	—	—
Minn. St. Paul	—	—	—
New Orléans	—	—	—
New York	—	—	—
Norfolk Va	—	—	—
Oklahoma City	—	—	—
Orlando	—	—	—
Philadelphie	—	—	—
Phoenix	—	—	—
Pittsburgh	—	—	—
Portland Me	—	—	—
Porland Or	—	—	—
Reno	—	—	—
Tampa	—	—	—
Salt Lake C	—	—	—
San Diego	—	—	—
San Francisco	—	—	—
Seattle	—	—	—
Spokane	—	—	—
Syracuse	—	—	—
Tulsa	—	—	—

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

	TEMPS	MAX	MIN
Acapulco	Beau	—	32
Barbades	Pnuageux	23	29
Curaçao	Beau	25	31



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Freeport	Beau	17	29
Guadalajara	Clair	12	31
Guadeloupe	Beau	18	30
La Havane	Beau	21	31
Kingston	Beau	21	32
Montego Bay	Clair	21	30
Mexico	Clair	11	29
Monterrey	Beau	19	38
Nassau	Beau	18	28
San Juan	Beau	22	29
Trinidad	P. nuageux	22	31

LE MONDE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

	TEMPS	DEGRÉ	HEURE
Aberdeen	Pluie	6	13 h
Amsterdam	P. nuageux	9	13 h
Ankara	Nuageux	2	15 h
Athènes	P. nuageux	13	14 h
Auckland	Clair	13	minuit
Beyrouth	—	—	14 h
Berlin	Nuageux	5	13 h
Bonn	Pluie	4	13 h
Bruxelles	P. nuageux	9	13 h
Le Caire	Clair	—	14 h
Casablanca	P. nuageux	18	midi
Copenhague	P. nuageux	5	13 h
Dublin	P. nuageux	8	13 h
Genève	Pluie	5	13 h
Jérusalem	Nuageux	12	14 h
Lisbonne	Clair	—	midi
Londres	Nuageux	9	13 h
Madrid	P. nuageux	17	13 h
Malte	P. nuageux	15	13 h
Moscou	Clair	4	14 h
New Delhi	Nuageux	25	17 h
Nice	Nuageux	11	13 h
Oslo	Pluie	1	13 h
Paris	P. nuageux	10	13 h
Rome	Clair	14	13 h
Sofia	Clair	6	14 h
Stockholm	Nuageux	3	13 h
Tokyo	Pluie	10	21 h
Tunis	Clair	15	13 h
Vienne	Clair	10	13 h
Varsovie	P. nuageux	9	13 h

RETROSPECTIVE

TEMPÉRATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	−2	5
Normale	−7	2
Records	−16 (1979)	11 (1945)

PRÉCIPITATIONS*
(Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

	PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Hier	0	0
Ce mois-ci	16	31
Normale pour ce mois	34	35
Cette année*	37	196
Normale pour l'année	707	240

**Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.*

DEGRÉS-JOURS*

Avant-hier	23
Ce mois-ci	369
Normale pour ce mois	636
Cette saison	3788
Normale au 31 mars	3896

**Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés Celsius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnels à la quantité de chauffage requis, donc utiles à qui garde un oeil sur les coûts de chauffage.*

CINÉMA

ARLEQUIN; 1004 est, Ste-Catherine (288-2943). Les grands explorateurs: "Aventures sur le Colorado" de Didier Kerveillant, 19 h 00.
ASTRE I; 9480 Lacordaire (327-5001) — "Bon baiser d'Athènes" 19 h 10 — "L'amour infini" 21 h 15.
ASTRE II; — "Les 13 marches de l'angoisse" 19 h 15 — "Rendez-moi ma peau". 20 h 50.
ASTRE III; "Gigolo américain" 19 h 00. "Le facteur sonne toujours deux fois" 21 h 05.
ASTRE IV; — "Priscilla, adolescente précoce" 19 h 15. "Cocktail spécial" 20 h 35. "Roulettes" 21 h 30.
AVENUE; 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Shoot the moon" 18 h 50, 21 h 10.
BEAVER; 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Serena" 12 h 15; 16 h 00; 19 h 40. "A climax of blue power" 13 h 00; 16 h 40; 20 h 20. "Roadside service" 11 h 00; 14 h 40; 18 h 20.
BERRI I; 1280 St-Denis (288-2115) — "La chasse" 13 h 30; 15 h 30; 17 h 30; 19 h 35; 21 h 35.
BERRI II, — "Le maître d'école" 13 h 25; 15 h 30; 17 h 35; 19 h 40; 21 h 45.
BERRI III; — "Caligula" 12 h 00; 15 h 00; 18 h 00; 21 h 00.
BERRI IV; — "La perle noire" 13 h 00; 16 h 30; 20 h 05 — "On danse, on roule" 14 h 35; 18 h 05; 21 h 40.
BERRI V; — "Le prince de New York" 12 h 05; 15 h 05; 18 h 05; 21 h 05.
BIJOU; 5030 Papineau (527-9131) — "Exercices érotiques" 12 h 35, 15 h 11, 17 h 47, 20 h 28 — "L'irrésistible hôtesse" 13 h 51; 16 h 27; 19 h 03; 21 h 49.
BONAVENTURE I; 1 Place Bonaventure (561-2725) — "Mme Claude II" 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
BONAVENTURE II; — "Cruising" 17 h 15; 19 h 15; 21 h 15.
BROSSARD I; Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "La perle noire" 18 h 20; 21 h 40 — "On danse, on roule" 19 h 55.
BROSSARD II; — "On golden pond" 19 h 25; 21 h 30.
BROSSARD III; "Mme Claude II" 19 h 00; 21 h 00.
CARRÉ ST-LOUIS; 3900 St-Denis (842-2361) — "Libertinage en famille" 11 h 30; 15 h 20; 19 h 15. "Priscilla, adolescente précoce" 13 h 05; 17 h 00; 20 h 55. "Cocktail spécial" 14 h 25; 18 h 15; 22 h 10.
CHAMPLAIN I; 1815 est Ste-Catherine (524-1685) — "Mme Claude II" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
CHAMPLAIN II; — "Pulsions" 18 h 00, 21 h 30. "Bolides hurlants" 19 h 45.
CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Les frères Blues" 12 h 50; 17 h 05; 21 h 20. "Xanadu" 15 h 15, 19 h 30.
CINÉMA DE MONTRÉAL II, — "L'homme des cavernes" 12 h 10, 16 h 05, 20 h 00. — "Rien que pour vos yeux" 14 h 25, 17 h 25; 21 h 40.
CINÉMA DE PARIS; 896 ouest, Ste-Catherine (861-2996) — "The amateur" 13 h 00, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 35.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE; 335 est, de Maisonneuve (842-9763) — "L'Allemagne de Weimar à Hitler. Une sélection de films de propagande politique tournés essentiellement pour diverses campagnes électorales" 18 h 00. "L'Allemagne de Weimar à Hitler". Films sur le travail politique et les mouvements de jeunes, 20 h 00.
CINÉMA X; 6430 Papineau (722-7393) (Salle I); "Relax and enjoy it"; Gynecol & Joyce"; "The nurse wants to help"; "Talking to a radio" 10 h 00; 12 h 15; 14 h 30; 16 h 45; 19 h 00; 21 h 15; (Salle II) "Sandi"; "Traveling salesmen"; "The June Wilkinson interview"; "The starlet"; "Miss Turner must comply" etc; 11 h 30; 13 h 45; 16 h 00; 18 h 15; 20 h 30.
CINÉ-PLEX I; 2001 Université, suite 100 (849-4518) "C'est surtout pas de l'amour" 12 h 20; 14 h 00; 15 h 40; 17 h 20; 19 h 00; 20 h 40; 22 h 20.
CINÉ-PLEX II; "Time bandits" 12 h 35; 14 h 45; 16 h 55; 19 h 05; 21 h 15.
CINÉ-PLEX III; "Not a Love Story, a film about Pornography" 12 h 40; 14 h 30; 16 h 25; 18 h 15; 20 h 05; 22 h 00.
CINÉ-PLEX IV; "Ticket to heaven" 12 h 10; 14 h 00; 15 h 55; 17 h 50; 19 h 45; 21 h 50.
CINÉ-PLEX V; "Neighbors" 12 h 35, 14 h 25, 16 h 15, 18 h 05, 20 h 00, 21 h 50.
CINÉ-PLEX VI; "Airplane" 12 h 20; 14 h 05; 15 h 50; 18 h 35; 20 h 20; 22 h 05.
CINÉ-PLEX VII; "The rocky horror picture show" 12 h 30; 14 h 20; 16 h 15; 18 h 10; 20 h 00; 21 h 55.
CINÉ-PLEX VIII, "Fame" 12 h 10; 14 h 30; 18 h 45; 19 h 10; 21 h 35.
CINÉ-PLEX IX; "Le confort et l'indifférence" 12 h 45; 14 h 55; 17 h 05; 19 h 15; 21 h 25.
CLAREMONT; 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Night crossing" 19 h 05; 21 h 10.
COMMODORE; 5780 ouest, boul. Gouin (338-8560) — "Le huissier Casimir, séducteur" 19 h 00; 22 h 05 "A pleine bouche" 20 h 05; "Les bas de soie noirs" 21 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS I; Complexe Desjardins (288-3141) — "L'amour nu" 13 h 00; 15 h 05; 17 h 10; 19 h 15; 21 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS II; "Un étrange voyage" 13 h 00; 15 h 00; 17 h 00; 19 h 00; 21 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS III; "Exercices érotiques" 12 h 10; 14 h 35; 17 h 00; 19 h 25; 21 h 50. — "L'irrésistible hôtesse" 13 h 20; 15 h 45; 18 h 10; 20 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS IV; "Nous étions un seul homme" 12 h 20; 14 h 10; 16 h 00; 17 h 50; 19 h 40; 21 h 30.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE; 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — Relâche.
CÔTE-DES-NEIGES I; 6800 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Evil under the sun" 19 h 10; 21 h 20.
CÔTE-DES-NEIGES II; "The amateur" 19 h 00; 21 h 10.
CRÉMAZIE; 8610 St-Denis (388-4210) — "Toute une vie" 20 h 00.
DAUPHIN I; 2396 Beaubien (721-6060) — "La femme d'à côté" 19 h 00; 21 h 30.
DAUPHIN II; "Les noces de sang" 19 h 45; 21 h 20.
DORVAL I; 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Clockwork orange" 18 h 45; 21 h 20.
DORVAL II; "Raiders of the lost ark" 19 h 10; 21 h 20.
DORVAL III; "Reds" 20 h 00.
DÉCARIE SQUARE I; Centre Décarie Square; 6855 Clanranald (341-3190) — "On golden pond" 19 h 00; 21 h 00.
DÉCARIE SQUARE II; — "Mme Claude II" 19 h 30; 21 h 30.
ÉLYSÉE I; 35 Milton (842-6053) — "Diva" 19 h 25; 21 h 35.
ÉLYSÉE II; "Les fourberies de Scapin" 19 h 00; 21 h 00.
FAIRVIEW I; 7555 Transcanadienne, Pointe-Claire (697-8095) — "Montenegro" 18 h 05; 19 h 50; 21 h 35.
FAIRVIEW II; "Night crossing" 19 h 00; 21 h 00.
GREENFIELD I; 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Ninja force" 18 h 30; 21 h 55. "L'argent de la banque" 20 h 05.
GREENFIELD II; — "Taureau sauvage" 19 h 00. "Riches et célèbres" 21 h 20.
GREENFIELD III; — "Massacre des morts vivants" 18 h 00; 21 h 45. "Les crocs du diable" 19 h 45.
IMPÉRIAL; 1430 Bleury (288-7102) — "Quest of fire" 12 h 00; 13 h 50; 15 h 40; 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
JEAN-TALON; 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Mme Claude II" 19 h 30; 21 h 30.
KENT I; 6100 ouest Sherbrooke (489-9707) — "French lieutenant woman" 19 h 10; 21 h 20.
KENT II; — "Chariots of fire" 19 h 00; 21 h 15.
LA CITÉ I; — 3575 ave. du Parc (844-2829) — "Clockwork orange" 18 h 30; 21 h 10.
LA CITÉ II; — "French lieutenant women" 19 h 10; 21 h 20.
LA CITÉ III; "Ragtime" 18 h 15; 21 h 00.
LAVAL I; 1600 Le Corbusier; Chomedey (688-7776) — "Ninja force" 18 h 00; 21 h 25.
LAVAL II; "Taureau sauvage" 18 h 45; "Riches et célèbres" 21 h 10.
LAVAL III; — "La chèvre" 18 h 00; 19 h 55; 21 h 45.
LAVAL IV; — "Atlantic city" 19 h 15, 21 h 15.
LAVAL V; — "Deux super dingues" 18 h 20, 21 h 55. — "Corvette rouge" 20 h 00.
LAVAL-ODÉON I; Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "La chasse" 18 h 00; 20 h 00; 21 h 50.
LAVAL-ODÉON II; — "Mme Claude II" 19 h 30; 21 h 15.
LOEW'S I; 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Reds" 14 h 00; 20 h 00.
LOEW'S I; 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Reds" 14 h 00; 20 h 00.
LOEW'S II; — "Whose life is it anyway" 12 h 45; 15 h 00; 17 h 15; 19 h 30; 21 h 40.
LOEW'S III; — "Arthur": 13 h 30; 15 h 30; 17 h 30; 19 h 30; 21 h 30.
LOEW'S V; — "Three brothers": 12 h 55; 15 h 00; 17 h 05; 19 h 10; 21 h 15.
MASCOUCHE I; — 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "Accroche-toi, j'arrive" 19 h 30 "Le maître d'école" 21 h 15.
MASCOUCHE II; — "San Antonio ne pense qu'à ça" 19 h 30 "Mme Claude II" 21 h 05.
MERCIER; 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "La chasse": 18 h 15; 21 h 45; "Les femmes enfants": 20 h 05.
MONTENACH I; 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Une robe noire pour un tueur" 19 h 00 "La femme d'à côté" 20 h 55.
MONTENACH II; — "Caligula" 19 h 15.
OUIMETOSCOPE I; 1204 est, Ste-Catherine (525-8600) — "Au mi-temps de l'âge" (de Woody Allen, USA, 1980) 19 h 30; 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II; — "Casanova, un adolescent à Venise" (de Luigi Comencini, Italie 1969) 19 h 00; 21 h 15.
OUTREMONT; 1248 ouest, Bernard (277-4145) — "La cigala" 19 h 15 "Fuir pour vivre" 21 h 30.
PALACE I; 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Les aventuriers de l'arche perdue": 12 h 30; 14 h 40; 16 h 50; 19 h 05; 21 h 20.
PALACE II; — "Coming at Ya": 13 h 20; 15 h 00; 16 h 40; 18 h 20; 20 h 00; 21 h 40.
PALACE III; — "Clockwork orange" 12 h 30; 15 h 00; 17 h 30; 20 h 00.
PALACE IV; — "Clockwork orange" 13 h 30; 16 h 00; 18 h 30; 21 h 00.
PALACE V; — "Montenegro": 13 h 20; 15 h 10; 17 h 00; 19 h 00; 20 h 50.
PALACE VI; — "Montenegro": 12 h 20; 14 h 10; 16 h 00; 17 h 55; 19 h 50; 21 h 45.
PARADIS I; 8215 Hochelaga (354-3110) — "Bon baiser d'Athènes": 19 h 10; "L'amour infini": 21 h 15.
PARADIS II; — "Invisible surhomme" 19 h 00 "Les créatures des Kolos" 20 h 20 "Crocodiles, les mâchoires de l'épouvante" 21 h 40.
PARADIS III; — "Priscilla, adolescente précoce" 19 h 15 "Cocktail spécial" 20 h 35 "Roulettes" 21 h 30.
PARALLÈLE; 3682 St-Laurent (843-4725) — "Honduras, au coeur des Amériques" (Centre de communication popular de Honduras et Denis Fournier, Québec, 1981) 19 h 30; 21 h 30.
PARISIEN I; 480 ouest, Ste-Catherine (866-3856) — "Les uns, les autres": 13 h 00; 16 h 45; 20 h 30.
PARISIEN II; — "Riches et célèbres": 12 h 45; 15 h 00; 17 h 15; 19 h 30; 21 h 45.
PARISIEN III; — "Atlantic City": 12 h 55; 15 h 00; 17 h 10; 19 h 15; 21 h 25.
PARISIEN IV; — "Hôtel des Amériques": 12 h 30; 14 h 15; 15 h 05; 18 h 00; 19 h 45; 21 h 35.
PARISIEN V; — "La chèvre": 13 h 15; 15 h 05; 16 h 55; 19 h 15; 21 h 05.
PLACE DU CANADA; Place du Canada, (861-4595) — "Missing" 17 h 10; 19 h 30; 21 h 50.
PLACE LONGUEUIL I; Centre Commercial, Place Longueuil (679-7451) — "La dernière maison sur la plage" 18 h 20; 21 h 50 "La chasse" 20 h 00.
PLACE LONGUEUIL II; — "Xanadu" 18 h 00; 22 h 00 "Les frères Blues" 19 h 40.
PLACE VILLE-MARIE I; Place Ville-Marie (866-2644) — "Making Love"; 12 h 10; 14 h 30; 16 h 50; 19 h 10; 21 h 30.
PLACE VILLE-MARIE II; — "Tragedy of a Ridiculous Man": 12 h 05; 14 h 15; 16 h 30; 18 h 50; 21 h 05.
PLACE ALEXIS NIHON I; Niveau du métro Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Evil under the Sun": 17 h 10; 19 h 25; 21 h 30.
PLAZA ALEXIS NIHON II; — "On golden pond" 17 h 15; 19 h 15; 21 h 15.
PLAZA ALEXIS NIHON III; — "The Border": 17 h 05; 19 h 15; 21 h 30.
PUSSYCAT; 5380 St-Laurent (845-5215) — "Honey pie": 11 h 00; 14 h 50; 18 h 50; "Taxi girls": 12 h 10; 16 h 10; 20 h 00; "Man and wife": 13 h 40; 17 h 30; 21 h 25.
SAINT-DENIS II; 1590 St-Denis (845-3222) — "Chasse à mort" 19 h 00 "Le policier du Bronx" 20 h 50.
SAINT-DENIS III; 1590 St-Denis (845-3222) — "La secte des cannibales" 18 h 15; 21 h 20; "Au nom du père, du fils et du colt" 19 h 45.
SNOWDON; 5225 Décarie (482-1322) — "Atlantic City": 19 h 15; 21 h 15.
VAN HORNE; 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Raiders of the lost ark": 19 h 10; 21 h 15.
VERDUN; 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "San Antonio ne pense qu'à ça" 18 h 20; 21 h 45. "Mme Claude II": 19 h 50.
VERSAILLES I; 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Ninja force": 18 h 10; 21 h 30; "L'argent de la banque": 19 h 40.
VERSAILLES II; — "Atlantic City": 19 h 15; 21 h 15.
VERSAILLES III; — "Taureau sauvage": 19 h 00; "Riches et célèbres": 21 h 15.
VILLERAY; 8042 St-Denis (388-5577) — "Pulsions" 18 h 00; 21 h 30 "Bolides hurlants" 19

L'Interculturelle: un échange à sens unique, pour le moment

par Robert Lévesque

Devant un auditoire plutôt clairsemé, où les écrivains québécois francophones et anglophones se comptaient sur les doigts d'une main, le débat public organisé par l'Union des écrivains québécois et la Bibliothèque nationale dans le cadre de la semaine de l'Interculturelle, mardi soir, a été le cadre d'un échange «à sens unique», comme l'ont souligné plusieurs intervenants, les représentants des différentes communautés culturelles échangeant des opinions sans qu'il y ait de véritable contrepartie, donc de dialogue, de la part des écrivains québécois.

À plusieurs reprises au cours de cette manifestation qui était pourtant sans précédent, et dont l'idée revenait aux écrivains québécois qui ne s'y sont pas rendus, on a contesté l'organisation du panel qui, outre qu'il ne comptait aucun «écrivain d'ici», laissait des absences injustifiables, aucun écrivain africain ou asiatique n'ayant été invité alors qu'on comptait deux personnalités italiennes. Le panel de neuf écrivains ou éditeurs ne comptait en plus qu'une seule femme, et plusieurs ont noté l'absence d'écrivains anglo-québécois.

Bernard Assiniwi, écrivain d'origine amérindienne (du groupe algonquin), a, à plusieurs reprises, été questionné sur sa participation au panel. «J'ai accepté, a-t-il dit, parce que c'est la première fois en 450 ans qu'on invite un Amérindien à une manifestation d'écrivain.» Assiniwi s'est dit aussi étranger au Québec qu'un immigrant, d'où sa participation aux côtés des représentants de groupes néo-québécois où il se rangeait avec l'attitude de celui qui est «prêt à comprendre même s'il n'est pas compris».

C'est la notion de ghetto qui a été au centre des discussions. La plupart des intervenants étant d'accord pour que l'on cesse d'employer ce terme réducteur, c'est Bruno Ramirez, journaliste d'origine italienne, qui a résumé le sentiment général en affirmant que le mot ghetto décrit souvent plus ceux qui l'emploient que les réalités à cerner. Il a rappelé aux Québécois que ceux-ci, lors des exodes vers la Nouvelle-Angleterre à la fin du siècle dernier, n'ont jamais employé l'appellation ghetto pour parler des communautés francophones de Lowell ou New-Bedford, parlant plutôt de résistance. Pour Carlos Quiroz, écrivain d'origine péruvienne, il faudrait employer ce mot que dans l'expression «ne pas tomber dans le ghetto.»

Consacré au sort de l'écrivain en pays d'immigration («un luxe», a lancé quelqu'un dans la salle), ce débat a d'abord et avant tout été le lieu de propositions visant aux chances d'épanouissement dans le champ intellectuel pour les différentes communautés ethniques. Dimitri Roussopoulos, éditeur anglophone d'origine grecque, a fort justement fait remarquer que la plupart des librairies anglophones de Montréal offrent des livres francophones, ce qui se fait beaucoup moins dans le sens contraire. Ce que M. Roussopoulos a dit espérer, c'est qu'une semaine comme l'Interculturelle amène les intellectuels québécois et néo-québécois «à approfondir notre compréhension de toutes ces contradictions».

Pour Carlos Quiroz, il faudrait que l'on crée à Montréal une maison d'édition multiculturelle. Jean Jonassaint, de la communauté haïtienne, éditeur de la revue *Dérives*, va plus loin en affirmant que les programmes et manuels scolaires de tous niveaux devraient intégrer à l'enseignement le caractère métis de la population québécoise. Marco Micone, dramaturge italo-québécois, s'est montré le plus «politisé» en soulignant qu'il serait urgent de créer des «lieux de solidarité» où néo-québécois et québécois pourraient s'affranchir, une fois dénoncés les mythes du multiculturalisme «canadian» et du «nous sommes tous québécois» (mythes véhiculés par les tenants de la culture dominante), pour sortir de toute marginalisation.

Victor Teboul, de la communauté juive, a de son côté évoqué l'espoir que les velléités d'affirmation du peuple québécois francophone ne viendraient pas créer un climat qui «empêcherait l'ensemble des citoyens d'exister.» Pour lui, écrire en français au Québec pour un néo-québécois doit revenir à questionner les créateurs d'ici dans les préjugés tenaces qu'ils entretiennent envers les étrangers. Pour Pan Bouyoucas, écrivain d'origine libanaise, le rôle de l'écrivain immigré peut être celui d'un «témoin impartial» de la réalité vécue dans un nouveau pays.

LE DEVOIR publiera un compte rendu plus complet de cette rencontre dans le cahier *Culture et Société*, samedi 27 mars. Quant à la semaine Interculturelle, elle se poursuit demain soir au Tritorium par une soirée de poésie et de musique qui réunira (enfin) créateurs québécois et néo-québécois.

Le prix de la Critique remplacé par le prix L.-E.-Ouimet-Molson

par Nathalie Petrowski

Le prix de la Critique québécoise, qui a connu l'année dernière des heures d'incertitude, vient de s'associer à la brasserie Molson pour créer le prix L.-E.-Ouimet-Molson, qui sera décerné le 6 avril à la meilleure réalisation cinématographique québécoise de l'année.

Ce prix s'ajoute aux deux autres que Molson appuie déjà dans le domaine de la littérature (prix Jean-Béraud-Molson) et de la création artisanale (prix Jean-Marie-Gauvreau-Molson). Molson tient une fois de plus à apposer son nom au prix afin d'afficher publiquement son intérêt pour les arts et sa responsabilité en tant que bon citoyen corporatif.

Le prix L.-E.-Ouimet-Molson succède au prix de la Critique québécoise remis chaque année depuis 1974 par l'Association québécoise des critiques de cinéma (AQCC), qui regroupe 32 personnes. Le prix est accompagné d'une bourse de $3,500. L'année dernière, l'Institut québécois du cinéma avait à la dernière minute refusé l'octroi de la bourse, ce qui avait nui à la crédibilité du prix. L'Association des critiques avait cependant réussi en catastrophe à récolter la somme auprès du milieu cinématographique québécois.



Le pionnier du cinéma québécois L.-E. Ouimet avec son cinétroscope Pathé.

En conférence de presse hier, Gilles Marsolais, vice-président de l'Association, parlait volontiers d'un tournant ou d'un nouveau départ dans l'histoire d'un prix qui a célébré les oeuvres de Michel Brault, Arthur Lamothe, Jean-Guy Noël, Gilles Groulx, André Melançon, André Blanchard et plus récemment Sophie Bissonnette, Joyce Rock et Martin Duckworth pour *Une histoire de femmes*.

Même si la brasserie Molson n'aura aucun droit de regard sur la nomination du lauréat choisi par scrutin lors d'une assemblée générale extraordinaire des membres de l'AQCC, la mise en valeur de son nom semble viser à rejoindre un public vaste et populaire et à sortir le prix du ghetto des spécialistes.

Gratien Gélinas sera cette année le président d'honneur du prix baptisé en hommage à un homme qu'il a brièvement connu. Pionnier du cinéma québécois, fondateur du Ouimetoscope, une salle de cinéma ainsi qu'un appareil de projection, L.-E.-Ouimet a tourné à New York et à Hollywood avant de devenir représentant national de la firme Pathé. Né en 1877, il est mort près d'un siècle plus tard en 1972.

«Les Enfants de Kennedy»: un texte pertinent, bien joué, et pourtant...

par Jacques Larue-Langlois

Les Enfants de Kennedy, de Robert Patrick; traduit de l'américain par Michel Rivard; mise en scène Michel Garneau; décors Guy Neveu; éclairages Michel Beaulieu; régie Michelle Normandin; avec Angèle Coutu, Han Masson, Katherine Mousseau, Guy Nadon et Michel Rivard: à l'affiche de la salle Polonaise, 57 rue Prince-Arthur est, à 20 h 30, jusqu'au 4 avril — relâche le lundi.

Si tant est que, Québécois, nous sommes Américains avant tout, la pièce de Robert Patrick doit nous toucher profondément. Elle raconte, par le biais de cinq soliloques fermés sur eux-mêmes, une époque particulièrement effervescente de notre histoire récente, les années 60: ce bouillonnement d'éclat socio-politique, de libéralisation des moeurs, d'éclatement culturel, marqué par une guerre monstrueuse à laquelle les Canadiens que nous sommes aussi ont participé par CIL interposée, en fabriquant des gaz mortels. Michel Rivard en offre une traduction vraie, qui nous insère carrément dans cette saga des *Enfants de Kennedy*.

Mais qui sont ces gens qui ont près de 30 ans en 1974 (date où la pièce fut écrite) et qui se remémorent leur adolescence et leur prime jeunesse dans cette Amérique folle? Tous les cinq sont assis dans un même bar, profondément isolés sur eux-mêmes, incapables de communiquer leur profonde nostalgie, unis par un seul commun dénominateur auto-destructeur, l'alcool.

Il y a Starger, acteur homosexuel sans emploi qui a vécu l'avant-garde théâtrale new-yorkaise, où il est entré par la petite porte. Sa vie c'est le théâtre; son désespoir, le manque d'amour, qu'il noie dans l'oisiveté alcoolique. Guy Nadon lui prête sa fougue dégagée, son intelligence subtile, sa grande présence de comédien chaleureux.

Rona, c'est l'idéaliste écrasée, la militante rêveuse devenue hippie quand il le fallait, apôtre de la «protest generation», mariée devant Tim Leary et sous une forte dose de LSD. La drogue a tué le mouvement. Elle ne peut que le regretter. Dans le rôle, Han Masson est forte, presque cynique et fort habile à étouffer les relents d'enthousiasme qui habillent encore le personnage.

Petite institutrice naïve, Wanda n'a eu que deux modèles: Jack et Jackie Kennedy. L'assassinat brutal du premier a tout tué en elle. Tous ses rêves de beauté, artistiquement incarnés dans sa comédie musicale préférée, *Camelot*, se sont écroulés en même temps que JFK. En dépit d'une voix trop douce, à laquelle on finit par s'habituer, Katherine Mousseau la fait braillarde et débile à souhait, une «lyreuse», dirait-on chez nous, armée d'un minimum de force intérieure, mais soumise, mais accablée.

Et puis, il y a Carla, cheveux platine, robe moulante, décolleté plongeant, ayant rêvé de remplacer Marilyn comme «sex-symbol». Arrivée au mauvais moment, en même temps que des millions de rivales et que l'épanouissement de l'homosexualité masculine, elle s'est perdue parmi toutes les belles filles qui se donnent, et se contente d'une «égotomanie» dont elle se tuera, comme son modèle. Angèle Coutu en fait une reine désespérée au possible. Elle est pathétique et parvient à procurer au spectacle quelques-uns des seuls moments touchants qu'il offre.

Mark, enfin, enfant aux cheveux longs devenu GI malgré lui, aura appris la cruauté, l'immoralité d'une guerre qu'il ne comprend pas en tuant des Vietcongs par dizaines par esprit de neutralité et pour protéger la liberté. Drogué à la guerre, il passera par une maison militaire de réendoctrinement avant de rentrer chez lui, loque dégénérée. Michel Rivard parvient, non sans peine, à conférer la crédibilité au personnage. Il a des moyens, dont une voix qui le sert admirablement.

Le tout se passe dans un décor réaliste où un barman noir, Robert Paquette, mâchonne son swing intérieur en remplissant fidèlement les verres de chacun. En arrière-plan, Yannick Létourneau se fait homme-orchestre, alternant de la batterie au piano pour ornementer d'une musique déliée et pénétrante les passages clés de la trame. Sauf en quelques occasions, où son rythme enterre la voix des comédiens, il reste subtil et à propos.

Le grand problème, c'est la salle. La Polonaise, disons-le, convient mal au théâtre, surtout quand les producteurs ont décidé d'allier théâtre et commerce de la bière. Le public est assis à des tables à ras du sol et doit continuellement se tordre le cou pour voir les comédiens, eux aussi assis, à travers les têtes des autres spectateurs. Mardi, les m'as-tu-vu de première sortaient et entraient pendant le spectacle, comme au cabaret, en dépit du fait qu'on avait prévu un entracte incongru, brisant le rythme de la production, pour vendre de la bière. On se serait cru dans un vieux café de l'est des années 60, justement.

Malgré un texte intéressant, malgré d'excellents comédiens dans tous les rôles, il manque quelque chose à ce spectacle, un rien de feu qui ne s'allume jamais. Ça ne rejoint pas le spectateur. Sauf en deux ou trois occasions, on n'est jamais touché. Et puis, deux heures et demie de spectacle théâtral qui commencent avec vingt minutes de retard, c'est très long.

LA BOÎTE À ÉCHOS

La galerie-studio J. Yahouda Meir, au 2160 de la rue de la Montagne, présente des dessins et sculptures du regretté *Jordi Bonet*, de même que des sculptures céramiques *d'Hughette Bouchard Bonet*. De plus, les 18, 23, 25 et 30 mars, de même que les 1, 6 et 8 avril, la galerie présentera un diaporama, *Le Livre des naissances*, qu'on décrit comme «l'ultime création de Jordi Bonet». Prix d'entrée: $5.

■

Le *Zoogep Circus*, une troupe de théâtre de Granby, présentera au cours des deux prochains week-ends au café-terrasse de Granby, salle du Forgeron, un spectacle one-man show donné par Bernard Trudel. Ce dernier annonce un spectacle fait de monologues et de poésies représentant ses états d'âme et ses opinions de 1974 à 1982. Notons que Bernard Trudel, avant d'être auteur de théâtre, était notaire et conseiller municipal de Granby.

■

Cégeps en spectacle: tel est le titre d'un concours inter-cégeps qui a lieu actuellement à l'échelle du Québec. Il s'agit d'un concours de spectacles (on ne précise pas le genre) dont les finales locales ont eu lieu en décembre et février. Le 27 mars auront lieu les deux finales régionales au collège de Rosemont et au collège de Trois-Rivières. La finale nationale aura lieu le 24 avril au collège de Shawinigan.

Didier FARRÉ présente — POUR TOUS
UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
120 comédiens — 10.000 figurants — 200 danseurs
Laissez-passer non valables
LES UNS ET LES AUTRES
Le PARISIEN 1
480 STE CATHERINE O 866-3856
1.00, 4.45, 8.30, SAMEDI DERNIER SPEC. 11.55

a DUSAN MAKAVEJEV film — 14 ANS
SUSAN ANSPACH
Montenegro
7e SEMAINE
"MONTENEGRO est bien trop amusant pour être légal; c'est LE FILM DE L'ANNÉE !" — Toronto Globe & Mail
PALACE 5: 1.20, 3.10, 5.00, 7.00, 8.50, SAM. DERNIER SPECTACLE 10.45. PALACE 6: 12.20, 2.10, 4.00, 5.55, 7.50, 9.45, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.45.
PALACE 698 STE-CATHERINE O. 866-6991 McGILL
FAIRVIEW I TRANS-CAN. S. 52 697-8095
FAIRVIEW: SAT. SUN. 12.45, 2.30, 4.15, 6.05, 7.50, 9.35, SEM. 6.05, 7.50, 9.35.

SHOWBIZ MONTRÉAL LTÉE présente
RENÉE CLAUDE
«moi, c'est Clémence que j'aime le mieux»
16 au 21 mars 20h30
«Avec Clémence, Renée triomphe» CLAIRE CARON Journal de Montréal
«Elle est belle et surprenante... irrésistible» FRANCINE GRIMALDI Radio-Canada
«Il s'agit sans contredit d'un spectacle à voir» PIERRE BEAULIEU La Presse
EN REPRISE
TRANSIT de l'Hôtel Nelson, 425 Place Jacques-Cartier 861-5733 Réservations: 288-7631

UN FILM EXCEPTIONNEL, DIVA
UN FILM DE JEAN-JACQUES BEINEIX
14 ANS
ÉLYSÉE 1 35 MILTON 842-6053
SEMAINE 7.25 et 9.35

SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS
14 Mars – 28 Mars – 3 et 4 Avril
à 21h. 14h30 et 20h30 à 20h30
Prix des places: 12$ - 16$ - 19$
Sur tout billet de plus de 5$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.
ENSEMBLE NATIONAL de POLOGNE "śląsk"
120 ARTISTES - 1800 COSTUMES
"Un spectacle merveilleux éblouissant certainement l'un des plus beaux du monde" LE FIGARO PARIS 30-06-81
PAR TÉLÉPHONE: au 932-8409 K & F Productions du LUNDI au SAMEDI de 15h à 21h. (1$ par billet pour frais de réservation.)

Los Fronterizos
(folklore argentin)
«Grand Auditorium»
Pavillon principal - Université de Montréal
2900 Édouard-Montpetit
Vendredi, 19 mars 1982 - 21 h 00
Renseignements: 382-7152 Billet: $12.00

LES CINEMAS DU COMPLEXE DESJARDINS
Prix de groupe disponible sur demande 288-3142 Basilaire 1
Métro: PLACE des ARTS Tel: 288-3141
Les grands noms de l'écran — POUR TOUS
ADJANI, HUPPERT, NOIRET, CHAZEL dans du cinéma de grande classe.
C'est un emmerdeur, elle est sublime... Enfin un couple exemplaire.
ISABELLE ADJANI THIERRY LHERMITTE
L'ANNEE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN
UN FILM DE JEAN-LOUP HUBERT
PHILIPPE NOIRET · ISABELLE HUPPERT JEAN-PIERRE MARIELLE
COUP DE TORCHON
BERTRAND TAVERNIER
quand allait-il enfin s'arrêter de tuer?
desjardins 2
18 ANS Adultes
«NOUS ETIONS UN SEUL HOMME» de PHILIPPE VALOIS ...entraîné vers un amour fou.
5e sem. desjardins 4
Marlène Jobert — POUR TOUS
Sur un thème délicat entre tous: le cancer du sein. Y. Bellon nous livre UN HYMNE À LA VIE.
Oui, on peut vivre après Oui, on peut aussi aimer. Oui, on peut aussi être aimée.
Un film de Yannick Bellon
L'AMOUR NU
4e sem. desjardins 1

UNION des écrivains québécois
l'interculturelle
chansons, danse, musique et poésie des créateurs des communautés culturelles québécoises
une soirée animée par Michel Garneau
un événement unique
le vendredi 19 mars à 20 heures
tritorium
255 est, rue Ontario, Montréal
prix d'entrée 3$/pour informations 526-6653/réservations à compter du 8 mars
spectacle réalisé grâce à la collaboration du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-046682-816. MITCHEL-LINCOLN PACKAGING LTD. demanderesse —vs— SEGATORE BAKERY LTD. défenderesse. Le 30 mars 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No.: 5625 rue Christophe Colomb en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Machine à cigarette, 1 calculatrice Casio, 1 photocopieuse Carrier, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier (842-9192). Montréal, le 18 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-000842-828. 88059 CANADA LTD. (ALIMENTS PESNER) demanderesse —vs— CAPPUCCINO RESTAURANT LTÉE. défenderesse. Le 30 mars 1982, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1194 rue Peel en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Caisse enregistreuse NCR, 1 congélateur Gibson, 2 réfrigérateurs Nordic 2 portes ch., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier (842-9192). Montréal, le 18 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-000958-825. BIENVILLE LEASEHOLDS INC. demanderesse —vs— BRASSERIE DALLAS INC. défenderesse. Le 30 mars 1982, à 12 heures (midi) à la place d'affaires de la défenderesse au No 625 rue Président Kennedy en la citéet district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse, 2 distributeurs à liqueur douce, 1 T.V. couleur RCA, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier (842-9192). Montréal, le 18 mars 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: A1052025O6, LA VILLE DE WESTMOUNT, Partie demanderesse —vs— CONSHIP CANADA CORP. Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 mars 1982 à 12:00 heures, au: 407 McGill #1002, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de CONSHIP CANADA CORP. saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en arborite brun avec aile à droite, 1 chaise de secrétaire, 1 sous-chaise, 1 table de coq, 2 fauteuils en corduroi brun. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. DENIS ST-LOUIS, huissier. (tél: 284-1007). Renseignements: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 15 mars 1982.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COUR PROVINCIALE, No.: 460-02-000011-827. BIENVENU ASSURANCES INC. Partie demanderesse —vs— 104260 CANADA LTÉE, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 mars 1982 à 13:00 heures, au: 6095 boul. Métropolitain #204, à St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 104260 CANADA LTÉE saisis en cette cause, consistant en: 1 radio AM FM cassette Candle avec 2 haut-parleurs, 1 bureau en L en bois, 1 machine à écrire Royal, 1 photocopieuse Olivetti, 1 filière 4 tiroirs, 1 bahut en imitation de bois, 1 bureau en métal, 5 chaises en tissus et métal chromé, 1 table de coin, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier. (tél: 284-1007). Renseignements: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 15 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-000958-825. BIENVILLE LEASEHOLDS INC. demanderesse —vs— BRASSERIE DALLAS INC. défenderesse. Le 30 mars 1982, à 12 heures (midi) à la place d'affaires de la défenderesse au No 625 rue Président Kennedy en la citéet district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse, 2 distributeurs à liqueur douce, 1 T.V. couleur RCA, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier (842-9192). Montréal, le 18 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-000690-813. 87967 CANADA LTÉE partie demanderesse —vs— CONSTRUCTION COVINO & FILS INC. partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 31 mars 1982 à 10:00 heures. Au: 66 St-Pierre, à St-Constant, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CONSTRUCTION COVINO & FILS INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 génératrice Wisconsin portative, 1 lot de 8 rouleaux d'isolant, 1 calculatrice à ruban Underwood, 1 lot de 25 feux d'urgence, 1 filière en métal 4 tiroirs, 1 bureau en bois 6 tiroirs, 1 réfrigérateur blanc Baycrest, 1 classeur en métal 4 tiroirs, 1 bureau en métal vert, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: NORMAND POISSANT, huissier; de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & Ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal le 16 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-000958-825. BIENVILLE LEASEHOLDS INC. demanderesse —vs— BRASSERIE DALLAS INC. défenderesse. Le 29 mars 1982, à 11 heures de l'avant-midi au lieu d'entreposage du gardien au No 5435 rue Ferrier en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 12 bancs bar, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier (842-9192). Montréal, le 18 mars 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, no: 500-05-016301-81-2. A.B.C. ENT. DÉMOLITION LTÉE partie demanderesse —vs— ENT. CONST. TOUPIN INC. partie défenderesse. Le 29 mars 1982 à 10 heures 30. Au 10,005 boul. Henri-Bourassa est, Riviere des Prairies, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ENT. CONST. TOUPIN INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 camion 10 roues 1756 immatricule VR-11811 de marque Mack, 1 grayder 1956 no série 3J5531 de marque Carterpilar, 1 camion van de marque Ford. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 15ième jour de mars 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-000690-813. 87967 CANADA LTÉE partie demanderesse —vs— CONSTRUCTION COVINO & FILS INC. partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 31 mars 1982 à 10:00 heures. Au: 66 St-Pierre, à St-Constant, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CONSTRUCTION COVINO & FILS INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 génératrice Wisconsin portative, 1 lot de 8 rouleaux d'isolant, 1 calculatrice à ruban Underwood, 1 lot de 25 feux d'urgence, 1 filière en métal 4 tiroirs, 1 bureau en bois 6 tiroirs, 1 réfrigérateur blanc Baycrest, 1 classeur en métal 4 tiroirs, 1 bureau en métal vert, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: NORMAND POISSANT, huissier; de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & Ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal le 16 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-000958-825. BIENVILLE LEASEHOLDS INC. demanderesse —vs— BRASSERIE DALLAS INC. défenderesse. Le 29 mars 1982, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5435 rue Ferrier en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 12 bancs bar, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier (842-9192). Montréal, le 18 mars 1982.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, no: 705-02-001989-813. LOUIS PHILIPPE HÉBERT, demandeur, —vs— LOUIS MOISAN, défendeur. Le 30 mars, 1982, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur, au no. 744 rue Notre-Dame, en la cité St-Sulpice, district de Joliette, de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon canadien en bois et causeuse tissus orange et jaune à carreaux, 1 divan 3 places, 1 fauteuil, 1 appuie-pieds, 1 table à café, 1 téléviseur portatif A.G.S. The Spectrum Color, vidéo K 452140 et accessoires, rotor Superior, 1 chaine stéréo A.G.S. AM/FM Multiplex et accessoires, 1 table tournante et 2 hauts-parleurs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GILLES DALCOURT, huissier. Joliette, 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-036777-816. ALINE LAFRENIÈRE, demanderesse, —vs— LES ENTREPRISES PLAN O DEC. INC., défenderesse. Le 29 mars 1982, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no. 132 rue Industriel Boucherville et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 couteau Moulure Richard, équipement, lot de vis, lot de bois, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERNIER, huissier. 288-6317. Montréal, 18 mars 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-050478-812. ALDIN GRAPHIC INC. partie demanderesse —vs— H.S. NÉGATIF INC. partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 mars 1982 à 13.00 heures. Au: 8315 Devonshire, à Mont-Royal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du H.S. NÉGATIF INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 loupe agrandissante avec support, 1 table de travail avec système d'éclairage, 1 répondeur téléphonique Philips modèle Code-a-Phone 1200, 1 bain pour négatif, 1 appareil photographique industriel, 1 appareil pour séchage, 2 tables pour bain de négatif, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier; de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal le 15 mars 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-040322-815. PIERRE MAX DUBUISSON & ALS. partie demanderesse —vs— WESNER GUERRIER partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 mars 1982 à 10.00 heures. Au: 290 Ste-Croix, à St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de WESNER GUERRIER saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Chevrolet Impala 1977 de couleur rouge et blanc plaque # T113621. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ROBERT POULIOT, huissier; de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal le 15 mars 1982.

Canada, Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE, no: 200-02-009370-81-0. "LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC partie demanderesse —vs—. JEAN SERGE CHAMPAGNE partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 mars 1982 à 11.00 heures. Au: 968 Rachel est, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN SERGE CHAMPAGNE saisis en cette cause, consistant en: 1 récepteur AM-FM Yamaha, 1 table tournante Yamaha, 4 haut-parleurs JBL, 2 causeuses, 1 chaise berçante, 1 bahut vitré, 1 lot de disques assortis. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier; de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal le 15 mars 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-031746-774. VILLE DE LAVAL partie demanderesse —vs— REGINA COMEAU partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 mars 1982 à 12.00 heures. Au: 5245 De Cannes, à Chomedey, Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REGINA COMEAU saisis en cette cause, consistant en: 1 bahut en bois brun vitré, 1 télévision de marque Philips 20" portative, 1 table à café en bois brun, 1 table de coin en bois brun, 1 fauteuil en bois brun et matériel rouge, 1 chaise berçante en bois brun, 1 cendrier sur pied, 2 lampes de table (rouge et beige). Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: CHARLES PAQUETTE, huissier; de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal le 16 mars 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, no: 500-27-011449-80-0. LA REINE partie demanderesse —vs— JEAN ALLIANCE partie défenderesse. Le 29 mars 1982 à 10:00 heures. Au 4161-40e rue, app. 2, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN ALLIANCE saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon 2 morceaux, 1 système de son de marque Lloyd's, 1 bibliothèque 4 étagères. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD FONTAINE, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 15ième jour de mars 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-000683-82-6. FAUST FLEURISTE EN GROS INC. partie demanderesse —vs— PAUL ÉMILE FORTIN partie défenderesse. Le 29 mars 1982 à 13.00 heures. Au 455, 2e avenue, Verdun, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PAUL ÉMILE FORTIN saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur de marque RCA, 1 set de salon 2 morceaux, 1 aspirateur de marque General Electric. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. GUY CORBEIL, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 15ième jour de mars 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-049520-81-5. LA CAISSE POP. DE LAFLÈCHE partie demanderesse —vs— ISAAC ALEXANDRE partie défenderesse. Le 30 mars 1982 à 11 heures 30. Au 441, Talbot, app. 12, Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ISAAC ALEXANDRE saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur console de marque Admiral, 1 set de salon 3 morceaux, 1 système de son de marque Yamaha. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL DUCHARME, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 15ième jour de mars 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-024304-81-3. SERVACO INC. partie demanderesse —vs— MME ARLÈNE BOUGIE LAROUCHE partie défenderesse. Le 29 mars 1982 à 14.00 heures. Au 11,661 Joly Pierrefonds, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MME ARLÈNE BOUGIE LAROUCHE saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. portative de marque Admiral, 1 set de salon 4 morceaux, 1 réfrigérateur de marque Coldspot. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE VILLENEUVE, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 15ième jour de mars 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, no: 500-02-051165-81-4. A.P.F. CROTONE LTÉE partie demanderesse —vs— GIOVANNI FALVO partie défenderesse. Le 29 mars 1982 à 11.00 heures. Au 8643 12e avenue, app. 6, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GIOVANNI FALVO saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur portative de marque Zenith, 1 système de son de marque Sound Design. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD FONTAINE, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 15ième jour de mars 1982.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-038770-81-9. ASSURANCES PERREAULT LTÉE partie demanderesse —vs— LOUIS BOILY partie défenderesse. Le 30 mars 1982 à 11.00 heures. Au 16, rue Bennett Chambly, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LOUIS BOILY saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1976 no série 62665530039 de marque Mercury Marquis. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER HAINAULT, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 15ième jour de mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-000012-828. LES HUILES NORCO LTÉE. demanderesse —vs— LAURENTIDE UPHOLSTERING INC. défenderesse. Le 29 mars 1982, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 3607 boul. Lévesque, Chomedey en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 3 machines à coudre Singer, 1 machine Blind Stitch Gensenco, 1 compresseur Speedair, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier (842-9192). Montréal, le 18 mars 1982.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, no. 705-02-001989-813. LOUIS PHILIPPE HÉBERT, demandeur, —vs— LOUIS MOISAN, défendeur. Le 30 mars, 1982, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur, au no. 744 rue Notre-Dame, en la cité St-Sulpice, district de Joliette, de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon canadien en bois et causeuse tissus orange et jaune à carreaux, 1 divan 3 places, 1 fauteuil, 1 appuie-pieds, 1 table à café, 1 téléviseur portatif A.G.S. The Spectrum Color, vidéo K 452140 et accessoires, rotor Superior, 1 chaine stéréo A.G.S. AM/FM Multiplex et accessoires, 1 table tournante et 2 hauts-parleurs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GILLES DALCOURT, huissier. Joliette, 12 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-050588-818. CANADIAN PACIFIC (CANADIAN PARCEL DELIVERY) demanderesse, —vs— BRUCE ROZON (VIDÉO PERFORMANCE ENRG.) défendeur. Le 29 mars 1982, à 10:30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no. 150 rue Place Côte Vertu apt. 502 en la cité ville Saint-Laurent district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son "Sansui stéréo recever 221" cassettes, table tournante etc. 1 tv couleur etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, 18 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, no. 500-05-014334-815. LES IMMEUBLES IMBROOK LTÉE, demanderesse, —vs— METS CORNELLI INC. défenderesse. Le 29 mars 1982, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au no. 1610 rue Provencher en la cité Brossard district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement de cuisine table de conférence 12' pieds, 1 chauffe eau à Gaz etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERNIER, huissier, 288-6317. Montréal, 18 mars 1982.

Province de Québec, District de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-001267-827. BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, demanderesse, —vs— GILLES ALLAIRE, défendeur. Le 29 mars 1982, à 13:00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au no. 743 rue Lechasseur en la cité Beloeil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 télé électrohome, 1 chaise bercante osier, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERNIER, huissier, 288-6317. Montréal, 18 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-041053-815. S.B.C. SOCIÉTÉ FINANCIÈRE LTÉE., demanderesse —vs— SEJEFA INC., défenderesse. Le 30 mars 1982, à 2.00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au 8455 rue Langelier, suite 400 en la cité de St-Léonard et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Dactylo électrique Olivetti & Acc., 1 Photocopieuse Xerox 660, 1 Calculatrice Underwood, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier 842-9192. Montréal, le 18 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-039897-801. FROST FOOD PROVISIONERS INC., demanderesse —vs— LAURENT BOND, défendeur. Le 30 mars 1982, à 3.00 heures au domicile du défendeur au 12,207 rue Place Philipe de Bon, Rivière des Prairies en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Toshiba, 1 congélateur et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier 842-9192. Montréal, le 18 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-051691-819. AMGA POULTRY & MEAT CO. LTD., demanderesse —vs— 94160 CANADA LTÉE. - Restaurant Deli Terrasse des Sources Enrg., défenderesse. Le 31 mars 1982, à 10.00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au 3360 boul. des Sources en la cité de Dollard des Ormeaux et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Caisse enregistreuse MCR, 1 Machine à glace Kold Draft, 1 Chambre froide Foster & Acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier 842-9192. Montréal, le 18 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 61-1621. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse —vs— M.R. JARVIS, défendeur. Le 31 mars 1982, à 10.00 heures au domicile du défendeur au 1625 boul. de Maisonneuve ouest, app. 1612 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Panasonic et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier 842-9192. Montréal, le 18 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-008110-822. STERMER ET AL. demandeurs —vs— PIERRE LAVALLIÈRE, défendeur. Le 31 mars 1982, à 11.00 heures au domicile du défendeur au 3345 rue Cartier, app. 102, Chomedey en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Granada port. et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier 482-9192. Montréal, le 18 mars 1982.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, no: 700-05-001741-796. A.B. KRAMER partie demanderesse —vs— HELMUT BRINKMEIER partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 29 mars 1982 à 13.00 heures. Au 588 Forget, à St-Jovite, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de HELMUT BRINKMEIER saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Pontiac Leman plaque # 814L713, brun, 1 poêle à bois en fonte, 1 peau d'ours noire avec tête, 1 carabine calibre 22, 1 poêle à combustion lente, 1 poêle à bois blanc Bélanger, 1 téléviseur noir et blanc Zénith 12", 1 amplificateur avec tourne-disque incorporé Lloyds, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN RICHER, huissier; de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal le 15 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 60-3922. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse —vs— DIMITRIOS AUGOUSTIS, défendeur. Le 31 mars 1982, à 1.00 heures au domicile du défendeur au 4486 rue Notre Dame, Chomedey en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier 842-9192. Montréal, le 18 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 67-1348. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse —vs— ZAVEN KESHISHIAN, défendeur. Le 31 mars 1982, à 2.00 heures au domicile du défendeur au 747 rue Guy en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 18 Écrans et panneaux assorties, 1 humidificateur Electrohome, 27 Trépieds avec lampes, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier 842-9192. Montréal, le 18 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 106143472. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse —vs— CONCEPT 440 INC., défenderesse. Le 31 mars 1982, à 2.00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au 440 rue Place Jacques Cartier en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 coffre fort National 2x2x3, 1 lot d'équipement de bureau assorties, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier 842-9192. Montréal, le 18 mars 1982.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-045704-819. DIANA TRAVEL SERVICE INC., demanderesse —vs— CHRISTOS ANGELOPOULOS, défendeur. Le 31 mars 1982, à 3.00 heures au domicile du défendeur au 150 rue Victoria en la cité de l'Épiphanie, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur console et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier 842-9192. Montréal, le 18 mars 1982.

Province de Québec, District de Joliette, COUR SUPÉRIEURE, No.: 705-64-000422-804. GEORGIANNE DUMAS, demanderesse —vs— JACQUES LANGLOIS, défendeur —et— ALARIE AUTO BODY ENR., tiers-saisie. A/S Henri Alarie. Le 30 mars 1982, à 11.00 heures au lieu d'entreposage du tiers-saisi situé au 12 rue Cavanagh en la cité Repentigny, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Scout international (4x4) 1974 de couleur rouge, odomètre 62,379 milles. Conditions: ARGENT COMPTANT. GILLES DALCOURT, huissier. Joliette, 12 mars 1982

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no: 500-02-050272-819. CRÉATION MARPEL INC. partie demanderesse —vs— ARTICLES DE CUIR DE L'OUEST INC. partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 mars 1982 à 12.00 heures. Au 8244 boul. Champlain, à Lasalle, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ARTICLES DE CUIR DE L'OUEST INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 étagère en bois brun 2 tiroirs, 1 comptoir vitré, 1 ensemble de sacs à voyage bleu, 1 lot de valises en cuir de différentes marques, 1 lot de bourses en cuir de différentes couleurs, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ROBERT POULIOT, huissier; de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal le 15 mars 1982.

PAUL MARCEL GILLES LAMARRE

Avis est par les présentes donné que PAUL MARCEL GILLES LAMARRE, contrôleur, résidant et domicilié au 5120 rue Macdonald, Apt. 204, dans la ville de Côte St-Luc, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom pour celui de PAUL MARCEL GIRARD LAMARRE.

MONTRÉAL, ce 8 mars 1982

PROCUREURS DU REQUÉRANT

GRANICH, KRYMALOWSKI & ASS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO. 500-02-005062-828

DANIEL NARD

demandeur

-vs-

FRANCOIS ALIPS

défendeur

AVIS est donné à M. François Alips de lieux inconnus de comparaître dans le délai de (30) trente jours à compter de cette publication, au greffe de la Cour Provinciale au no. 10 est rue St-Antoine, Montréal.

Une copie de bref de saisie avant jugement a été laissé au greffe de la Cour Provinciale à son intention.

A défaut par vous de comparaître dans le délai prévu, un jugement pourra être prononcé contre vous, sans autre avis ni délai.

Mes Mondor Labelle & ass.
50 ouest Boul. Crémazie
suite 910 Montréal.
Tél: 382-1900
Montréal le 18 mars 1982

Armand Beaulieu
Greffier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-000-288-820

YVES DIETZ,

requérant

-vs-

DENISE FAFARD,

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

DENISE FAFARD, intimée, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de TRENTE (30) jours à compter de la présente publication.

UNE COPIE de la requête pour garde d'enfant (art. 827 c.p.c.) a été laissée au Greffe du Palais de Justice de MONTRÉAL à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procèdera à obtenir contre vous, par défaut, jugement avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

LAVAL, ce 15 mars 1982

FORGUES, BELISLE & LACOMBE
procureurs du requérant

PRENEZ AVIS que le requérant Wilbrod Boutin, R.R. 6, Coaticook, P.Q. détenteur du permis M-501937 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à donner aux conditions réglementaires le service de transport suivant:

TRANSPORT RESTREINT-REMORQUAGE SEULEMENT.

Transport par remorquage des remorques et semi-remorques vides ou chargées du requérant-conjoint EDGAR TREMBLAY (M-302045) qui agira comme voiturier-roulier.

Le présent service sera autorisé en vertu de toutes les clauses du permis du roulier portant le numéro M-302045 le tout pour une durée de 364 jours.

De plus, le requérant-conjoint Edgar Tremblay demande à la Commission des Transports du Québec un permis de courtier en transport.

1ère parution: 18 mars 1982
2ème parution: 19 mars 1982

Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la deuxième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 505 rue Sherbrooke est, Montréal, P.Q.

Me Marc M. Delage, procureur
ST-HILAIRE DE BLOIS & ASSOCIÉS
220 Grande-Allée est, suite 850
Québec, PQ.
G1R 2J1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

No.: 700-05-000198-824

FIDUCIE DU QUÉBEC,

Partie demanderesse

c.

GASTON ROBICHAUD,

Partie défenderesse

-et-

SUZANNE POISSANT, MICHEL VERDIER, LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD., LE RÉGISTRATEUR AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE TERREBONNE,

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

A: GASTON ROBICHAUD, défendeur et SUZANNE POISSANT, mise-en-cause.

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la publication. Deux copies de la déclaration et du bref d'assignation ont été laissées au Greffe de cette Cour à votre intention.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, ce 15 mars 1982

LUCIE PÉLOQUIN
Protonotaire adjoint

Mes De Grandpré, Colas & Ass.,
2501 Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal (Québec)
Tél: 878-4311

AVIS DE RÉTROCESSION

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal sous le no: 3244123, SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BNE LTÉE a rétrocédé et transféré de nouveau à MONTRÉAL SPORT PANT HOUSE INC./MAISON DU PANTALON SPORT DE MONTRÉAL INC., 9400 boul. St-Laurent, Montréal, Québec, manufacturiers de jeans et de vêtements de sport pour dames, tous droits, titres et intérêts de SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BNE LTÉE, en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BNE LTÉE en date du 1 avril 1977 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal sous le no: 2770609.

Fait ce 8e jour de février 1982.

SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BNE LTÉE

CANADA
PROVINCE DE

Avec 3 buts, Frycer assomme les Nordiques

TORONTO (PC) — L'ailier droit Miroslav Frycer a pris une douce revanche sur ses excoéquipiers en signant un tour du chapeau, dont deux en l'espace de 39 secondes au second engagement, dans un triomphe des minables Maple Leafs de Toronto sur les Nordiques de Québec.

Les Maple Leafs n'avaient pas l'air d'une formation qui n'a remporté que deux gains à ses 19 dernières sorties. En effet, ils se sont même permis d'intimider les joueurs de Michel Bergeron et une longue échauffourée mettant en lumière les talents de pugilistes de Jim Korn et Wally Weir, entre autres, a marqué la deuxième période.

L'attaque des Nordiques a semblé en panne tout au long de la soirée. Ainsi, le gardien de but des Leafs, Michel Larocque, a sans doute connu sa soirée la plus facile de la saison.

Rick Vaive et Normand Aubin ont procuré les devants 2-0 aux Torontois dès l'engagement initial.

Puis Walt Poddubny portait la priorité des siens à 3-0 avant que le vétéran Marc Tardif n'ouvre le compte pour les Québécois.

C'est à ce moment que Frycer, obtenu en échange de Wilfrid Paiement, a frappé comme l'éclair avant le son de la seconde sirène.

En troisième, Dave Pichette et Paiement inscrivaient les deux derniers filets des Nordiques dans une cause perdue, alors que Frycer complétait son tour du chapeau sous les yeux éblouis de ses anciens compagnons de jeu et des 16,360 spectateurs. Un total de 164 minutes de pénalités ont marqué cette rencontre virile. Daniel Bouchard a eu à faire face à 35 tirs des Leafs, alors que Larocque n'a eu qu'à en repousser 21.

À New York, Reijo Ruotsalainen a marqué trois buts en établissant un record d'équipe pour un défenseur-recrue tant pour les buts que les points hier soir, alors que les Rangers ont supplanté les Flyers de Philadelphie 5-2.

Mike Rogers a aussi établi un record d'équipe pour les Rangers avec deux aides qui lui ont donné au moins un point dans 15 matches successifs. Les Rangers ont ainsi pris une avance de cinq points sur les Flyers au 2e rang dans la section Patriok de la LNH.

Ruotsalainen, qui domine les défenseurs-recrues du circuit pour les buts, a d'abord mis fin à une égalité de 1-1 dans la première période, puis il a ajouté ses deux autres buts dans la 2e reprise.

Eddie Johnstone et Robbie Ftorek ont complété le total des vainqueurs tandis que Bob Hoffmeyer et Tim Kerr répliquaient pour les vaincus aux dépens du gardien Steve Weeks qui en était à son 12e match sans revers.

À Bloomington, la recrue Dale Hawerchuk a poursuivi son élan hier soir en enregistrant deux buts, dont le vainqueur, procurant ainsi un gain de 3-2 aux Jets de Winnipeg aux dépens des North Stars du Minnesota.

Comme à Toronto, cette rencontre fut également marquée par la violence. À la 12e minute du match, Ken Solheim et Paul MacLean en sont d'abord venus aux coups. Puis, quelque 59 secondes plus tard, les deux bancs se sont vidés après que Dino Ciccarelli eut engagé la bagarre une deuxième fois avec Tim Trimper à la sortie du banc des pénalités.

Un total de 166 minutes de punitions a été décerné à la suite de cette mêlée générale, les North Stars écopant davantage de la sévérité de l'officiel avec 98 minutes.

Les Jets ont pris les devants de manière rapide en première période avec les buts de Paul MacLean et le premier d'Hawerchuck.

Steve Payne et Jack Carlson devaient ensuite égaler les chances, mais Hawerchuck a scellé l'issue du match à mi-chemin en troisième.



Michel Larocque, le gardien des Maple Leafs de Toronto, tente désespérément de capter la rondelle lancée par Dale Hunter des Nordiques malgré l'opposition du défenseur Bob McGill. Les Leafs l'ont emporté 6-3 après un match rude.
(Photolaser CP)

SOMMAIRES

Jets 3, North Stars 2

Première période

1—WINNIPEG: MacLean (30)
Christian, Lukovich 5:54
2—WINNIPEG: Hawerchuk (40)
MacLean 6:59
3—MINNESOTA: Payne (29)
Hartsburg, Smith 10:30
Punitions — Young Min 5:47, MacAdam Min 8:10, Small Wpg 10:59.

Deuxième période

4—MINNESOTA: Carlson (6)
Solheim, Young 3:26
Punition — Babych Wpg 11:14.

Troisième période

5—WINNIPEG: Hawerchuk (41)
Trimper, MacLean 10:16
Punitions — Solheim Min, MacLean Wpg majeures 12:00, Trimper Wpg, Ciccarelli Min triples mineures, double inc. de partie, Young Min double inc. de partie, Hawerchuk Wpg, Carlson Min mineures, inc., Dupont Wpg, Watters Wpg, Hopkins Wpg, Hartsburg Min, Broten Min, McCarthy Min, Giles Min inconduites 12:59, Levie Wpg 14:26.

Tirs au but

Winnipeg ..... 10 9 7—26
Minnesota ..... 19 13 11—43
Gardiens: Stanlowski, Winnipeg; Meloche, Minnesota.
Assistance — 15,784.

Rangers 5, Flyers 2

Première période

1—RANGERS NY: Johnstone (21)
Ftorek, Dom Maloney 7:56
2—PHILADELPHIE: Hoffmeyer (7)
Flockhart 8:33
3—RANGERS NY: Ruotsalainen (13)
Vickers, Pavelich 16:55
Punitions — Duguay NYR dou. min., Bathe Phi 8:57, Linseman Phi 12:42.

Deuxième période

4—RANGERS NY: Ruotsalainen (14)
Rogers, Pavelich 3:57
5—RANGERS NY: Ruotsalainen (15)
Rogers, Fotiu 15:56
6—PHILADELPHIE: Kerr (17)
Sinisalo, Clarke 16:49
Punitions — Hoffmeyer Phi 2:53, Bathe Phi, Pavelich NYR 10:15.

Troisième période

7—RANGERS NY: Ftorek (6)
Johnstone, Laidlaw 6:44
Punitions — Clarke Phi 3:45, Bathe Phi min., maj., inc., Pavelich NYR maj., inc. 10:10, Linseman Phi 15:53, Clarke Phi, Ruotsalainen NYR 17:09, Gorence Phi 17:37.

Tirs par

Philadelphie ..... 9 6 5—20
NY Rangers ..... 8 18 18—44
Gardiens — Lindbergh, Philadelphia; Weeks, NY Rangers.
Assistance — 17,416.

Oilers 10, Penguins 4

Première période

1—EDMONTON; Anderson (35)
Messier, Larivière 1:21
2—EDMONTON; Gretzky (85)
Hagman, Messier 12:16
3—EDMONTON; Fogolin (3)
Semenko, Boschman 17:17
Pénalités: Hughes Edm 2:14, Baxter Pgh 10:52, Ferguson Pgh 11:04.

Deuxième période

4—PITTSBURGH; Bullard (33)
Stackhouse, Price 0:55
5—EDMONTON; Larivière (1)
Hughes, Gretzky 7:47
6—EDMONTON; Gretzky (86)
Kurri, Siltanen 13:52
7—EDMONTON, Lumley (29)
Coffey 16:10
8—PITTSBURGH; Gardner (29)
..... 19:08
9—PITTSBURGH; Hotham (2)
Kehoe, Gardner 19:41
Pénalités: Hunter Edm 4:26, Anderson Edm 8:43.

Capitals 6, Canucks 6

Première période

1—VANCOUVER: Williams (13)
..... 1:47
2—VANCOUVER: Delorme (9)
Rota, McCarthy 2:56
3—WASHINGTON: Gustafsson (24)
Gartner, Parro 8:29
4—WASHINGTON: Maruk (56)
Murray, Valentine 9:17
5—WASHINGTON: Gartner (33)
Gustafsson, Walter 14:56
6—VANCOUVER: Rota (13)
Gradin 15:04
Pénalités—Delorme Vcr, Green Wash 3:09, Fraser Vcr 9:55, Walter Wash 12:32, Williams Vcr 16:46.

Deuxième période

7—VANCOUVER: Currie (21)
Lindgren, Williams 5:19
8—WASHINGTON: Veitch (8)
Maruk, Hicks 7:14
9—WASHINGTON: Walter (35)
Murray, Valentine 10:21
Pénalités—Williams Vcr 5:25, Walter Wash 6:06, Rota Vcr 8:19, Murray Wash 12:20.

Troisième période

10—VANCOUVER: Williams (14)
Boldirev 11:18
11—VANCOUVER: Gradin (33)
Rota, Smyl 16:12
12—WASHINGTON: Carpenter (30)
Veitch 18:44
Pénalité—Halward Vcr 1:08.

Tirs au but:

Vancouver ..... 8 17 12—37
Washington ..... 10 12 11—33
Gardiens—Brodeur, Vancouver; Parro, Washington.
A.—9,532.

Leafs 6, Nordiques 3

Première période

1—TORONTO: Valve (45)
Deriago, Poddubny 4:23
2—TORONTO: Aubin (14)
Frycer 14:31
Punitions — Hickey Qué 7:38, Anderson Tor 19:57.

Deuxième période

3—TORONTO: Poddubny (1)
Manno 6:56
4—QUÉBEC: Tardif (37)
Goulet, Paiement 11:28
5—TORONTO: Frycer (21)
Martin, Manno 16:22
6—TORONTO: Frycer (22) 17:01
Pénalités — Pichette Qué 1:29, Hunter Qué, Salming Tor 4:03, Melrose Tor, Stastny Qué 4:20, Hunter Qué, Salming Tor 6:22, Weir Qué, Korn Tor, mineures, Inconduites, matches, P. Stastny Qué, Salming Tor 13:35, Rochefort Qué 14:24, Bouchard Qué, inconduite, Rochefort Qué mineure, inconduite 17:01.

Troisième période

7—QUÉBEC: Pichette (6) 7:32
8—TORONTO: Frycer (23)
Melrose 17:24
9—QUÉBEC: Paiement (25)
Aubry 17:45
Punitions — Melrose Tor dou. min., Paiement Qué 1:37, Benning Tor 7:53, McGill Tor 11:25, Cloutier Qué 12:02, Poddubny Tor 14:33.

Tirs au but

Québec ..... 6 6 9—21
Toronto ..... 13 15 7—35
Gardiens: Bouchard, Québec; Larocque, Toronto.
Assistance — 16,360.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
Hartford 7, Québec 5
Buffalo 3, Boston 3
Winnipeg 7, St-Louis 3
Hier
Rangers NY 5, Philadelphie 2
Vancouver 6, Washington 6
Winnipeg 3, Minnesota 2
Toronto 6, Québec 3
Islanders NY au Colorado
Pittsburgh 4, Edmonton 10
Calgary à Los Angeles
Ce soir
Vancouver à Montréal
Buffalo à Hartford
Chicago à Philadelphie
St-Louis à Detroit
Vendredi
Calgary à Edmonton

Les meneurs
(parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	84	108	192
Bossy, Isl	55	78	133
Trottier, Isl	49	72	121
P. Stastny, Qué	41	80	121
Maruk, Was	55	65	120
Smith, Min	41	68	109
Dionne, LA	45	61	106
Savard, Chi	30	75	105
Ciccarelli, Min	52	47	99
Taylor, LA	38	56	94
Anderson, Edm	34	60	94

	b	a	pts
Guy Lafleur	26	56	82
Keith Acton	33	46	79
Mark Napier	35	37	72
Mario Tremblay	29	36	65
Pierre Mondou	30	31	61
Larry Robinson	11	45	56
Steve Shutt	29	23	52
Doug Jarvis	19	26	45
Bob Gainey	20	23	43
Réjean Houle	10	27	37
Rod Langway	5	29	34
Doug Risebrough	15	18	33
Doug Wickenheiser	10	19	29
Brian Engblom	3	24	27
Robert Picard	1	25	26
Mark Hunter	16	9	25
Craig Laughlin	11	10	21
Gaston Gingras	5	13	18
Chris Nilan	7	4	11
Gilbert Delorme	3	7	10
Rick Wamsley	0	2	2

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
M. Holden	20	0	0	0.00
D. Herron	1427	61	3	2.56
R. Wamsley	1846	81	2	2.63
R. Sévigny	967	52	0	3.23

(Un but dans un filet désert, Sévigny et Herron se partagent un blanchissage.)

Ligue Majeure du Québec

(Quarts-de-finale)
Mardi
Chicoutimi 5, Montréal 3
Laval 6, Hull 2
Sherbrooke 8, Granby 3
T.-Rivières 7, Shawinigan 5
Hier
Montréal 3, Shawinigan 0
Chicoutimi 9, T.-Rivières 5
Laval 6, Sherbrooke 5
Hull 7, Granby 3
Vendredi
Chicoutimi à Sherbrooke
Shawinigan à Hull
Granby à Montréal
Laval à T.-Rivières

Ligue Collégiale AAA

(Demi-finales 4 de 7)
Vendredi
St-Jérôme à Thetford Mines
(La série est égale 1-1)
St-Georges à St-Laurent
(St-Laurent mène la série 2-0)
Dimanche
Thetford Mines à St-Jérôme
St-Laurent à St-Georges

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles

Section Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	71	42	12	17	328	195	101
BOSTON	72	38	24	10	280	247	86
BUFFALO	71	35	21	15	267	226	85
QUÉBEC	72	31	27	14	321	310	76
HARTFORD	70	20	34	16	236	301	56

Section Patrick

x—NY ISLANDERS	70	47	15	8	340	221	102
NY RANGERS	71	34	24	13	273	270	81
PHILADELPHIE	71	34	29	8	288	285	76
PITTSBURGH	71	27	33	11	266	294	65
WASHINGTON	71	23	37	11	287	301	57

Conférence Clarence Campbell

Section Norris

MINNESOTA	72	32	20	20	313	257	84
WINNIPEG	71	29	29	13	283	302	71
ST-LOUIS	71	28	37	6	273	311	62
CHICAGO	71	26	35	10	295	322	62
TORONTO	72	18	38	16	273	339	52
DÉTROIT	71	18	41	12	240	312	48

Section Smythe

x—EDMONTON	73	43	17	13	376	274	99
CALGARY	72	26	30	16	300	309	68
VANCOUVER	72	24	33	15	249	267	63
LOS ANGELES	70	21	34	15	270	314	57
COLORADO	71	17	43	11	216	311	45

x-Champion de section

Circuit de trois points contre les Yankees

Hostetler, un nom à retenir

par Michel Lajeunesse

WEST PALM BEACH, Floride (PC) — Dave Hostetler pourrait brouiller les cartes au camp d'entraînement des Expos. On ne misait pas sur lui avant le camp, mais il fait tellement bien depuis le début des matches hors-concours qu'il pourrait forcer la direction des Expos à reviser ses positions.

Hier, le longiligne joueur de premier coussin a claqué un circuit monstre de trois points contre Ron Guidry et a arraché un simple à George Frazier pour procurer une victoire de 6-4 aux Expos contre les Yankees de New York devant 5,706 spectateurs, hier à West Palm Beach.

Hostetler a porté sa moyenne à .500 depuis le début du camp, lui qui ne devait même pas jouer hier. Warren Cromartie devait évoluer au premier hier, mais il souffrait de maux d'estomac. «Hoss», comme le surnomment ses coéquipiers, a donc pris sa place.

«Hostetler a joué au baseball cet hiver en République dominicaine et il a dominé la ligue pour les circuits et les points produits, a fait remarquer Jim Fanning. C'est le joueur qui s'est le plus amélioré dans toute l'organisation des Expos depuis un an. Il pourrait compliquer la situation au premier coussin. Il pourrait fort bien demeurer avec nous, si ce n'est pas comme joueur de premier but, ce serait comme frappeur suppléant. Son coup de bâton pourrait nous aider. On ne sait jamais ce qui peut se passer. Un échange pourrait toujours se produire et il pourrait se retrouver au premier coussin en avril. Pour l'instant, Cro est notre joueur de premier but et Tim Wallach a fait des progrès parce qu'il peut évoluer à plusieurs positions, mais nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le travail de Hostetler.»

Quant à Hostetler, il n'a aucunement l'intention de retourner dans les mineures. Il ne veut pas penser à Wichita, filiale AAA des Expos.

«Je veux jouer dès cette saison dans les ligues majeures. Je ne veux plus évoluer dans le AAA. Je sais que je peux aider cette équipe et si je continue à frapper la balle de cette façon, ils ne pourront plus m'ignorer.»

Hostetler, auteur de 27 circuits l'an dernier avec les Bears de Denver, a travaillé très fort depuis un an et il ne veut plus attendre. Il veut sa chance maintenant.

Hostetler aura 26 ans dans quelques jours et il est persuadé qu'il est temps pour lui de jouer dans les majeures. Les Expos devront peut-être penser de la même façon s'il continue de frapper de la sorte.

Le gérant Jim Fanning a tenu à souligner par ailleurs la tenue de Jeff Reardon, qui a lancé la dernière manche pour les Expos. Il en était à sa première présence au monticule de tout le camp d'entraînement. Il a accordé un petit simple au champ intérieur, et il s'est même permis de retirer Mumphrey sur des prises.

«Pour moi, c'est le fait saillant du match, a dit Fanning. Que Reardon fasse aussi bien contre un tel club à son premier match est plus qu'encourageant. Sa rapide était très bonne et ses balles à effet étaient excellentes. Je crois toujours qu'il sera un des meilleurs releveurs de toute la Ligue nationale cette saison.»

Rodney Scott a bien fait au deuxième coussin, de même que Chris Speier à l'arrêt-court. André Dawson était également de la partie au champ centre. Larry Parrish jouait au troisième, Tim Wallach se retrouvait au champ droit et Gary Carter, auteur de trois points produits, agissait comme receveur.

«Nous avons joué contre une bonne équipe et je voulais envoyer mes meilleurs joueurs dans la mêlée, a dit Fanning. Cet alignement pourrait ressembler beaucoup à celui qui débutera à Pittsburgh. Je voulais voir ce que mes meilleurs joueurs allaient faire contre Ron Guidry et Rich Gossage. Nous pourrions revoir ces gars-là dans la Série Mondiale. Scott commence à jouer en deuxième vitesse et je n'ai jamais vu Speier courir avec autant de rapidité. Ces deux joueurs sont en forme et ils veulent conserver leur poste».

Le Canadien se prépare déjà aux séries

par Bernard Cyr
de la Presse Canadienne

L'entraînement du Canadien de Montréal en vue du match de ce soir contre les Canucks de Vancouver s'est déroulé, hier, sous le signe de la détente. Les joueurs ont sué à grosses gouttes, mais ils avaient tous le sourire en sortant de la patinoire.

«C'est comme ça quand on gagne, disait le vétéran Réjean Houle au terme d'un exercice d'une heure. Nous sommes tous beaux et fins aux yeux du public et des médias, ce qui nous enlève déjà beaucoup de pression. Nous paraissions peut-être détendus ce matin, mais c'est tout simplement parce que nous avons confiance en nos moyens. C'est bon signe à la veille des séries.»

Un climat vraiment particulier règnait en effet au Forum. Bob Gainey et Mark Napier donnaient des conseils que le jeune Mark Hunter écoutait religieusement et Larry Robinson montrait des techniques particulières à Gaston Gingras.

«Notre préparation mentale et physique pour les séries est amorcée inconsciemment et ça se ressent lors des exercices, précisait Houle. Nous travaillons fort, mais c'est toujours plus agréable et facile de travailler lorsque tout va bien.»

Houle avoue toutefois qu'il est difficile de comparer la préparation de cette année à celle de l'an dernier: «On connaissait aussi une bonne période à la même époque l'an dernier. Je me souviens que nous avions battu les Islanders, mais en entrant dans les séries, le ciel nous a dégringolé sur la tête.»

«La situation sera cependant différente cette année, croit-il. Nous savons à quoi nous attendre, si, par exemple, nous affrontons les Nordiques de Québec en première ronde. Il est sûr que l'élimination rapide du printemps dernier a laissé des blessures psychologiques parmi les troupes, mais elle nous servira aussi dans un sens positif, comme source de motivation.»

Houle a aussi connu l'époque de gloire du Canadien, les quatre conquêtes consécutives de la Coupe Stanley, et il ne juge pas l'édition actuelle aussi forte que celle de 1976, par exemple.

«Nous ne pouvons plus dominer la ligue comme à cette époque. En 1976, nous n'avions subi que huit défaites. L'équipe de cette année est très bonne et nos chances de nous rendre jusqu'au bout sont aussi légitimes que celles de bien des équipes. Mais il faudra travailler plus fort, être en parfaite condition physique et psychologique et être épargnés par les blessures. Ce sont tous ces petits détails qui font la différence entre une équipe championne et une aspirante.»

Par ailleurs, l'ailier droit Guy Lafleur, qui devait recommencer à patiner hier, ne participera pas aux rencontres de samedi et dimanche, contrairement à ce qu'on croyait en début de semaine.

«C'est l'enflure qui prend du temps à se résorber, a expliqué le physiothérapeute Yvon Bélanger. Il lui est encore impossible d'enfiler son patin.»

L'entraîneur Bob Berry n'estime pas nécessaire d'effectuer des changements au sein de son alignement de la fin de semaine dernière: «(Pierre) Mondou est celui qui serait le plus apte à revenir au jeu, mais nous ne voulons rien hâter à la veille des séries. Nous préférons attendre un peu. Quant à Lafleur et (Doug) Risebrough, ils ne sont pas prêts physiquement.

Risebrough, qui avait participé à l'exercice de mardi, n'a pu terminer celui d'hier.

L'idéal olympique se vit aussi à l'extérieur du stade

par Pierre D. Jurtschyschyn

Serge Létourneau s'est retrouvé un matin d'été sur le mont Kronion, près d'Olympie, en Grèce. Représentant le Québec au sein de la délégation canadienne à l'Académie internationale olympique, il était accompagné par le Dr Fernand Landry, de l'Université Laval.

«Soudainement, il a attiré notre attention vers l'horizon. À ce moment précis, le soleil se levait sur Olympie, spectacle grandiose de par sa beauté, et par l'histoire qu'il rappelait. Il y a plus de 2500 ans se tenaient au lieu même où nous étions, les premiers Jeux olympiques connus...»

Comme l'homme peut parfois se sentir petit devant l'univers! Devant l'ampleur de la cérémonie que la nature déroule devant ses yeux, Serge Létourneau s'est remémoré alors le marcheur Marcel Jobin qui, dans son livre, «Le fou en pyjama», a transmis cette sensation bizarre d'écrasement, de petitesse.

Jobin s'est demandé, dans le stade avant la course, ce qu'un petit gars de Shawinigan faisait là devant plus de 80,000 spectateurs. Ce que Jobin a vécu sur la piste du Stade olympique ce jour-là, Létourneau, un jeune homme de 23 ans originaire de Chibougamau, l'a vécu, hors compétition, sur une montagne à regarder le lever du soleil et à discuter d'olympisme, moyen de compréhension internationale.

«L'Académie olympique a été fondée en 1961 par John Katseas et Karl Diem, afin de promouvoir l'esprit et le mouvement olympique et de favoriser la compréhension entre les peuples par le biais du sport et l'idéal olympique».

«Au début, l'Académie était un gigantesque camp en plein air, les délégués couchant sous la tente. Maintenant, un édifice fort simple, à la fois dortoir et salle de réunion, reçoit les participants. Nous dormions à huit par chambre, sur des lits à étage. Tout est propre, mais sans luxe. J'ai partagé ma chambre avec un délégué du Japon, du Cameroun, de l'Algérie et du Luxembourg.»

L'Académie organise deux types de sessions de rencontres. D'abord, des sessions générales, comme celle à laquelle il a assistée, alors que des jeunes de partout discutent d'olympisme à partir des discours de conférenciers tels le Dr. Landry. Le voyage est entièrement défrayé par les comités olympiques nationaux, le Comité olympique hellénique et le CIO. Il dure trois semaines.

Aussi, l'Académie met sur pied des sessions spéciales à l'intention de groupes particuliers: les arbitres, les athlètes, les dirigeants, les journalistes... «D'ailleurs, la session dont j'ai fait partie a fait une recommandation officielle afin de sensibiliser davantage les médias à l'esprit olympique et de susciter une participation accrue des journalistes à l'Académie.»

Serge Létourneau a déjà vécu les Jeux du Canada à titre de membre de l'équipe d'escrime du Québec, spécialité épée. Initié par Henri Sassine, l'entraîneur du club Scaramouche de Chibougamau, il a vite commencé lui-même à montrer aux plus jeunes les rudiments de l'escrime. «Mr. Sassine a mis au point un système fantastique, et pourtant fort simple: il entraîne les meilleurs escrimeurs, l'élite; ceux-là enseignent aux espoirs, ceux qui veulent s'améliorer; et ces derniers initient les nouveaux. Cela nous a aidés d'abord à mieux comprendre et à mettre en pratique les diverses techniques car, pour enseigner, il faut savoir, cela nous a permis aussi de mieux comprendre ce que l'entraîneur vivait avec nous, puisque nous vivions cette même relation entraîneur-athlète avec un autre.»

Mais l'olympisme est aujourd'hui sa nouvelle passion. «On accuse présentement le sport, et encore plus l'olympisme d'être élitiste. Il est vrai que la structure d'accession au CIO est très étanche: on n'y trouve que des nobles et des riches. Il est vrai que les athlètes sont une élite tout autant exclusive. Mais l'olympisme comme pédagogie, comme l'avait imaginé Pierre de Coubertin, s'adresse à tous, à la masse.

«Car on peut avoir l'esprit olympique à son travail, au bureau ou à l'usine, en voulant faire mieux, en cherchant à améliorer ce que l'on est, ce que l'on fait. C'est en évitant une attitude passive, désintéressée, de s'asseoir sur le quotidien. Tous ne peuvent participer aux Jeux olympiques, mais ce n'est là qu'un moyen, pas une fin. L'olympisme, c'est un esprit.» Citius, altius, fortius.

Les Mahre triomphent en géant

BAD KLEINKIRCHHEIM, Autriche (Reuter) — Si le début de saison fut dominé par le duel Phil Mahre-Ingemar Stenmark, la fin de saison est placée sous le signe du combat entre les frères Mahre qui ont fêté leur troisième victoire consécutive à Bad Kleinkirchheim à l'occasion du septième slalom géant de la saison disputé dans des conditions idéales, Steve précédant Phil de sept centièmes seulement.

Les deux jumeaux ont réalisé ainsi leur troisième double de la saison après les slaloms de Cortina d'Ampezzo et de Garmisch-Partenkirchen.

En s'imposant de justesse, Steve permet à Stenmark, décevant dix-septième à près de quatre secondes, de conserver la tête de la Coupe du monde de slalom géant alors qu'il reste encore deux courses à courir à Kranjska Gora (Yougoslavie) et Sansicario (Italie).

Ingemar est encore en tête avec 100 points, ex-aequo avec Phil Mahre, mais Steve, quatrième avec 60 points, peut encore les battre.

Le Suisse Firmin Zurbriggen, brillant troisième, a réussi sa meilleure performance dans la discipline, de même que son jeune camarade Martin Hangl, excellent neuvième. La formation helvétique se rapproche ainsi un peu, en Coupe des nations, des Autrichiens dont on attendait mieux.

Ken Read champion canadien

INVERMÈRE, C.-B. (PC) — Le Suisse Urs Raeber a devancé un brillant peloton de Canadiens hier pour remporter la descente de la coupe Shell devant Ken Read, de Calgary Raeber a affiché un temps de 1:42.80, soit un centième de seconde de mieux que Read. Todd Brooker a pris la troisième place, devant Steve Podborski, toujours en quête d'un triomphe dans cette compétition, quatrième en 1:43.58.

Par ailleurs, Dianne Lehodey, de Calgary, a triomphé chez les dames avec plus d'une seconde d'avance sur Shanne Leavitt, de Calgary.

La championne mondiale Gerry Sorensen, de la C.-B., et Laurie Graham, de l'Ontario, n'ont pas participé à l'épreuve. Raeber n'avait pu faire mieux qu'une septième place cette saison dans les descente de Wengen.

Selon Read, «il s'agissait d'un bon résultat pour Raeber, un des bons membres de l'équipe suisse».

La compétition a été marquée d'une mauvaise note quand l'instructeur des descendeurs canadiens, Heinz Kappeler, a démissionné à la suite d'un conflit de personnalité avec l'instructeur en chef John Ritchie, «dont je doute de la compétence».

Record des Sélects de Québec

BRANTFORD, Ont. (PC) — Le club de natation des Selects de Québec a établi un record canadien en petit bassin (25 mètres) dans le relais 4x50 mètres-style libre hier, lors des qualifications des championnats canadiens d'hiver, présentés à Brantford.

L'équipe de Québec est composée de Louis St-Laurent, André Michaud, Jean-Marc Boucher et Denis Dufor, qui ont réussi un temps de 1:34.11.

Pour sa part, Peter Szmidt a réussi le septième meilleur temps mondial dans le 200m-libre en 1:49.63.

Victor Davis, de Waterloo, Ont., a réussi le neuvième meilleur temps mondial dans le 200m-papillon en 2:01.65.

Enfin, Julie Daigneault, de Pointe-Claire, et Karen Ward, de Beaconsfield, se sont qualifiées pour la finale du 200m libre.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

BELZILE, ST-JEAN SPERANC ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec, Toronto, Vancouver, Sherbrooke, Kitchener, Gaspé, Hinton, Montréal, Calgary, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Sept-Iles, Coaticook, Ottawa, Edmonton, Trois-Rivières, Gatineau, Matane, Amos

AVIS PUBLICS

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM
PRENEZ AVIS que ANTAL ERNO KO, résidant et domicilié au 400 Lansdowne, #402, à Westmont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom de ANTAL ERNO KO à celui de ANTHONY COLLINS.
Montréal, 5 mars 1982
Mes FRANKLIN & FRANKLIN
Procureurs du requérant

Prenez avis que LES PÉTROLES NORMAND LESSARD INC., 1458, 32e Avenue, Pointe-aux-Trembles, demande à la Commission des Transports du Québec le permis suivant: Montréal — Métropolitain pour la livraison d'huile à chauffage avec compteur, pour le compte de Shell Canada Ltée., avec un camion n'excédant pas 4,100 gallons.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis.
Première parution: 17 mars 1982
Deuxième parution: 18 mars 1982

Avis est donné que: Raymond Gauthier, 750, Martineau, St-Thomas, Qué. détenteur du permis M507946-001, région 06, demande à la CTQ de transférer son permis à: CENTRE AGRICOLE GUERTIN & PHANEUF INC., 1650, Des Vétérinaires, St. Hyacinthe, Qué., conformément à l'article 30 des règles de pratique.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution le 18 mars 1982
2ème parution le 19 mars 1982
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No 02-034671-805
VILLE DE MONTRÉAL
-vs-
SUSAN MacLENNAN-LAPERLE, DAME MARY DUGUAY-McCOY ET AL
Il est enjoint à Susan MacLennan-Laperle et à Mary Duguay-McCoy, à l'intention desquelles une copie de la déclaration amendée a été laissée pour chacune au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.
(signé) ARMAND BEAULIEU, P.C.
Mes Péloquin, Babeaux, Allard et Lacroix
Procureurs de la demanderesse

AVIS DE RÉTROCESSION
La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no: 3244119, SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BNE LTÉE a rétrocédé et transféré de nouveau à JEANIUS JEANS LIMITED, 9400 boul. St-Laurent, Montréal, Québec, manufacturiers de jeans et de vêtements de sport pour dames, tout droit, titre et intérêt de SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BNE LTÉE, en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BNE LTÉE, en date du 17 octobre 1978 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no: 2920706.
Fait ce 8e jour de février 1982.
SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BNE LTÉE

AVIS DE RÉTROCESSION
La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, sous le no: 3244120, SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BNE LTÉE., a rétrocédé et transféré de nouveau à JEANIUS JEANS LIMITED, 9400 boul. St-Laurent, Montréal, Québec, manufacturiers de jeans et de vêtements de sport pour dames, tout droit, titre et intérêt de SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BNE LTÉE en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BNE LTÉE, en date du 12 mai 1977 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no: 2780944.
Fait ce 8e jour de février 1982.
SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BNE LTÉE.

AVIS DE RÉTROCESSION
La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, sous le No: 3244122, SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BNE LTÉE, a rétrocédé et transféré de nouveau à MONTRÉAL SPORT PANT HOUSE INC. - MAISON DU PANTALON SPORT DE MONTRÉAL INC., 9400 boul. St-Laurent, Montréal, Québec, manufacturiers de jeans et de vêtements de sport pour danes, tout droit, titre et intérêt de SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BNE LTÉE en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BNE LTÉE en date du 18 septembre 1980 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no: 3110396.
Fait ce 8e jour de février 1982.
SOCIÉTÉ D'AFFACTURAGE BNE LTÉE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No.: 500-02-043279-814
LA CIE ROBERT SIMPSON LTÉE,
Partie demanderesse,
c.
GEORGES ANTIGLIO,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
A: GEORGES ANTIGLIO, défendeur
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la présente publication. Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis 119A C.P.C. a été laissée au Greffe de cette Cour à votre intention.
Veuillez agir en conséquence.
MONTRÉAL, ce 16 mars 1982
ARMAND BEAULIEU
Protonotaire adjoint
Me Jean Desrosiers
4192, rue Girouard
MONTRÉAL (Québec)
Tél: 482-7428

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No.: 500-02-006603-828
MICHEL MARCHAND,
Partie demanderesse,
c.
AIR STADACONA LTÉE,
et
GILLES TREMBLAY,
Parties défenderesses
PAR ORDRE DE LA COUR
A: AIR STADACONA LTÉE, défendeur et GILLES TREMBLAY, défendeur.
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la présente publication. Deux copies de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis selon l'article 119 A.C.P.C. ont été laissées au greffe de cette Cour à votre intention.
Veuillez agir en conséquence.
MONTRÉAL, le 15 mars 1982
ARMAND BEAULIEU
Protonotaire adjoint
Mes De Grandpré, Colas & Ass.
2501 Tour de la Bourse
Place Victoria
MONTRÉAL (Québec)
Tél: 878-4311

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 octobre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LE STUDIO DE PHOTO LUNACOULEUR ENRG. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL, le 11e jour de mars 1982, sous le numéro 3246248
Le 15 mars 1982
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 février 1982 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ALIMENTS JORDASH INC. — JORDASH FOODS INC., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 5ième jour de mars 1982, sous le numéro 3245121. Ce 10ième jour de mars, 1982. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

INDIANA HOLDINGS LTD.
Avis est, par les présentes, donné que la compagnie Indiana Holdings Ltd., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
Montréal, le 28 février, 1982
Le secrétaire
Paul Drouin

PRENEZ AVIS que 1851-5221 QUÉBEC INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin que lui soit transféré tous les droits rattachés à toutes les clauses du permis M-300571 de Babe Transport Inc.
Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la C.T.Q.
PARENTEAU VALLÉE LAROCHE & COULOMBE
Avocats
1ière publication: 17 mars 1982
2ième publication: 18 mars 1982

"ÉQUIPEMENT LAURION LTÉE, par acte daté le 22 juillet 1981, et enregistré le 23 juillet 1981, au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 3196552, enregistré le 27 juillet 1981, au bureau d'enregistrement de la division de Québec sous le numéro 1021877 et enregistré le 30 juillet 1981, au bureau d'enregistrement de la division de Sept-Iles sous le numéro 42900 a vendu, cédé et transféré à COMPAGNIE GUARANTY TRUST DU CANADA, tous ses comptes à recevoir, comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créés dans le cours normal des affaires ou autrement. COMPAGNIE GUARANTY TRUST DU CANADA."

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No.: 500 04 000884 826
DIANE PATRY
demanderesse
—vs—
RÉJEAN GOULET
défendeur
AVIS est donné à M. RÉJEAN GOULET de lieux inconnus de comparaître dans le délai de (30) trente jours à compter de cette publication, au greffe de la Cour Supérieure au no. 10 est rue St-Antoine, Montréal. Une copie de bref d'assignation, déclaration a été laissé au greffe de la Cour Supérieure à son intention. À défaut par vous de comparaître dans le délai prévu, un jugement pourra être prononcé contre vous, sans autre avis ni délai.
Dominique De Bernardo
greffier
Montréal, le 18 mars 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
No.: 500-02-018061-817
B.P. PÉTROLES LTÉE,
Partie demanderesse
c.
RÉMI THÉRIAULT,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
A: RÉMI THÉRIAULT
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai d'un mois suivant la présente publication. Une copie de la mise en demeure de nommer un nouvel avocat a été laissée au greffe de cette Cour à votre intention.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
Montréal, ce 15 mars 1982
ARMAND BEAULIEU
Protonotaire adjoint
Mes Gregory & Robitaille
1801 Mc Gill College, Suite 620
Montréal (Québec)
Tél: 842-4449

PRENEZ AVIS que la requérante Transport Edgar Tremblay Inc., R.R. 6, Coaticook, P.Q. détentrice du permis M-508423 s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à donner aux conditions réglementaires le service de transport suivant:
TRANSPORT RESTREINT-REMORQUAGE SEULEMENT.
Transport par remorquage des remorques et semi-remorques vides ou chargées du requérant-conjoint EDGAR TREMBLAY (M-302045) qui agira comme voiturier-roulier.
Le présent service sera autorité en vertu de toutes les clauses du permis du roulier portant le numéro M-302045 le tout pour une durée de 364 jours.
De plus, le requérant-conjoint Edgar Tremblay demande à la Commission des Transports du Québec un permis de courtier en transport.
1ère parution: 18 mars 1982
2ème parution: 19 mars 1982
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la deuxième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 505 rue Sherbrooke est, Montréal, P.Q.
Me Marc M. Delage, procureur
ST-HILAIRE DE BLOIS & ASSOCIÉS
220 Grande-Allée est, suite 850
Québec, PQ
G1R 2J1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No. 500-04-000859-828
CHARMAINE PUSZKAR
—vs—
STEVEN LAVIGNE
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Steven Lavigne, d'adresse inconnu est par les présentes requis de comparaître le 26 avril 1982 à 9:30 heures de l'avant midi, salle 16.12, ou aussitôt que conseil pourra être entendue au Palais de Justice de Montréal, 1 est, Notre-Dame, à Montréal, district de Montréal.
Une copie de la requête, affidavit et avis a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal.
Faute par le défendeur, STEVEN LAVIGNE, de comparaître à cette date, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridique qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 10 mars 1982
ME GILLES NORMANDIN
507 Place d'Armes, 19e étage
Montréal, P.Q.
Me Dominique Di Bernardo,
protonotaire adjoint

au pied du mur

Nous n'avons pas le choix.
Les lois du marché,
pour nous, sont impitoyables.
Nous sommes condamnés
à faire un journal... de qualité

LE DEVOIR

Tous les matins

QUÉBEC 82
5 AVRIL

ÉLECTIONS PARTIELLES
Louis-Hébert / Saint-Laurent

Révision des listes électorales
du 15 mars au 20 mars

PARCE QUE VOTRE NOM DOIT ÊTRE INSCRIT ET BIEN INSCRIT.

Vous devez absolument être inscrit sur la nouvelle liste électorale pour pouvoir exercer votre droit de vote à ce scrutin.

Votre Directeur du scrutin vous fera parvenir la liste électorale de votre section de vote (poll). Vérifiez si votre nom est inscrit et bien inscrit. Si votre nom n'apparaît pas sur la liste électorale ou s'il est mal inscrit, vous pouvez alors faire une demande d'inscription ou de correction lors de la révision des listes électorales qui se tiendra trois semaines avant les élections partielles du 5 avril. Cette révision aura lieu du 15 mars au 20 mars inclusivement.

Pour être inscrit sur la liste électorale, vous devez posséder les qualités d'électeur. Peut être inscrite sur la liste électorale toute personne qui, le jour du scrutin, soit le 5 avril:
1. a 18 ans accomplis,
2. est de citoyenneté canadienne,
3. a son domicile au Québec depuis 1 an,
4. et n'est frappée d'aucune incapacité légale.

Votre inscription sur la liste électorale doit se faire seulement dans la section de vote où vous êtes domicilié le jour de l'émission du décret, soit le 18 février 1982. Ce n'est qu'à cet endroit que vous pourrez exercer votre droit de vote.

TRAVAILLEURS, ÉTUDIANTS, PERSONNES HOSPITALISÉES.

Si vous êtes un travailleur, un étudiant ou une personne hospitalisée qui avez quitté temporairement votre domicile et que vous résidiez le 18 février dans Saint-Laurent vous devez, pour pouvoir voter le 5 avril, vous inscrire dans la section de vote où vous résidez temporairement pour votre travail, vos études ou votre hospitalisation.

Cette inscription doit se faire au moment de la révision des listes électorales. Vous n'avez qu'à vous rendre au bureau de dépôt le plus près de votre résidence temporaire dans Saint-Laurent, pendant la période de révision des listes électorales, du 15 mars au 20 mars 1982.

Bureaux de dépôt

Pour toute demande d'inscription, de radiation ou de correction.

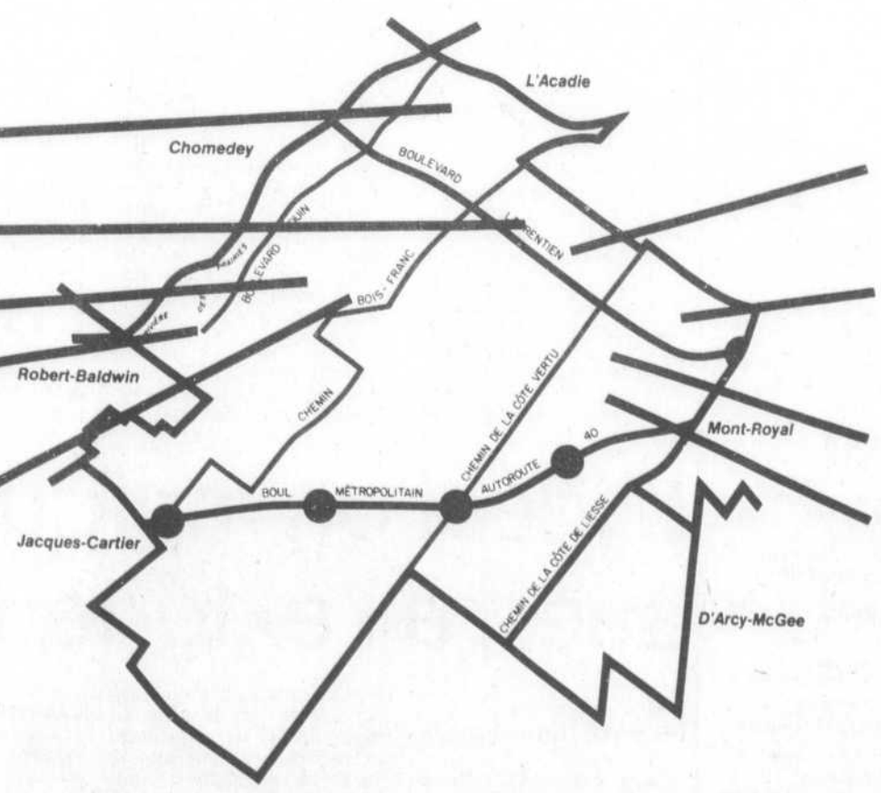
MONTRÉAL (partie)
12239, rue St-Évariste ■

SAINT-LAURENT (partie)
1865, ch. Laval ■

SAINT-LAURENT (partie)
3270, boul. Toupin

MONTRÉAL (partie)
9294, boul. Gouin Ouest

SAINT-LAURENT (partie)
3065, rue Marcel



SAINT-LAURENT (partie)
1330, boul. O'Brien

SAINT-LAURENT (partie)
Bureau du Directeur du scrutin
André Béliveau
1600, rue de l'Église
Tél.: 747-2426
747-2427

SAINT-LAURENT (partie)
990, rue Tait

SAINT-LAURENT (partie)
685, rue Gratton

Cette circonscription comprend une partie des villes de Montréal et Saint-Laurent, le tout délimité comme suit: la rivière des Prairies incluant l'île aux Chats, l'autoroute des Laurentides, la limite des villes de Saint-Laurent et Montréal, la voie ferrée du Canadien National, le boulevard O'Brien, le boulevard Sainte-Croix, la limite de la ville de Saint-Laurent avec les villes de Mont-Royal, Montréal, Côte-Saint-Luc, Lachine, Dorval, Dollard-des-Ormeaux et Pierrefonds et la limite des villes de Montréal et Pierrefonds.

Ce carré noir identifie les bureaux de dépôt aussi accessibles aux handicapés.

Pour plus de renseignements, composez SANS FRAIS: 1-800-463-4378.

parce qu'un vote, ça compte

Le Directeur général des élections du Québec
Pierre-F. Côté, C.R.